

## Liste des supports

## Pages

### Liste des tableaux

<b>Tableau 1</b> : Indicateur des hypothèses de recherche.....	18
<b>Tableau 2</b> : Quartiers cibles et échantillonnage.....	25
<b>Tableau 3</b> : Occupation du sol de Guédiawaye en 1980.....	36
<b>Tableau 4</b> : Attribution du conseil de ville et des conseils de commune d'arrondissement... ..	46
<b>Tableau 5</b> : Situation de l'occupation du sol à Guédiawaye en 1999 .....	48
<b>Tableau 6</b> : Les étapes de l'implantation des quartiers à guédiawaye .....	50
<b>Tableau 7</b> : Les secteurs d'intervention de la commune.....	58
<b>Tableau 8</b> : Taux d'accès à l'eau potable en 2003, 2007 et en 2010.....	75
<b>Tableau 9</b> : Evolution de la couverture de l'électricité dans la commune.....	76
<b>Tableau 10</b> : Inventaire des équipements culturels et de loisirs dans la commune.....	82
<b>Tableau 11</b> : Niveau d'instruction des chefs de ménages.....	86
<b>Tableau 12</b> : Les données des infrastructures économiques.....	93
<b>Tableau 13</b> : Les activités anthropiques : leurs causes et leurs conséquences.....	101
<b>Tableau 14</b> : Nombre de charrettes saisies entre Mai et Septembre 2011.....	102
<b>Tableau 15</b> : Plan d'action des recommandations spécifiques.....	107

### Liste des graphiques

<b>Graphique 1</b> : Répartition spatiale de la population Dakaroise.....	30
<b>Graphique 2</b> : Le statut d'occupation des ménages dans les cités Hamo.....	65
<b>Graphique 3</b> : Le statut d'occupation des ménages dans les autres quartiers.....	66
<b>Graphique 4</b> : Le choix des structures financières des GPF.....	88
<b>Graphique 5</b> : Répartition du cheptel selon l'espèce.....	91
<b>Graphique 6</b> : La charte environnementale de Ndiarème Limamou Laye.....	96

### Liste des cartes

<b>Carte 1</b> : Les communautés d'agglomération de Dakar.....	34
<b>Carte 2</b> : Les différentes communes de la ville de Guédiawaye.....	45
<b>Carte 3</b> : Les quartiers et le réseau routier de la ville.....	51
<b>Carte 4</b> : la commune d'arrondissement de Ndiarème Limamou Laye.....	57
<b>Carte 5</b> : Vue aérienne de la commune de Ndiarème Limamou Laye.....	72
<b>Carte 6</b> : Le plan de la commune de Ndiarème Limamou Laye.....	73
<b>Carte 7</b> : Le tracé du projet de VDN sur le littoral de Guédiawaye.....	74

### Liste des photos

<b>Photo 1</b> : Zone dunaire de Ndiarème Limamou Laye .....	42
<b>Photo 2</b> : Hôtel de ville de Guédiawaye .....	44
<b>Photo 3</b> : Maison en baraque dans le quartier d'Angle Mouss.....	68
<b>Photo 4</b> : Un des camions chargés du ramassage des ordures .....	81
<b>Photo 5</b> : Une vendeuse de légumes par terre sur la voie publique.....	87
<b>Photo 6</b> : Garage mécanique devant une construction inachevée.....	90
<b>Photo 7</b> : Activité de teinture pratiquée par des femmes.....	90
<b>Photo 8</b> : Entassement d'ordures et de déchets liquides à marché Ndiarème .....	98
<b>Photo 9</b> : Dépression comblée par les activités de teinturerie.....	99
<b>Photo 10</b> : Extraction du sable marin par un charretier.....	100

## Liste des sigles et abréviations

**AGETIP** : Agence d'Exécution des Travaux d'intérêt Public

**AJHSAD** : Association des Jeunes de Hamo 6 Sentenac Action et Développement

**AOF** : Afrique Occidentale Française

**ASC** : Association Sportif et culturel

**BFEM** : Brevet de Fin d'Etudes Moyennes

**BHS** : Banque de l'Habitat du Sénégal

**CANL** : Commune d'Arrondissement de Ndiarème Limamou Laye

**CEM** : Collège d'Enseignement Moyen

**CPQ** : Comité Participatif de Quartier

**CUD** : Communauté Urbaine de Dakar

**CUDGPF** : Collectif à l'Union départementale des Groupements de Promotion Féminine

**CSE** : Centre de Suivi Ecologique

**GIE** : Groupement d'intérêt Economique

**GPF** : Groupement de Promotion Féminine

**LSLL** : Lycée Seydina Limamou Laye

**OCB** : Organisation Communautaire de Base

**ONAS** : Office National d'Assainissement du Sénégal

**ONG** : Organisation Non Gouvernementale

**PAMECAS** : Partenariat pour la mobilisation de l'Epargne et de Crédit Au Sénégal

**PAQPUD** : Programme d'Assainissement des Quartiers Périurbains de Dakar

**PDU** : Plan Directeur de l'Urbanisme

**PIC** : Plan d'Investissement Communal

**PLD** : Plan Local de développement

**PLP** : Programme de Lutte contre la Pauvreté

**RGPH** : Recensement Général de Population et d'Habitat

**SDE** : Société Des Eaux

**SES** : Situation Economique et Sociale

**SENELEC** : Société Nationale de l'Electricité

**TIC** : Technologies de l'Information et de la Communication

**UNACOIS** : Union Nationale des Commerçants Industriels du Sénégal

**VDN** : Voie de Dégagement Nord



## Table des matières

---

<b>Dédicaces et Remerciements</b> .....	I
<b>Liste des supports</b> .....	II
<b>Sigles et abréviations</b> .....	III
<b>INTRODUCTION GENERALE</b> .....	01
<b><u>PREMIERE PARTIE</u> : PROBLEMATIQUE ET CADRE METHODOLOGIQUE</b>	
<b><u>Chapitre I</u> : Revue critique de littérature</b> .....	03
<b><u>Chapitre II</u> : Problématique</b> .....	07
1- Cadre Conceptuel .....	07
2- Cadre Théorique.....	13
3- Cadre Opératoire.....	17
<b><u>Chapitre III</u> : Cadre méthodologique</b> .....	22
1- La recherche documentaire.....	22
2- Les enquêtes de terrain.....	23
3- L'échantillonnage.....	23
4- Le traitement et l'analyse des données.....	25
5- Le déroulement de l'enquête.....	25
6- Les difficultés rencontrées.....	27

## **DEUXIEME PARTIE : L'INTEGRATION DE GUEDEAWAYE DANS LE TISSU URBAIN DE DAKAR ET PRESENTATION DU CADRE DE L'ETUDE**

### **Chapitre I : Les phases importantes de l'urbanisation de Dakar et la politique d'extension de l'agglomération Dakaroise**

1- Les facteurs de l'urbanisation de Dakar.....	29
2- L'évolution spatiale de Dakar.....	32
3- L'urbanisation de Dakar depuis les années 1980.....	35

### **Chapitre II : L'urbanisation de Guédiawaye et son intégration dans le tissu urbain de Dakar**

1- Les données physiques et climatiques de Guédiawaye.....	41
2- Localisation et aspects administratifs.....	44
3- Dynamique spatiale et le facteur démographique.....	47

### **Chapitre III : Présentation de la commune d'arrondissement de Ndiarème Limamou Laye**

1- Création et organisation administrative.....	54
2- Cadre physique et géographique.....	55
3- Les caractéristiques de Ndiarème Limamou Laye.....	60

## **TROISIEME PARTIE : ANALYSE, INTERPRETATION DES RESULTATS ET RECOMMANDATIONS**

### **Chapitre I : Les caractéristiques morphologiques de Ndiarème Limamou Laye**

1- La typologie de l'habitat.....	63
2- Le statut d'occupation des ménages.....	65
3- L'organisation urbaine de la commune.....	67
4- La planification spatiale de la commune.....	71

## **Chapitre II : Les infrastructures et équipements de la commune**

1- Les services socio sanitaires de base.....	75
2- Le réseau d'assainissement.....	79
3- Les espaces et équipements collectifs.....	81
4- La voirie et le transport en commun.....	83

## **Chapitre III : Les traits fonctionnels de Ndiarème Limamou Laye**

1- Les activités à caractère rural.....	85
2- Les activités à caractère urbain.....	93
3- Les impacts des activités sur l'environnement et sur le cadre de vie.....	96
4- Les conséquences des activités anthropiques sur l'environnement des filaos et du littoral.....	100

## **RECOMMANDATIONS**

1- Recommandations générales.....	104
2- Recommandations spécifiques.....	107

## **CONCLUSION GENERALE.....109**

## **Bibliographie.....110**

Liste des supports

Annexes

# Guédiawaye, Banlieue ou Ville rurale ? Analyse des caractéristiques morphologiques et fonctionnelles à travers l'exemple de la commune de Ndiarème Limamou Laye.

## INTRODUCTION GENERALE

Le fait le plus patent de l'occupation de l'espace par les hommes demeure sans doute le développement rapide des villes mais aussi de l'augmentation fulgurante de leurs populations. La ville est une création ancienne de l'homme car depuis l'antiquité elle symbolisait déjà le siège d'un pouvoir politique puissant. En effet toutes les villes ont pratiquement en commun le gonflement rapide de leurs habitants. D'après les Nations Unies 28% de la population mondiale vivaient dans les villes en 1950 soit 0,7 milliard d'individus alors qu'en 2000 près de 2,9 milliards d'hommes sont citadins ce qui représente 47,5% de la population mondiale. Cependant ce phénomène reste plus perceptible dans les pays sous développés où la population urbaine augmente très rapidement donnant ainsi naissance à de nouvelles formes de villes confrontées à toutes sortes de problèmes défiant les normes classiques d'une ville tant au plan morphologique que fonctionnel. Aujourd'hui cette complexité de la ville est accentuée davantage par l'avènement des NTIC, de l'industrialisation, du développement culturel, de la mondialisation...

En effet dans cette dynamique d'urbanisation, les espaces sont confrontés à plusieurs maux liés souvent à leurs caractéristiques économiques (développement de la pauvreté), morphologiques (absence de lotissement ni d'assainissement et spontanéité de l'habitat)... L'ensemble de ces faits font apparaitre certains pôles urbains qualifiés de villes rurales qui se développent en marge des normes classiques reconnues d'une ville. Par ailleurs la proximité de ces espaces avec des noyaux urbains ou leur localisation à la périphérie de certaines agglomérations urbaines leur confère tantôt le statut de banlieues, polarisées par des villes puissantes proches.

La banlieue désigne l'ensemble des zones urbaines qui entourent une grande ville et qui sont en étroite relation avec elle. Dans le contexte Sénégalais, elle renvoie aussi à ces espaces proches des villes où règnent la pauvreté, la promiscuité, la spontanéité de l'habitat ou son irrégularité...

Les mutations notées dans les espaces proches des villes sont une conséquence remarquable de l'extension urbaine des grandes villes qui les polarisent. Ainsi ces espaces sur les quels marche la ville sont affectés par un processus de dévalorisation continu qui se décline à travers les termes comme déséquilibre, urbanisation sauvage, spéculation foncière, habitat irrégulier spontané, occupation anarchique de la voie publique, problématique fonctionnelle etc. Dans les années 1960, le site de Guédiawaye était destiné à recaser les populations déguerpies de la ville de Dakar dans le but d'assainir les quartiers centraux de la ville de Dakar. Guédiawaye se présentait alors comme une vaste zone dunaire mal intégrée dans le tissu urbain de l'agglomération Dakaroise et revet un fort caractère de cité-dortoir destiné à abriter le personnel subalterne de la ville-centre et les migrants issus de l'exode rural.

Dans cette optique, le choix de Guédiawaye apparaît comme judicieux car obéissant à des traits proches d'une ville rurale ou encore d'une banlieue suite au déversement urbain de l'agglomération Dakaroise.

Ainsi nous avons jugé important de réfléchir sur ses caractéristiques morphologiques et fonctionnelles à travers la commune d'arrondissement de Ndiarème Limamou Laye.

L'étude trouve son importance dans la mesure où elle permet d'analyser les caractéristiques propres aux « villes nouvelles » dites rurales se développant par le biais de l'étalement urbain. Son objectif est de cerner les caractéristiques morphologiques et fonctionnelles de Ndiarème Limamou Laye.

Notre analyse s'articulera autour de trois(3) objectifs : d'abord nous tenterons d'observer les relations entre les étapes de l'urbanisation de Dakar et le mode d'absorption de Guédiawaye dans le tissu urbain de Dakar.

Dans un second temps nous analyserons les caractéristiques morphologiques et fonctionnelles de Guédiawaye suite au déversement urbain de l'agglomération Dakaroise.

Enfin nous étudierons les problèmes et perspectives de cette dynamique urbaine enclenchée à Guédiawaye.

## **PREMIERE PARTIE : Problématique et cadre méthodologique**

### **Chapitre I : Revue critique de la littérature**

La problématique de l'urbanisation et de ses effets collatéraux ont fait l'objet de nombreux écrits. En effet la plupart des ouvrages consultés traite souvent ces questions de manière globale. Et s'agissant de la ville la quasi-totalité des auteurs mettent l'accent sur ses traits morphologiques, fonctionnels ou encore démographiques et pour l'urbanisation c'est surtout l'aspect négatif qui est mis en relief. Aujourd'hui le thème de l'urbanisation est tellement vaste qu'une analyse globale ne permet pas de cerner ses véritables contours.

Au Sénégal la définition de l'urbain se réfère à celle de la commune. Ainsi le milieu urbain est constitué par l'ensemble des localités érigées en communes, et ce, quelque soit le nombre d'habitants. Les réformes entreprises depuis 1996 dans le cadre de la décentralisation avec le transfert de compétences aux collectivités locales ont introduit une dynamique d'urbanisation massive d'anciens espaces marginalisés et proches des villes. Ainsi les collectivités locales se voient assigner une mission importante dans le processus de leurs espaces en collaboration avec les services déconcentrés de l'Etat.

Aujourd'hui la problématique de la gestion urbaine se pose avec acuité dans un contexte de mondialisation ou de révolution des transports qui entraîne la mobilité.

L'urbanisation se caractérise par le développement macro céphalique des grandes villes et leurs extensions vers les zones périphériques. Cette urbanisation s'est accompagnée par son cortège de désagréments comme la prolifération de l'habitat spontané, occupation anarchique de l'espace public, le développement de la pauvreté...

Dans le champ de la recherche, le fait urbain fait l'objet d'appréciations diverses selon les chercheurs. En effet le sol urbain est le théâtre d'une âpre compétition avec l'exclusion de certains citadins hors du centre de la ville. Parallèlement cela va engendrer une localisation des habitants de la ville selon leurs moyens économiques d'où une « ségrégation ou une différenciation entre les zones de logements des patrons, des classes aisées et celle des ouvriers ou pauvres. (Y. DIOP, 1996).

La ville est donc par excellence un monde de compétition où le pouvoir économique fait sa loi en influant même sur la répartition spatiale des différentes catégories socioprofessionnelles évoluant sur l'espace urbain. Dans cette perspective, **LANSANA**

**DJIBA** (1995) affirme que « l'installation à la périphérie est une phase de la migration rurale ». Ces chercheurs mettent l'accent sur la problématique du logement en ville suite à une demande croissante dans ce sens. Autrement dit dans la ville chaque type de morphologie de l'habitat renvoie à une catégorie socioprofessionnelle distincte.

D'autres ont essayé de montrer la relation la pression démographique et le processus d'étalement urbain qui est perçu comme un moyen qui permet à la ville première de respirer. Ainsi selon **PIERRE GEORGE** l'augmentation du nombre de citadins amène les villes à se déverser sur leurs périphéries qui du coup entrent dans une phase d'urbanisation ou de suburbanisation des banlieues « l'extension des faits urbains au détriment des espaces ruraux périurbains ».

Cependant cette suburbanisation des banlieues semble s'effectuer en faisant abstraction de la notion de plan. Cela va fausser la logique de la morphologie classique des villes qui obéit à des plans élaborés en amont, à l'habitat régulier ou à la localisation spécifique des différents quartiers dans la ville.

En termes claires ces banlieues sont érigées en des zones urbaines sur le seul critère démographique et deviennent même plus peuplées que les centres villes et restent confrontées à de problèmes sociaux et économiques. Ceci est une réalité urbaine propre aux pays sous développés particulièrement les pays Africains. Du coup la théorie des lieux concentriques développée par **Burgess** (1923) semble inadaptée à la réalité urbaine des villes Africaines. Selon ce dernier « le niveau social des citadins s'élevait parallèlement à l'accroissement de la distance du centre ville ».

Dans cette logique, la commune d'arrondissement de Ndiarème Limamou Laye, subissant les effets d'une population galopante gagnée par la pauvreté et renforcée par l'exode rural, demeure victime d'installations irrégulières sur certaines de ses parties. Ce dernier constat amène **Santos** (1971) à affirmer que « dans les pays sous développés, les villes se sont développées le plus souvent sans aucun plan ». cette absence de plan est souvent engendrée par la forte pression démographique que connaît la ville et les formes d'habitat improvisé ou la récupération d'immeubles en désuétude ou l'entassement d'individus dans des pièces sans fenêtres.

Ainsi c'est la porte ouverte vers l'habitat spontané ou non intégré dans l'habitat purement urbain avec une absence totale d'organisation sociale : pas de voirie, pas

d'adduction d'eau, aucun dispositif d'évacuation ou d'enlèvement des déchets et ordures, la fragilité des constructions où règne la promiscuité de plusieurs habitants dans un univers de moustiques et de mouches servant même parfois de dépotoirs.

Ces quartiers suburbains sont peuplés par une catégorie socioprofessionnelle souvent pauvre qui, dépassée par le rythme de vie urbain, tente de survivre tout en modifiant le visage de la ville par leurs habitats précaires nés de l'improvisation.

Pour **Jacqueline Beaujeu Garnier** (1980) « certains sont des habitats mixtes dont les habitants ont gardé quelques activités paysannes, conservent un peu de bétail, cultivent parfois quelques jardins aux environs de la ville tout en exerçant diverses fonctions dans la ville ». Ce dernier constat confère à beaucoup d'espaces urbains le caractère de ville rurale où les ruraux ont fini de transplanter leurs habitudes et leurs modes de vie.

Par ailleurs nombreux sont les chercheurs qui se sont intéressés à la problématique fonctionnelle des villes. Certains ont mis l'accent sur la pénétration de l'économie informelle en ville suite à l'arrivée massive de ruraux sans qualification à la recherche d'emplois industriels. En effet la force d'une ville réside dans sa capacité économique à assurer de l'emploi à ses occupants. C'est ainsi que **TOURE** (1987) pense que « la population de la campagne est attirée dans les zones urbaines par les possibilités d'emploi et d'activités industrielles ».

Les villes sont ainsi gagnées par des activités économiques informelles génératrices de revenus. Le caractère informelle de ces activités laisse apparaître une occupation anarchique de l'espace avec des problèmes environnementaux liés à une surexploitation et à une surutilisation de ce dernier.

Du coup les centres urbains deviennent des milieux cosmopolites laissant apparaître une division sociale, fonctionnelle opposant des quartiers de palais et de demeures riches, des quartiers de commerce et d'artisanat, des quartiers des communautés étrangères admises à résider dans la ville et exerçant diverses activités.

Aussi la plupart des auteurs qui ont eu à se pencher sur le fait urbain, ont-ils souvent apprécié la ville de façon maladroite ou incomplète. Certains ont considéré uniquement le critère démographique, d'autres ont mis l'accent sur l'aspect administratif au moment où d'autres rappellent la considération classique d'une ville en y excluant tout aspect rural et en ne prenant en compte que les activités industrielles. Ces considérations de la ville entraînent

une analyse limitée du fait urbain qui aujourd'hui apparaît comme une réalité complexe qui met en relation plusieurs éléments.

Dés lors la définition de la ville de **DERRUAU** (1990 : 381) nous semble en phase avec la réalité des agglomérations urbaines comme celle de Dakar. Selon lui la ville est « une agglomération importante aménagée pour une vie collective (cet aménagement constitue l'urbanisme) et dont une partie notable vit d'activités non agricoles et d'activités agricoles...c'est la fonction qui définit mieux la ville... ».

Dans les pays en voie de développement, le déséquilibre entre l'offre et la demande est souvent très forte et cette inadaptation crée des situations d'autant plus pénibles et dangereuses qu'encore une fois, les conditions de la vie urbaine en renforcent les effets. Ainsi dans la plupart des villes des pays sous développés comme le notre, une grande partie de la population urbaine vit d'expédients (petits artisanat peu lucratif, commerce de super détail, vente de produits fabriqués par les femmes si elles ne sont pas employées comme domestiques...).

Aujourd'hui ces activités informelles restent l'une des caractéristiques majeures des villes surtout Africaines dans la mesure où l'exode des ruraux tend à devenir une migration définitive en ville. Donc la spécialisation fonctionnelle de la ville n'est plus d'actualité, toutes les activités qui créent des richesses semblent être les bienvenues en ville. Ce dernier constat amène des auteurs à penser que cela facilitera l'intégration des ruraux en ville qui pour la plupart après plusieurs années de séjour, s'y installent définitivement.

Donc l'analyse des problèmes économiques des nouveaux centres urbains doit prendre en compte les effets de la paupérisation croissante des campagnes suivie d'une saignée démographique de ces espaces qui alimentent les villes déjà surchargées. Le professeur **LAT SOUCABE MBOW** (1985) résume ce phénomène ainsi « après son insertion économique, l'émigrant s'émancipe progressivement en louant une chambre avant d'acheter une parcelle quelque part à la périphérie et se dissout dans l'anonymat de la ville ».

## **Chapitre II : Problématique**

### **1- Cadre conceptuel**

Notre thème d'étude regorge des concepts dont il serait bon d'élucider pour mieux consolider notre analyse.

#### **Banlieue :**

Elle désigne le territoire autour de la ville qui n'est pas de la ville mais sur lequel s'exerce la domination de la ville. Elle se distingue le plus souvent par sa morphologie qui est une agglomération de baraques avec une occupation anarchique de l'espace. Le vocable de banlieue fait par ailleurs allusion au développement de la pauvreté caractérisé par la promiscuité, le chômage, l'économie informelle et surtout une absence d'assainissement d'où le phénomène de bidonvilisation de cet espace. Elle reste toujours dépendante d'un centre urbain qui la polarise. Aujourd'hui le phénomène de la mobilité suite au développement des transports et des réseaux de communication fait de plus en plus substituer le concept de banlieue à celui d'espace périurbain.

#### **Zone périurbaine :**

L'analyse de l'espace périurbain est très complexe à mener dans la mesure où il se situe aux franges de deux (2) espaces eux-mêmes dynamiques.

R. Brunet, R. Ferras et H. Thierry dans les mots de la géographie affirmaient déjà que « le périurbain...est ce qui autour de la ville et en réalité fait partie de la ville par les activités et les modes de vie des habitants...il comprend tout espace d'urbanisation nouvelle par des lotissements et constructions nouvelles, même au prix du mitage... le terme est souvent synonyme de banlieue, espaces majeur des navettes, espace de desserrement de la ville, front avancé d'urbanisation, zone de contact...

L'emploi de ces habitants étant fourni essentiellement par l'agglomération urbaine.

Cependant, l'imprécision de la notion nuit à la lisibilité du phénomène ainsi qu'au diagnostic et aux éventuelles prescriptions.

Si le caractère récent, résidentiel et la qualité de sous-ensembles de la ville sont traités, il n'en demeure pas moins que les aspects ruraux et la qualité paysagère rurale reste des fonctions à ne pas négliger.

Dans l'étude, la zone pourrait être définie un espace situé à la périphérie de la ville, appartenant à la collectivité locale et qui est le lieu de transformations profondes sur les plans morphologique et fonctionnel.

### **Étalement :**

En engendrant l'arrivée massive dans les villes de populations rurales à la recherche d'emplois, la révolution industrielle marque l'avènement d'une nouvelle ère urbaine qui s'annonce par des transformations formelles : les voies de communication se rationalisent, les secteurs urbains se spécialisent, les bâtiments deviennent gigantesques, les banlieues ou l'hinterland se « sur peuplent ».

Si la présence de limites matérielles qui séparent la ville de son environnement fut une quasi constante jusqu'au 18<sup>ème</sup> siècle, l'encyclopédie de **Diderot** et d'**Alembert** (1751-1772) définissait encore la ville comme « une enceinte fermée de muraille », les barrières ne se matérialisent pas nécessairement par des murs : un mur pouvait suffire à la délimiter.

Au moyen âge déjà, la ville avait commencé à se développer hors de ses murs.

Elle exerçait sur ses terrains extra-muros, un droit de ban qui les plaçait sous sa juridiction. D'où l'apparition dès le XVII<sup>ème</sup> siècle du terme de « banlieue » qui désignait ces périmètres juridictionnels d'environ un lieu en dehors des murs.

Le XIX<sup>ème</sup> siècle voit un accroissement sans précédent des villes. Celles-ci avec son centre et ses limites bien définis ont fait place à des territoires urbains aux contours incertains et mouvants et à des nouvelles formes urbaines aux limites indéfinissables. La ville sort de ses limites.

### **Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)**

C'est une disposition prévue par la loi du 20 juin 1988 portant code de l'urbanisme.

La ZAC est un périmètre à l'intérieur duquel un organisme intervient pour le compte de l'Etat ou de la collectivité locale pour mettre en place toute la viabilisation nécessaire (terrassements généraux, voirie et réseaux divers : drainage des eaux pluviales, réseaux primaires d'eau, d'électricité, etc.) préalablement à l'affectation et à l'issue d'une concertation avec l'Etat et les collectivités locales, les bénéficiaires, les concessionnaires, etc.

Une ZAC est composée de zones d'habitat, d'activités économiques (industries, artisanat, etc.), sociales et de loisirs.

### **Morphologie :**

Ce concept traduit les plans et les formes construites de la ville ; par exemple la morphologie de l'habitat qui étudie les formes des maisons, leur localisation et leur arrangement dans l'espace. En effet la morphologie urbaine renvoie à l'architecture des villes caractérisée par un aménagement de l'espace urbain avec des quartiers bien assainis structurés en réseaux denses et connectés aux réseaux de téléphonie, d'électricité et d'adduction d'eau. Donc à travers la morphologie apparaît le plan d'occupation du sol ou l'organisation spatiale et même la localisation des différents quartiers de la ville.

### **Fonctions urbaines:**

L'étude des fonctions urbaines générales d'un pays conduit à la distinction des types et niveaux de développement de ce pays. Pour évaluer le rôle des villes, c'est-à-dire prendre la mesure de cette concentration de forces et leurs possibilités, on a coutume de dresser une liste plus ou moins développée de fonctions urbaines. Il apparaît en effet que chaque ville répond à une série de nécessités qui a justifié son établissement et son développement originel, puis son essor linéaire, continu ou discontinu. Certains ouvrages ont mis accent sur cette description analytique des fonctions urbaines et distinguent une série variée :

➤ **Des fonctions de responsabilité** : toutes les villes exercent plus ou moins des fonctions de responsabilité ; l'administration au sens large, la santé, l'enseignement entrent dans ce cadre. La ville exerce donc une certaine responsabilité vis-à-vis d'une collectivité plus ou moins vaste, occupant un espace plus ou moins étendu qui l'entoure. Parmi les fonctions de responsabilité, nous avons :

- **Des fonctions politiques** : qui dans un sens large renvoie à la fonction de commandement qui est fondamentale à tous les niveaux de villes (petites villes, villes moyennes ou métropoles). Elle est cependant plus accentuée dans les villes de statut mondial.
- **Des fonctions administratives** : qui restent l'une des caractéristiques premières de la ville qui dès le départ a fini par installer dans son noyau son administration. En effet l'ensemble des services administratifs sont souvent logés au centre ville qui abrite l'administration centrale. L'aspect central de la ville par rapport à sa banlieue, à la campagne ou aux régions environnantes renforce sa suprématie et sa capacité d'attraction.

➤ **Des fonctions d'enrichissement** : les fonctions du premier groupe dans une ville sont incontestablement celles qui engendrent essentiellement des flux monétaires susceptibles de capitalisation. Elles sont orientées vers l'accroissement de la disponibilité monétaire et cette accumulation participe à amplifier le rythme de la croissance. Elles contribuent non seulement à l'enrichissement de la collectivité urbaine où elles s'exercent, mais elles peuvent également avoir une action périphérique intéressant les banlieues. Parmi les fonctions d'enrichissement, nous avons :

- **Des fonctions industrielles** : l'industrie est une fonction majeure du développement urbain moderne. L'importance de la relation entre industrialisation et urbanisation a été bien mise en évidence comme processus caractérisant les pays en voie de développement. La ville a toujours revendiqué le monopole de l'activité industrielle qui d'ailleurs l'a différencie du monde rural. Ainsi la production industrielle est un des facteurs qui permettent de mesurer le poids d'une ville par rapport à d'autres.

L'activité industrielle, soit directement par l'approvisionnement et le travail des usines, soit indirectement par l'accumulation qu'elle provoque et les masses salariales qu'elle distribue, engendre en partie la fonction commerciale.

- Des fonctions commerciales : la fonction du commerce est une fonction urbaine fondamentale, son rôle a été en particulier considérable dans la naissance et le développement de nombreuses villes. Ici encore c'est l'accumulation monétaire produite par les échanges qui est l'élément essentiel. la ville est le lieu de création de richesses avec une intensification des échanges. Ces échanges sont facilités par l'existence de foyers marchands tels les marchés, les super marchés ou les centres commerciaux.
- Des fonctions touristiques : elles sont fortement dépendantes des deux (2) premières fonctions d'enrichissement. La fonction touristique d'une ville dépend de sa capacité à produire ou à valoriser des éléments d'attraction touristique (monuments, paysage, climat, sport...) et d'une exploitation de ces produits soit en les transformant ou en les commercialisant. Ainsi l'exploitation de la fonction touristique d'une ville est génératrice d'emplois, attractrice de clientèle et donc productrice d'argent.
- Des fonctions de résidence : Le développement des fonctions industrielles, commerciales et touristiques dans une ville engendre des concentrations de personnes permanentes ou temporaires et la fonction résidentielle en est fortement développée avec des caractéristiques évidemment différentes selon les cas. Ainsi les logements ou les hôtels se multiplient tandis que fleurissent les commerces adaptés à la clientèle et que tous les services annexes et induits, souvent à mi-chemin du commerce et de l'artisanat prolifèrent (services pour l'habitation, restaurants, boutiques...).

**Commune** : est une collectivité locale, personne morale de droit public. Elle regroupe les habitants du périmètre d'une localité unis par une solidarité résultant du voisinage désireux de traiter de leurs propres intérêts et capables de trouver des ressources nécessaires à une action. (Art. 77 de la 96-06)

**P.D.U** : Il fixe des orientations générales et indique des éléments essentiels de l'aménagement urbain, dans le cadre du plan national d'aménagement du territoire.

### ❖ Quelques définitions de la ville

BRUNET (1997 :508), la définit comme « une agglomération d'immeubles et de personnes de quelque importance, qui à l'origine se distinguait de la campagne agricole...qui rassemble des personnes qui vivent fondamentalement du commerce et des services (y compris les services de police et de défense)...Elle est le lieu où s'est élaborée la civilisation, où se sont développées l'information, la formation et l'innovation ».

COSINSCHI et RACINE (1991 : 95) considèrent la ville comme « un ensemble morphologique, social et culturel différencié, fonctionnellement intégré dans un réseau hiérarchisé de complémentarité lui permettant d'organiser sa région et de l'intégrer dans l'économie globale. »

BEAUJEU GARNIER (1980 : 16-17) quant à lui abonde dans le même sens et met surtout l'accent sur la capacité d'une ville à gérer ses arrières grâce à un noyau solide lui permettant de répondre aux sollicitations de sa banlieue. Selon lui la ville reste une « concentration d'hommes, de besoins, de possibilités de toutes sortes (travail, information ...) ayant une capacité d'organisation et de transmission...Mais...il n'y a ville que s'il y a un noyau susceptible d'unifier, de donner, d'organiser la périphérie. »

DERRUAU (1990 : 381) perçoit la ville comme « une agglomération importante aménagée pour une vie collective (cet aménagement constitue l'urbanisme) et dont une partie notable vit d'activités non agricoles ou d'activités agricoles...c'est la fonction qui définit mieux la ville... ».

DORRIER APRILL (2000 : 7) définit la ville comme « un ensemble urbain ayant une certaine unité administrative, historique, morphologique et identitaire ».

PIERRE GEORGE (1990 : 497) : la ville est un « groupement de population agglomérée défini par un effectif de population et par une forme d'organisation économique et sociale...Ces groupements ont pour base le rassemblement d'activités différentes qui a lui-même pour conséquence la formation d'une société complexe (société urbaine).

## **2- Cadre théorique**

### **➤ Contexte**

L'urbanisation traduit le phénomène planétaire de plus en plus universel et complexe qu'est « le développement des villes à la fois en nombre et en taille numérique et spatial et en termes de mode de vie ». En Afrique par exemple 5% seulement de la population vivaient dans les zones urbaines en 1900, 20% environ en 1960 et près de 40% environ aujourd'hui. Le taux actuel de croissance urbaine en Afrique est le plus élevé du monde dépassant 4% par an.

La région d'Asie Pacifique ne vient pas loin derrière. Ici la population urbaine qui représente maintenant environ 35% du chiffre total a augmenté de 2,6% environ par an entre 1995 et les années 2000, contre 0,7% par an pour la population rurale.

Ainsi dans les régions les moins avancées, le nombre de citadins doublera d'ici 2030 passant de 1,9 milliard à 3,9 milliards.

Aujourd'hui dans le contexte sahélien, le Sénégal apparaît un pays « sur-urbanisé » avec une population urbaine qui en moins de 15 ans (de 1976 en 1988) a connu un taux d'accroissement moyen annuel de l'ordre de 3,8% nettement supérieur au taux d'accroissement de la population totale qui est environ 2,7%. A ce rythme, la population Sénégalaise sera entièrement urbanisée à l'horizon 2075.

De plus la position à l'extrémité Ouest du continent Africain de Dakar a fait qu'elle a très tôt acquis une importance particulière depuis la colonisation. En effet elle a accueilli beaucoup d'infrastructures de base (routières, socio-sanitaires, scolaires...) en tant que capitale de l'AOF.

Aujourd'hui Dakar est devenue l'une des plus grandes métropoles d'Afrique Occidentale. Cela fait que sa population n'a cessé d'augmenter dans le temps. Cette forte démographie de la ville de Dakar se mesure à travers sa forte densité qui s'élève à plus de 4000 habitants par km<sup>2</sup>. Ce boom démographique ouvre la porte à de nombreux problèmes liés au logement et surtout à des problèmes d'urbanisation de l'agglomération Dakaroise devenue grande consommatrice d'espace.

L'étalement urbain de Dakar vers L'Est a mis au premier plan la croissance de nouveaux centres urbains parmi lesquels figure Guédiawaye. Sa proximité avec le centre urbain

Dakarois lui a valu une place de choix dans la dynamique d'urbanisation enclenchée dans la banlieue Dakaroise.

Ainsi les politiques urbaines amorcées dans la ville de Dakar favorisent la croissance de la ville qui se fait à l'Ouest vers Dakar (Foire, VDN, Ouakam, Ngor...) et vers Pikine à l'Est.

Or sur le plan urbanistique, la région urbaine du Cap-Vert, divisée en trois (3) grandes circonscriptions présente le statut suivant :

- **La première circonscription** : constituée de la commune-ville Dakar a presque épuisé ses réserves foncières disponibles pour l'extension de l'habitat social.
- **La deuxième circonscription** : constituée des communes-villes Pikine et Guédiawaye présente une situation contrastée. En effet la commune de Guédiawaye à l'image de celle de Dakar tend vers l'épuisement de ses réserves foncières et ne pourra plus accueillir des opérations de construction de logements à grand nombre car ne disposant plus d'espace capable d'abriter de tels projets.

Par contre Pikine dispose jusque là d'une grande banlieue agricole pouvant faire l'objet de nombreux lotissements. Il s'agit ici de l'espace agricole qui se situe à l'Est de la zone habitée de Pikine.

- **La troisième circonscription** : constituée des communes-villes de Bargny et de Rufisque, de la commune de Sébikotane et des communautés rurales de Yenn et Sangalkam est loin la plus favorable aux politiques de création de logements de grand nombre.

En définitive, ce cadre spatial urbain actuel dressé par le P.D.U « Dakar 2001 » (BCEOM-SONED Afrique, 1986) a déterminé les possibilités actuelles de l'extension de l'agglomération Dakaroise. Cette dernière est constituée par la ville proprement dite qui se rapporte à peu près à la commune de Dakar et de sa grande banlieue Pikine-guédiawaye.

Aujourd'hui l'extension de ce grand ensemble ne peut se faire que vers le secteur oriental de la presque île du Cap-Vert.

Ainsi la politique d'urbanisation actuelle de Dakar définie par le P.D.U Dakar 2001 (BCEOM-SONED Afrique, 1986) provoque l'orientation du front d'urbanisation qui désigne l'avancée du fait urbain dans les marges de la ville sur les banlieues Pikine, Guédiawaye et sur le département de Rufisque.

Cette extension de l'agglomération sur la partie orientale de la presqu'île occasionne un processus de suburbanisation de la capitale du pays. Cela se traduit aussi par l'extension de l'habitat urbain sur des terroirs de la région.

Aujourd'hui le contexte socio-économique difficile particulièrement dans les campagnes victimes d'une paupérisation galopante accentue l'exode rural qui traduit le départ des ruraux vers les villes. Son objectif principal reste la recherche d'emploi et de meilleures conditions de vie. Ses causes sont diverses mais à ce niveau elles sont pour la plupart d'ordre économique. En effet la faiblesse des revenus agricoles associée à la dégradation des conditions naturelles de l'agriculture (sécheresse, pauvreté des sols ou l'utilisation d'outils rudimentaires...) pousse les ruraux des campagnes vers les villes et surtout vers Dakar.

#### ➤ **La revue analytique**

L'arrivée de néo citadins participe à accroître la démographie de Dakar. D'après les projections du R.G.P.H de 2002, Dakar comptera en 2007 : 2.428.155 habitants ce qui représente près de 21,4% de la population totale du Sénégal avec un taux d'urbanisation de 87,2%. L'augmentation sans cesse de la population dakaroise va engendrer un problème d'espace face à la demande pressante de logements. La proportion importante de population urbaine vivant en milieu urbain bien qu'influencée par des mécanismes économiques, le mouvement géographique et l'exode rural n'en suscite pas moins des contrastes en matière d'occupation de l'espace.

La problématique spatiale de la région de Dakar donne naissance à la formation et à l'expansion de quartiers irréguliers. Dès lors des quartiers périphériques grandissent par extension spontanée dans l'agglomération dakaroise. Ces extensions irrégulières se distinguent du reste de l'agglomération dakaroise par des ruelles étroites et sinueuses, des parcelles de taille hétérogène. L'occupation spatiale demeure ainsi caractérisée par l'existence de « quartiers flottants » généralement dans la proche banlieue de Dakar (Guédiawaye /Pikine).

Au plan social on assiste au développement de la pauvreté dans ces franges irrégulières de Dakar caractérisées par un déficit marqué des services sociaux de base où aussi s'entassent des familles démunies et des ruraux à la faveur de l'exode.

L'étalement de Dakar sur sa périphérie a aussi entraîné l'exacerbation des difficultés économiques avec un problème d'insertion des néo citadins ruraux sans qualification. La concentration de ces derniers en ville amorce le développement des activités informelles (commerce, maraichage...) bouleversant du coup la logique fonctionnelle classique des espaces urbains. Incapable de donner du travail à tous ses habitants, la ville se voit gagner par le chômage avec une bonne partie de ses habitants qui vivent désormais dans la précarité.

Par ailleurs la mobilité née du développement des transports tend à unifier la ville et ses espaces périphériques. Ainsi ces deux (2) milieux parachèvent leur mouvement de convergence : les modes de vie s'unifient à un rythme accéléré. La banlieue Dakaroise qui accueille de plus en plus de monde repousse les limites de la ville qui du coup empiète sans cesse sur sa périphérie. Cette convergence entre ville et banlieue est le dernier acte d'une histoire millénaire qui a connu une imbrication profonde entre ces deux (2) espaces.

#### ➤ Synthèse de la problématique

L'analyse des données socio-économiques, spatiales et démographiques conférerait à Guédiawaye le statut de « ville hybride » où les contrastes apparaissent multiples. Ainsi cette ville se développe en marge des normes urbaines classiques. Cela reste perceptible à travers les nombreuses caractéristiques de Guédiawaye. En effet sa morphologie ne semble obéir à aucun plan préalablement élaboré, l'habitat est souvent de type spontané. En plus il y est très difficile de distinguer les fonctions spécifiques des différents quartiers qui la composent.

Par ailleurs les activités de la ville restent dominées par l'économie informelle symbolisée ici par le commerce et les métiers de l'artisanat. De plus le développement des transports dans la ville se heurte à l'état délabré et obsolète du réseau routier, insuffisant. Aussi les fonctions résidentielles semblent elles absentes dans la ville où la promiscuité prend de l'ampleur et peu de gens ont accès à un logement moderne répondant aux normes de types résidentiel.

A travers ces quelques tares morphologiques et fonctionnelles, Guédiawaye n'apparaît-elle pas comme une banlieue ou une ville rurale ?

### **3- Cadre Opératoire**

#### **a- Les objectifs**

##### ➤ Objectif général

L'objectif fondamental de notre étude est de faire une analyse des caractéristiques morphologiques et fonctionnelles de Guédiawaye à travers la commune d'arrondissement de Ndiarème Limamou Laye.

##### ➤ Les Objectifs Spécifiques

- 1- Etudier le caractère urbain ou rural du type d'habitat retrouvé à Ndiarème Limamou Laye.
- 2- Apprécier le plan et la régularité de l'habitat dans l'organisation urbaine
- 3- Estimer les différentes activités à caractère urbain.
- 4- Evaluer l'importance des activités à caractère rural.

#### **b- Les hypothèses**

##### ➤ Hypothèse générale

L'étalement est un facteur de ruralité de Guédiawaye.

##### ➤ Les Hypothèses Spécifiques

- 1- Le type d'habitat est un aspect de ruralité de Ndiarème Limamou Laye.
- 2- L'organisation urbaine de Ndiarème Limamou Laye ne repose sur aucune planification spatiale.
- 3- Les activités à caractère urbain dominant l'économie de la commune d'arrondissement.
- 4- Les activités à caractère rural sont minoritaires mais agressent l'environnement.

## Classification des indicateurs

**Tableau1** : Indicateurs des hypothèses de recherche

Hypothèses	Variables		Indicateurs	Cible
<b>Spécifiques 1</b>	L'habitat irrégulier ou spontané est un aspect de ruralité de Ndiarème Limamou Laye			
	<b>Variable Indépendante</b>	L'habitat spontané	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de maisons non loties</li> <li>-Nombre de maisons mal placées sur l'espace</li> <li>-Nombre d'immeubles squattés</li> <li>-Nombre de maisons âgées et à risque</li> <li>-nombre d'immeubles en bon état</li> <li>-nombre de quartiers résidentiels</li> </ul>	Questionnaire et guide d'entretien
	<b>Variable Dépendante</b>	Un aspect de ruralité de Ndiarème Limamou Laye	<ul style="list-style-type: none"> <li>-absence de lotissement</li> <li>- Nombre de maisons en baraque</li> <li>-Nombre de quartiers raccordés au réseau d'éclairage public</li> <li>-Nombre de maisons reliées au réseau d'hydraulique</li> <li>-Nombre de quartiers raccordés au réseau d'assainissement</li> </ul>	Questionnaire et guide d'entretien

			<ul style="list-style-type: none"> <li>-nombre de locataires</li> <li>-nature juridique des terrains</li> <li>-nombre de personnes squattant des locaux abandonnés ou inachevés</li> </ul>	
<b>Spécifiques 2</b>	L'organisation urbaine de Ndiarème Limamou Laye ne repose sur aucune planification spatiale.			
	<b>Variable Indépendante</b>	L'organisation urbaine	<ul style="list-style-type: none"> <li>-L'existence de quartier résidentiel</li> <li>-L'existence de quartier d'affaires</li> <li>-Nombre d'équipements marchands</li> <li>-Nombre de structures sanitaires</li> <li>-Nombre d'espaces culturels</li> <li>- Nombre d'espaces religieux</li> <li>-Nombre de routes en bon état</li> <li>-Nombre d'espace de loisirs</li> </ul>	Questionnaire et guide d'entretien
	<b>Variable dépendante</b>	La planification spatiale	<ul style="list-style-type: none"> <li>-L'existence d'un noyau originel</li> <li>-nombre d'installations anarchiques</li> <li>-Nombre d'espaces verts</li> <li>-Nombre de rues victimes d'inondations en période hivernale</li> </ul>	

<b>Spécifique 3</b>	Les activités à caractère urbain dominant l'économie de la commune d'arrondissement			
	<b>Variable Indépendante</b>	Les activités à caractère urbain	-Nombre de fonctionnaires du secteur public -Nombre de fonctionnaires du secteur privé -Nombre de professeurs ou d'enseignants	Questionnaire et guide d'entretien
	<b>Variable dépendante</b>	Dominant l'économie de la commune d'arrondissement	-Nombre de structures sanitaires -Nombre d'établissements scolaires -Nombre de structures bancaires -Nombre de personnes fréquentant les structures bancaires -Nombre de conseillers (avocats et autres) -Nombre de personnes travaillant dans l'industrie -L'importance des recettes provenant de l'économie formelle	Questionnaire et guide d'entretien

<b>Spécifique 4</b>	Les activités à caractère rural sont minoritaires mais agressent l'environnement			
	<b>Variable Indépendante</b>	Les activités à caractère rural sont minoritaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Nombre de charretiers</li> <li>-Nombre d'artisans</li> <li>-Nombre de vendeuses de la rue</li> <li>-L'ampleur des recettes fournies par l'économie informelle</li> <li>-Nombre d'éleveurs de moutons</li> </ul>	Questionnaire et guide d'entretien
	<b>Variable Dépendante</b>	Agression de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Nombre d'abris sauvages pour les chevaux</li> <li>-Nombre de cantines irrégulières</li> <li>-Nombre de garages irréguliers</li> <li>-Nombre d'ateliers irréguliers</li> <li>-Nombre de vendeurs occupant de façon anarchique l'espace public</li> <li>-Nombre d'enclos dans l'espace public</li> </ul>	Questionnaire et guide d'entretien

## **Chapitre 1 : Cadre méthodologique**

Pour alimenter notre thème de recherche, nous avons adopté une démarche méthodologique s'articulant autour de trois (3) axes : la recherche documentaire, le travail de terrain et l'entretien avec les populations de notre zone d'étude sous forme de questionnaire.

### **1- La recherche documentaire**

Elle nous a conduit à différents centres de recherche parmi lesquels la bibliothèque universitaire de l'UCAD, de l'ENEA. Là nous avons consulté des ouvrages parlant de notre thème de recherche. Il s'agit surtout de mémoires (Ndione Augustin : Les problèmes d'urbanisation à Dakar et banlieue. Dakar février 1996. 76 pages) ou de thèses (Seck Assane : Dakar métropole Ouest Africaine. Dakar IFAN, 1970. 516 pages).

Dans ces ouvrages la relation est toujours faite entre l'urbanisation et les mutations profondes des espaces concernés.

Nous nous sommes rendus également à la Direction Nationale de la Statistique et de la Démographie pour mieux saisir les questions liées aux aspects fonctionnels et morphologiques des populations urbaines grâce aux différents recensements et études effectués et les projections qui y sont attachées.

Ainsi le Recensement Général de la Population et de l'Habitat(RGPH) de 2002 nous a été très utile pour une meilleure compréhension des interactions entre la dynamique urbaine de Guédiawaye et ses impacts sur l'espace et sur les habitants.

Nous sommes allés aussi à la Direction de l'Urbanisme, au siège d'ENDA tiers –monde, à la Direction de l'Aménagement du Territoire...pour amasser suffisamment d'informations pouvant nous aider à aborder notre thème d'étude.

Par ailleurs l'internet à travers le site [WWW.google.Com](http://WWW.google.Com) nous a fourni des éclaircissements sur plusieurs concepts d'urbanisme pour approfondir nos connaissances dans ce domaine.

## **2- Les enquêtes de terrain ou entretien**

Le travail de terrain a été l'occasion pour nous de descendre dans la Commune d'Arrondissement de Ndiarème Limamou Laye(CANL) que nous avons sillonné pour affronter les réalités de notre zone d'étude, comprendre ses limites et ses caractéristiques physiques.

Cela nous a permis de recueillir des données que nos outils bibliographiques n'avaient pas prises en charge. Il s'agit de la situation spatiale fournie par des levées cartographiques ainsi que les récentes installations d'habitats ou d'infrastructures qui ont succédé ces levées cartographiques. Ces enquêtes de terrain ont été pour nous le moment de nous entretenir avec les populations des dix (10) quartiers qui composent la CANL mais aussi avec le personnel de la mairie de la commune d'arrondissement. Son objectif était de mieux cerner le profil historique de l'espace étudié.

## **3- L'échantillonnage**

Dans la CANL, sur un total de 21 quartiers, nous avons opté de travailler sur 10 quartiers représentatifs dont le choix se justifie par leur importance dans la vie de la commune d'arrondissement. Il s'agit des quartiers de Nimzatt (1, 2, 3 et Nimzatt Tapito) et d'Angle Mouss qui furent les noyaux originels de la commune d'après beaucoup de sources.

Signalons que le quartier de « cité baraque » né des flancs de celui d'Angle Mouss et qui semble être le prolongement du marché Ndiarème apparaît comme une bonne du fait qu'il contraste avec le reste de la commune.

Nous avons aussi jugé pertinent de cibler les cités ou quartiers Hamo 4, 5, et 6 où il existe un réseau d'assainissement permettant aux habitants de se débarrasser de leurs eaux usées.

Par ailleurs les quartiers d'Alioune Gadiaga et de Cheikh Wade apparaissent également comme de bonnes cibles dans la mesure où ils sont très dynamiques en activités informelles telles que l'artisanat et le petit commerce qui occupent une place importante dans la vie des gens et où l'environnement semble subir les contrecoups de ces activités.

**Tableau 2:** Quartiers cibles et échantillonnage

Quartiers	Nombre de ménage	Nombre de ménages dans l'échantillon
Alioune Gadiaga	157	17
Angle Mousse	945	101
Cheikh Wade	791	85
Hamo 4	339	36
Hamo 5	278	30
Hamo 6	322	34
Nimzatt 1	149	16
Nimzatt 2	308	33
Nimzatt 3	315	34
Nimzatt Tapito	126	13
<b>Total</b>	<b>3730</b>	<b>400</b>

Nous avons choisi le 1/10 du total des ménages (3730) des 10 quartiers constituant notre échantillon. Nous avons eu un effectif de 373 ménages que nous avons amené à 400 ménages.

Ainsi nous allons calculer la part de chaque quartier dans l'échantillon à enquêter (400).

Signalons que ces chiffres ont été arrondis surtout pour les quartiers d'Alioune Gadiaga ; de Nimzatt 1 et de Nimzatt Tapito en rapport avec leur faible effectif afin d'atteindre le total de notre échantillonnage.

#### **4- Le traitement et l'analyse des données**

Le traitement des données issues des enquêtes s'est effectué en grande partie manuellement.

Ainsi une interprétation quantitative des données grâce à un traitement statistique et cartographique de toutes les réponses fournies par les ménages est effectuée.

Le logiciel Excel nous a été très nécessaire pour l'élaboration de graphique afin de mieux illustrer les résultats obtenus.

Cependant l'analyse des données collectées a éclairé notre lanterne sur certaines questions soumises à notre thème de réflexion.

En outre nos recherches documentaires ont abordé les incidences de l'étalement urbain de l'agglomération Dakaroise sur la transformation de la ville de Guédiawaye qui désormais se trouve totalement intégrée dans le tissu urbain de Dakar. D'ailleurs aujourd'hui Guédiawaye est parmi les plus proches banlieues de Dakar.

Aussi les personnes interrogées nous ont-elles permis de saisir certains phénomènes comme l'historique du peuplement de la localité, les mouvements des populations et leurs motifs exacts, les difficultés quotidiennes qui assaillent les populations, les raisons de leur fixation sur place...

#### **5- Le déroulement de l'enquête**

L'étude dans sa partie empirique, s'est déroulée principalement dans les neuf (9) grands quartiers de Ndiarème Limamou Laye. Cette étude s'est effectuée sur une période de deux (2) mois (d'Aout à Septembre). Ainsi, dans un premier temps, nous avons une prise de contact avec les personnes ressources et faire une visite de reconnaissance pour avoir une idée de l'état des lieux. Tout cela pour nous faciliter la tâche dans l'exécution de l'enquête.

Il serait bon de rappeler que les personnes qui personnes notre échantillon sont des chefs de ménage, des populations rencontrées et le personnel de la municipalité. Donc nous avons formulé un questionnaire et un guide d'entretien. Cela se justifie par les préoccupations des personnes à enquêter car certaines personnes préfèrent le questionnaire au détriment de l'entretien pour pouvoir répondre de façon aisée. Alors que d'autres ont tout simplement souhaité faire l'entretien suite à nos demandes répétées comme c'est le cas des élus locaux.

Les entretiens se sont déroulés dans un cadre apaisé dans la mesure où nous avons déjà établi le contact avec les personnes ressources. Néanmoins, il nous arrivait d'avoir des faux bons du fait des emplois du temps chargés de ces dernières qui ont en charge beaucoup de choses à la fois.

En ce qui concerne l'exécution des entretiens, nous pouvons dire que certains se sont réalisés avec une seule personne et d'autres avec beaucoup de personnes (soit 3 à 4 personnes). On se voyait trois (3) fois par semaine et parfois même par un seul rendez- vous. Mais quelques fois, nous faisons des séances de rattrapage car il y avait une parfaite situation de confiance entre les personnes et nous et cela a rendu notre travail un peu facile et fructueux.

Les questionnaires ont été déposés chez les personnes choisies par la circonstance. Notons à ce sujet qu'il n'y a pas de dépôt par correspondance, ni par téléphone. Tous les questionnaires ont donc été amenés soit dans leurs bureaux. Là aussi, certains questionnaires ont connu du retard en raison des occupations des personnes. Ce qui a fait que nous avons eu du mal à faire le dépouillement à temps.

Mais la majeure partie des personnes à qui nous avons administrées les questionnaires ont répondu de façon correcte et nette aux questions posées. Car ils ont jugé important le fait que nous nous préoccupons des effets collatéraux de l'érection de la localité en zone urbaine : les questions liées à l'habitat, à l'emploi etc.

Cependant, en raison de la grandeur des distances à parcourir et des autres aléas, nous avons rencontré beaucoup de difficultés pour joindre nos enquêtes mais aussi pour réaliser cette étude de manière générale.

## **6- Les difficultés rencontrées**

En sciences sociales, en matière de recherches scientifiques ou d'une étude on peut rencontrer beaucoup de difficultés. Ces dernières peuvent être d'ordres financiers, humains ou matériels. Par ailleurs, une étude géographique portant sur les traits morphologiques et fonctionnels du phénomène urbain ne peut se faire sans difficultés à notre niveau du fait de la complexité du phénomène mais aussi des transformations sans cesse notées dans les zones concernées.

De même aussi, une telle étude dans une zone comme la commune de Ndiarème Limamou Laye présente beaucoup d'obstacles compte tenu de la rareté de la documentation sur la zone. Parmi les difficultés auxquelles nous nous sommes confrontés nous avons :

D'abord, la prise en contact avec les populations qui refusent souvent de se prononcer sur leur niveau de vie qu'ils jugent privé. Ce qui a occasionné, par ailleurs, quelques difficultés pour le dépouillement des différentes informations fournies par notre questionnaire.

Pour l'obtention des documents, des livres et études réalisées sur la commune, le problème de la rareté de la documentation s'est posé. Seulement nous déplorons le manque de documents écrits sur la commune.

En matière de finance, la subvention qui nous a été accordée pour les besoins du mémoire (collecte de données, saisie ou impression du rapport final) nous semble dérisoire car ne pouvant pas couvrir tout ce processus.

## **DEUXIEME PARTIE :**

# **L'INTEGRATION DE GUEDIAWAYE DANS LE TISSU URBAIN DE DAKAR ET PRESENTATION DU CADRE DE L'ETUDE**

## **Chapitre I** : Les phases importantes de l'urbanisation de Dakar et la politique d'extension de l'agglomération Dakaroise

Il est question dans ce chapitre de revoir les grandes étapes qui ont marqué l'urbanisation de Dakar. Cela passera par une étude des facteurs de ce fait urbain et l'historique du développement spatial de l'agglomération Dakaroise.

Ainsi l'étude du plan directeur de Dakar « Dakar 2001 » (BCEOM-SONED Afrique, 1986) va nous permettre de comprendre la politique actuelle d'urbanisation de la presqu'île du Cap-Vert et le mode d'absorption de Guédiawaye dans l'espace urbain dakarois.

### **1- Les facteurs de l'urbanisation de Dakar**

Il s'agit surtout d'évoquer la poussée démographique de l'agglomération Dakaroise avec comme conséquence une forte pression foncière. Cette forte consommation d'espace dérive de la volonté des autorités de vouloir satisfaire une demande en logement toujours croissante.

#### **a)- L'essor démographique de l'agglomération dakaroise**

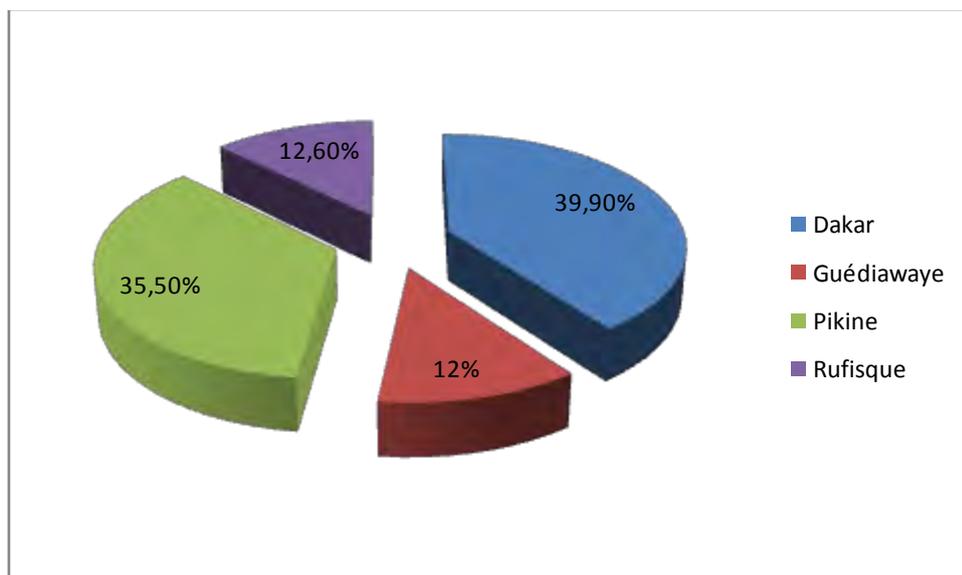
Les données qui nous permettent d'appréhender la croissance de la population de Dakar nous ont été fournies par les différents recensements au Sénégal (les recensements de 1976, 1988, mais surtout celui de 2002).

Ainsi de 813 317 habitants en 1976, la population est passée de 1 309 171 habitants en 1988. Le dernier recensement de 2002 fait état de 2 168 314 habitants dans l'espace dakarois (RGPH 2002).

Entre 1976 et 1988, le taux d'accroissement de la population de Dakar était estimé à 4% par an (MBODJ 1989. IN : les familles Dakaroises face à la crise, ANTOINE Ph. Et al, 1991). Les résultats découlant du dernier recensement de 2002 montrent que 22% de la population du pays vivent à Dakar.

Cela provoque de fortes densités de populations dans l'agglomération Dakaroises (4415 hbts/km<sup>2</sup>) avec des disparités notables dans la répartition de ces personnes dans les différents départements de la ville.

Graphique1 : Répartition spatiale de la population de Dakar



Source : S.E.S Dakar-2007

Cet essor de la croissance de la population Dakaroise est la résultante de la combinaison de deux (2) facteurs : l'accroissement naturel et l'exode rural.

Ce boom démographique rapide a comme composante principale l'exode rural qui draine chaque année des milliers de personnes vers Dakar. On estime à 18 000 le nombre de personnes qui viennent chaque année s'ajouter à la population Dakaroise (d'après ANTOINE Ph. et al : l'insertion urbaine à Dakar in Actualité N°48, ORSTOM ; non daté).

Ce mouvement de ruraux vers Dakar était lié pour la plupart du temps dans les années d'avant indépendance au besoin de main d'œuvre des entreprises industrielles de la capitale de l'A.O.F. A cet effet, Benga N. A. (1996) constate que : « dans les années 1940 et 1950, l'essor de Dakar administratif et industriel, capitale de l'A.O.F sollicite une importante main d'œuvre d'origine locale et sous-régionale ».

Ce mouvement migratoire s'est renforcé au lendemain de l'indépendance par la grande sécheresse des années 1970 ayant appauvri les campagnes. Selon DIENE DIONE dans les Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines N° 22 de 1992 « depuis les indépendances, la péjoration des conditions climatiques qui a stérilisé les régions rurales du Nord et du centre a entraîné des centres migratoires(...) ».

Les migrants proviennent surtout des régions de Thiès (21,2%), Diourbel (14%) et Ziguinchor (14%) d'après les résultats du RGPH de 2002. Ces régions fournissent les vagues de migrants les plus importantes. Mais, dans le cadre général, les migrants proviennent de toutes les régions du SNEGAL. Selon le plan directeur de l'urbanisme dénommé « Dakar 2001 » (BCEOM-SONED Afrique, 1986) chaque famille sénégalaise dispose d'un membre séjournant à Dakar.

La migration jouait au départ les premiers rôles en ce qui concerne la croissance de la population de Dakar. Ainsi nous dit Assane Seck(1970) : « en 1960, 54,6% de la population était née hors de Dakar et de la presqu'île du Cap-Vert ». Cependant aujourd'hui, une large part du croit démographique de Dakar est due à l'accroissement naturel.

En effet selon les estimations du P.D.U « Dakar 2001 » (BCEOM-SONED Afrique, 1986), le croit naturel participe pour 3% dans la croissance de la population Dakaroise, contre 1,4% pour la migration.

Ceci s'explique par une natalité demeurée jusque là élevée (42‰), une mortalité en baisse (13‰) et le « tarissement » des réservoirs de migrants dans les campagnes. Aujourd'hui « Dakar doit faire face chaque année à un accroissement d'au moins 70 000 personnes par an dont 18 000 par migration, soit l'équivalent d'une capitale régionale moyenne » (Philippe Antoine et al. l'insertion urbaine à Dakar, in : Actualité N°48 non daté).

Ce croit démographique accéléré de Dakar va engendrer une pressante demande en logements.

## **b)- La demande en logements**

Elle est toujours exacerbée du fait du nombre élevé de migrants dans le croit démographique de Dakar. Ces migrants sollicitent un logement dès qu'ils obtiennent un travail en ville.

Mais ceux-là, dont les revenus sont pour la plupart du temps modestes, ne sont pas en mesure de faire face à l'habitat planifié. Les logements SICAP et HLM reviennent trop chers pour eux et sont réservés aux classes sociales les plus nanties. L'échelle de prix des logements à location-vente produits par ces deux(2) organismes immobiliers en est révélatrice. En effet le cout de ces logements est compris entre 60.000 et 100.000 francs par mois (P.D.U, « Dakar 2001 » ; BCEOM-SONED Afrique, 1986).

En conséquence, les migrants sont contraints à s'installer dans des zones impropres à la construction. Ce qui se traduit par l'apparition de bidonvilles en nombre considérable dans l'agglomération Dakaroise. De ce fait la construction de cet habitat entraîne une délocalisation de populations et par là une demande additionnelle de nouveaux logements et de parcelles.

A cet effet la résorption de cet habitat nécessite la réalisation de 3 200 logements soit 200 logements par an en 12 ans (Coopération française pour le développement, 1991).

Par ailleurs, l'évaluation des besoins en logements en fonction de la population supplémentaire de la région de Dakar pour la période 1980-2001 a révélé les résultats suivants : pour une population supplémentaire de 1.820.000 personnes ; le nombre de logement supplémentaire à réaliser s'élève à 230.500 logements (cette estimation est du BCEOM-SONED Afrique, 1986).

Dès lors, la forte demande de logements pose le problème de la disponibilité des terrains à bâtir.

## **2- L'évolution spatiale de Dakar**

### **a) Les limites de l'agglomération Dakaroise avant 1960**

Au moment de la création de la ville de Dakar, la presqu'île du Cap-Vert à l'exclusion de Rufisque ne comptait qu'un ensemble de villages lébous disséminés dans cet espace. Dans ce contexte l'administration coloniale pour des raisons défensives avait construit sur le plateau les premiers établissements, tête de pont de l'urbanisation de Dakar.

En 1862, le premier plan d'urbanisme de Dakar est dressé par PINET LAPRADE. Les limites d'exécution de ce plan s'échelonnaient le long du boulevard de Dakar, la rue des Essarts, la place Kermel et la place Protet devenue place de l'indépendance aujourd'hui.

En 1914, la Médina est créée pour accueillir les populations déguerpies du Plateau. La Médina s'est développée par la suite pour donner naissance aux quartiers de Fass, Colobane et Gueule Tapée.

En 1946, le deuxième plan d'aménagement et d'urbanisme de Dakar est établi par la mission d'architectes et d'urbanistes GUTTON LAMBERT et LOPEZ. Ce plan engendre l'extension de la ville vers l'Ouest et vers l'Est. Ainsi, à l'ouest sur la corniche et le long de la route Ouakam, apparaissent les quartiers Fann Résidence, Point E, Zone B, le quartier Grand Dakar date également de cette époque.

A l'est on assiste au début de la création d'un noyau industriel à côté du port et le long de la route de Rufisque jusqu'à hauteur de Hann.

En 1952, Pikine est créé pour accueillir les populations déguerpies de la Médina. Ce nouveau quartier est distant de 13 km à l'est de Dakar. Dès lors, la croissance de la ville s'effectuait vers ses deux (2) périphéries : Dakar à l'Ouest et Pikine à l'est.

#### **b) Les limites de l'agglomération dakaroise après 1960**

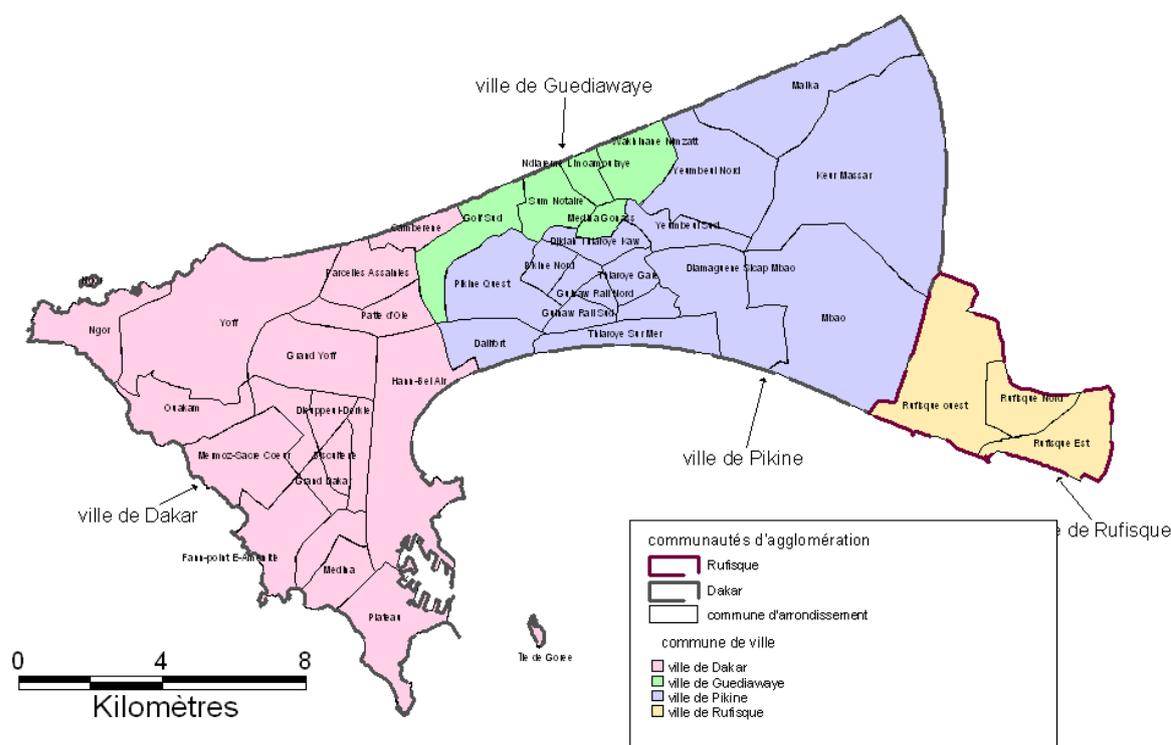
En 1967, un nouveau plan d'urbanisme est établi pour répondre aux besoins d'une population estimée à 1.133.000 habitants (BCEOM-SONED Afrique, 1986). Ce plan appelé Ecochard couvrait la presqu'île du Cap-Vert jusqu'à la forêt de Mbaou. L'un des principaux objectifs était d'organiser l'extension de l'agglomération à partir de Dakar à l'ouest et de Pikine à l'est. Ainsi Dakar s'étendait progressivement vers les villages lébous de Ngor, Ouakam, Yoff et plus tard vers Cambéréne.

En outre la création de la SICAP en 1951 et de l'OHLM en 1960 avait pour but de solutionner la crise du logement qui frappait la ville. Ainsi ces deux (2) structures vont mettre sur pied des quartiers de type planifié dénommés Liberté et Dieuppeul (confié à la SICAP) et Ouagou Niayes (confié à l'OHLM).

Quant à Pikine, son développement se faisait vers l'est d'abord. En ce sens, les villages Thiaroye Gare, Yeumbeul sont atteints par les extensions de Pikine qui les absorbent pour en faire partie intégrante.

A partir de 1970, la croissance de Pikine déborde vers le Nord et donne naissance à Guédiawaye et plus tard le déversement atteint la zone de Rufisque toutes aujourd'hui portant le statut de ville (cf. carte 1).

### **Carte1** : Les communautés d'agglomération de Dakar



### **Source** : CSE

En 1973, démarre le premier projet Parcelles Assainies réalisés par SN-HLM et sous l'initiative de la Banque Mondiale. Ce projet devait couvrir 400ha et concerne la production de 12.000 parcelles. Le site devant abriter ce projet se situe à 15 km du centre ville sur les dunes littorales du domaine de Cambéréne.

En 1980, le plan directeur d'urbanisme de Dakar est institué et confié aux bureaux d'Etudes BCEOM-SONED Afrique. La période d'application de la planification spatiale de la

région urbaine de Dakar contenu dans ce plan s'étend de 1980 à 2001. Il est dénommé « P.D.U Dakar 2001 » et couvre toute la presqu'île du Cap-vert. Ces premiers travaux sont axés sur le diagnostic de la situation globale de Dakar en 1980. Ainsi l'analyse de ce diagnostic a permis de définir la politique d'urbanisation de Dakar.

### **3- L'urbanisation de Dakar depuis les années 1980**

Aujourd'hui Dakar est devenue une véritable métropole urbaine dont les limites se confondent avec celles de la région administrative de Dakar. Son taux d'urbanisation est estimé aujourd'hui à 96,6% (RGPH 1988).

La presqu'île du cap-vert est devenue une véritable conurbation. Celle-ci s'étale sur une trentaine de km. L'axe principal de cette conurbation est sans doute la route nationale N°1. Le long de cette voie s'alignent les agglomérations urbaines de Dakar, Rufisque, Bargny dont les banlieues ont tendance aujourd'hui à se rattacher ou à se rejoindre.

#### **a)- La situation spatiale de Dakar en 1980**

C'est le cadre administratif et urbain de Dakar qui a été emprunté par le BCEOM-SONED Afrique pour établir le mode d'occupation du sol pour toute la région du cap-vert en 1980. Les variables utilisées pour la désignation de l'occupation du sol sont : l'habitat, les espaces publics et protégés, les superficies mises en culture et les zones non édifiées et divers.

**Tableau 3 :** Occupation du sol en 1980

Circonscriptions Urbaines	Circonscription de Dakar		Circonscription de Pikine		Circonscription de Rufisque		Ensemble du Cap-Vert	
	Sup. en ha	%	Sup. en ha	%	Sup. en ha	%	Sup. en ha	%
<b>Superficie totale</b>	8250 ha		9250 ha		36000 ha		53500 ha	
<b>Habitat</b>	2562 ha	31	1730 ha	19	1038 ha	3	5330 ha	10
<b>Espaces activités</b>	680 ha	8	990 ha	11	210 ha	0,5	1880 ha	3,5
<b>Espaces publics et Protégés</b>	2100 ha	26	1520 ha	16	740 ha	2	4360 ha	8
<b>Autres types d'espaces</b>	2908 ha	35	5010 ha	54	34012 ha	95	41930 ha	78,5
<b>Sup-Cultures</b>	915 ha	11	2305 ha	25	10860 ha	30	14080 ha	26
<b>Total</b>		100		100		100		100

**SOURCE :** BCEOM-SONED Afrique, 1982

L'analyse de l'occupation de l'espace en 1980 d'après BCEOM-SONED Afrique, 1982 montre une situation contrastée selon les circonscriptions. Par conséquent on se rend compte du fait qu'une grande part de l'espace de la circonscription de Dakar est urbanisée (65%).

La deuxième circonscription(Pikine) dispose d'importantes réserves de terres urbanisables car le taux d'occupation de son espace est inférieur à 50% (46%). Quant à la troisième circonscription(Rufisque), ses réserves foncières urbanisables sont immenses. Ce secteur demeure aujourd'hui pour une large part rural.

Ce cadre d'occupation de l'espace régional en 1980 détermine les possibilités d'extension de l'agglomération de Dakar. Ainsi, si l'on fait abstraction des superficies non encore urbanisées, les zones déclarées non édifiées, l'extension de Dakar cible pour une large part les superficies agricoles.

A cet égard, on constate que la majorité des superficies agricoles se rencontrent dans la deuxième et la troisième circonscription.

Ainsi on se rend compte que la circonscription de Dakar est presque arrivée à saturation pour ce qui concerne l'urbanisation de son espace. Les espaces qui y demeurent « vacants » se répartissent entre :

- les alentours de la foire
- le secteur de la pointe des Almadies
- le secteur de Hann Mariste qui devait accueillir le projet SICAP II, projet qui semble aujourd'hui être rangé dans les tiroirs de l'oubli.
- une partie de Grand Yoff et de la Patte d'Oie

La deuxième circonscription(Pikine) quant à elle, renferme un bon potentiel urbanisable. Celle-ci se situe dans le secteur oriental de la ville de Pikine entre les villages traditionnels de Malika et Keur Massar. La commune de Guédiawaye qui occupe le Nord de la circonscription de Pikine demeure à cet effet un espace incontournable dans le processus d'extension urbaine de l'agglomération Dakaroise.

La troisième circonscription (Rufisque) marquée par sa ruralité possède elle aussi des terres urbanisables. Ce cadre spatial de la région urbaine de Dakar en 1980 a servi de support à la politique d'urbanisation du cap-vert. Celle-ci est consignée dans le dernier Plan Directeur d'Urbanisme de Dakar (P.D.U. Dakar 2001).

#### **b)- La politique actuelle d'extension de l'agglomération Dakaroise**

Elle est fonction du contexte spatial de la région urbaine de Dakar. En effet c'est la disponibilité de terrains urbanisables qui oriente l'extension de Dakar.

Par ailleurs, la politique d'urbanisation actuelle de l'agglomération Dakaroise et celle de la conurbation du Cap-Vert est définie par le P.D.U Dakar 2001. C'est le document d'urbanisme de base qui permet de faire fonctionner l'élaboration ou la planification de l'espace régional.

Sa période d'application s'étale de 1980 à 2001. Il se décompose dans l'espace en plan d'urbanisme de détail pour chaque commune.

L'étude du P.D.U Dakar 2001 a montré qu'à l'horizon 1989, la commune de Pikine occupait le centre de gravité de la région urbaine. Ainsi les programmes d'urbanisation retenus par le P.D.U concernent pour une large part la commune de Pikine. De ce fait l'espace à urbaniser entre 1980 et 2001 occupe 2040 hectares ce qui représente 47% des extensions de Dakar pour cette période (P.D.U « Dakar 2001 », BCEOM-SONED Afrique, 1986).

Quant aux circonscriptions de Dakar et Rufisque, elles abritent chacune un quart des programmes d'urbanisme.

Pour Dakar, il a été décidé l'urbanisation des espaces demeurés jusque là « inoccupés ».

Il s'agit des programmes Nord Foire et Sud Foire, le lotissement des Almadies, les opérations Grand Yoff et Patte d'Oie. La mise en exécution de ce programme a permis aujourd'hui l'occupation complète de ces zones.

D'autre part, un programme de densification du bâti de certains quartiers a été défini par le P.D.U et cela par l'autorisation d'y construire des immeubles.

Les zones concernées par cette décision sont : le Plateau, la Médina et une partie de Grand Dakar. Cette mesure a pour objectif de favoriser la production de logements

supplémentaires dans la ville de Dakar. Le programme d'urbanisation de Dakar retenu par le P.D.U couvre 925 hectares.

La saturation de l'espace de la première circonscription s'est traduite par un « développement privilégié de Pikine et Rufisque » (BCEOM-SONED Afrique, 1986).

A cet effet, le développement actuel de l'agglomération Dakaroise se fait vers l'Est de la presqu'île. L'urbanisation actuelle du secteur oriental de la commune de Pikine entre en concurrence avec les activités agricoles.

Ce programme d'urbanisation couvre 2040 hectares et a pour site l'espace rural situé entre les villages de Keur Massar et de Malika et les environs du camp Faidherbe. Les opérations retenues s'établissent comme suit :

- L'opération Camp Faidherbe qui doit abriter la construction d'équipements sociaux et d'immeubles pour logements et bureaux. Mais ce programme n'a pas encore été exécuté.
- La création d'une zone d'immeubles au centre secondaire de Keur Massar.
- La mise en place d'une zone de villas dans les environs de la forêt de Mbao et la restructuration de Thiaroye-Gare.

Ces deux (2) derniers programmes sont aujourd'hui en pleine exécution ; ce qui se traduit par l'occupation progressive des espaces retenus pour les accueillir.

Quant à Rufisque, la centralité du programme d'urbanisation de Dakar sur son espace est prévue pour la période post-2001. Cette période verra l'épuisement des réserves foncières de Pikine.

Actuellement la seule opération de lotissement qui concerne la circonscription urbaine de Rufisque est celle de Rufisque Nord.

Le taux de croissance de la population de Pikine devrait dépasser pendant cette période ceux des autres circonscriptions urbaines de l'agglomération Dakaroise.

## **CONCLUSION**

L'extension du front d'urbanisation de l'agglomération Dakaroise vers l'Est du département de Pikine et vers le département de Rufisque a complètement métamorphosé certains espaces périphériques de Dakar à l'image de GUEDIAWAYE. En effet cette localité en relation avec la politique d'urbanisation du cap-vert est gagnée par le fait « étalement » urbain. De ce fait, elle est progressivement intégrée dans le tissu urbain Dakarois. Cependant ce nouveau statut de Guédiawaye, érigée en ville va buter sur des particularités tant morphologiques que fonctionnelles qui tendront à faire de cette ville une exception dans le cercle des zones urbaines.

## **CHAPITRE II**: L'urbanisation de Guédiawaye et son intégration dans le tissu urbain de Dakar

Des mutations profondes ont affecté la zone de Guédiawaye depuis la création des Parcelles Assainies et des HLM Guédiawaye en 1970 ainsi que l'érection de la localité en commune en 1990. De ce fait la zone périphérique de guédiawaye est devenue une ville secondaire annexe de la ville de Dakar dans laquelle elle est intégrée avec un dynamisme réel qui la place au rang des communes les plus importantes de la région de Dakar voire du Sénégal de par sa démographie.

A partir de 1996 l'entrée en vigueur de la politique de régionalisation suite à la loi de 96 06 du 22 Mars 199- renforce les compétences de la collectivité locale en matière de planification et de gestion urbaine. La ville est arrivée donc à un tournant de son évolution où les initiatives, les stratégies, les programmes et les actions de développement à l'échelle locale se multiplient.

### **1- Les données physiques et climatiques de Guédiawaye**

#### **a) Les caractéristiques physiques de guédiawaye**

La ville de Guédiawaye a un relief dunaire. En effet la plupart de son espace est constituée de dunes continentales fixées (ogoliennes) qui ont une orientation Nord-est et Sud-ouest avec des sols ferrugineux non lessivés. Ces dunes sont séparées par des dépressions inter-dunaires humides appelées « Niayes » caractérisées par des sols hydromorphes ou halomorphes. La nappe phréatique y est facilement accessible et se situe à des profondeurs de 1 ou 2 m du sol. Ces sols sont pauvres en matières organiques.

Au plan géomorphologique, pédologique et hydrogéologique, Guédiawaye est caractérisée par des formations sédimentaires du quaternaire reposant sur des formations plus anciennes. Trois (3) systèmes dunaires dominent le relief :

- Les dunes du littoral appelées aussi dunes blanches ou dunes vives du fait de leur mobilité sont retrouvées au niveau des plages.

- Les dunes jaunes ou dunes semi fixées occupent l'arrière plan des dunes vives et forment le cordon littoral de Cambéréne. Par endroits elles sont interrompues par des lacs et de nombreuses mares temporaires (les lacs Tiourour et Warouwaye).
- Les dunes rouges plus connues sous le nom de dunes fixées ou ogoiennes servent de support aux Niayes.

**Photo 1** : Zone dunaire de Ndiarème Limamou Laye



La morphologie de la ville renferme plusieurs formes de relief allant des sommets dunaires avec des hauteurs de l'ordre de 15 à 20m (château d'eau des HLM Guédiawaye). Ceci contraste avec les dépressions des Niayes colonisées par des lacs où la nappe phréatique affleure (elle est facilement accessible).

Aujourd'hui la plupart des lacs de la ville ne sont que temporairement inondés. Leur assèchement s'explique par l'exploitation dont ils sont victimes pour les besoins du maraichage facilité par la remontée des eaux capillaires.

Le littoral Nord qui est plongé dans le plateau continental Sénégalais jusqu'à 200m de profondeur renferme la zone dite pélagique particulièrement riche en poissons.

#### **b) Les traits climatiques de Guédiawaye**

La ville de Guédiawaye a un climat tropical subcanarien marqué par une alternance de saisons sèche de huit(8) mois (début Novembre à mi-juillet) et une saison des pluies de trois(3) mois (mi-juillet, Aout, septembre et octobre). Le climat est adouci par l'influence des alizés maritimes issus de l'anticyclone des Açores. Par ailleurs la ville de Guédiawaye est sujette à des houles assez fortes d'origine lointaine (Atlantique Nord) et de direction Nord-ouest.

Des courants marins s'exercent également sur le littoral de Guédiawaye en été comme en hiver. Le rafraichissement du climat est entraîné par l'influence des alizés maritimes. En effet les vents d'alizé secteur Nord prédominant de Novembre à Mai.

A partir de Mars, l'harmattan de direction Nord/Nord-ouest souffle par intermittence. Les vents de mousson de secteur Ouest à Sud-ouest provenant de l'anticyclone de Sainte-Hélène soufflent durant toute la saison des pluies. Il faut signaler aussi que la vitesse des vents ne dépasse pas 6m/s toute l'année.

Les températures varient selon les périodes de l'année : elles fluctuent entre 17°C et 25°C durant la période dite fraîche (de mi-décembre à février) et de 25°C à 35°C au cours des moments chauds de l'année (d'Avril à Novembre).

**Photo 2** : Hôtel de ville de guédiawaye



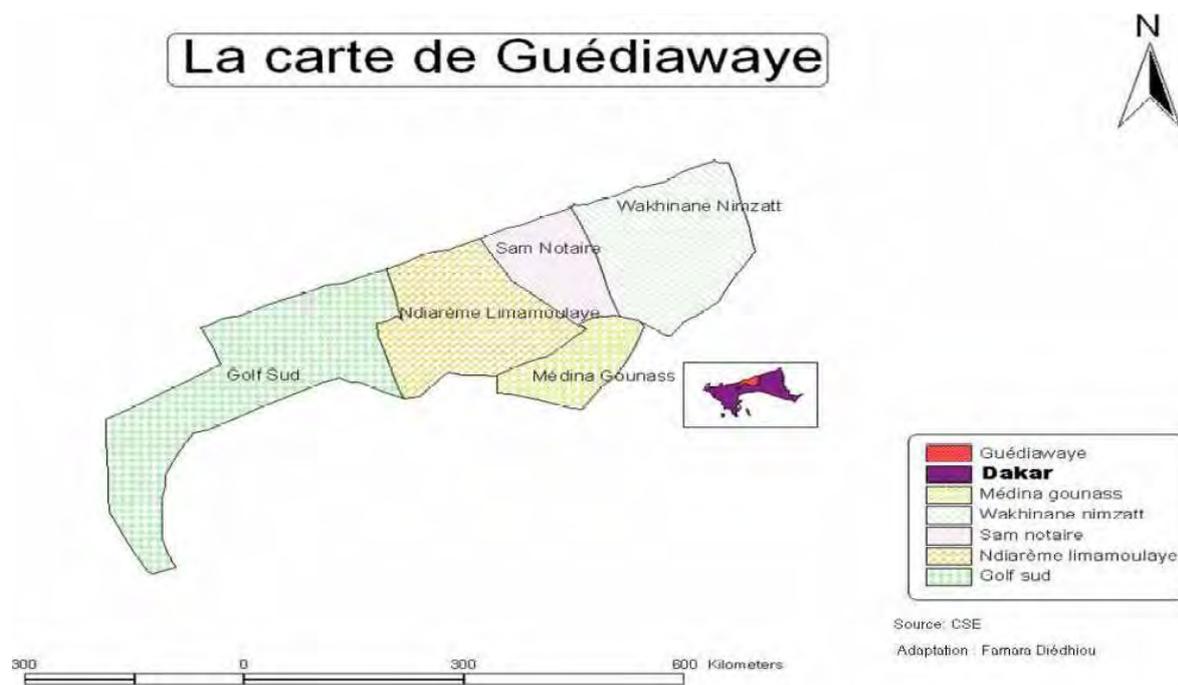
## **2 - Localisation et aspects administratifs**

### **a) – Localisation**

De par sa situation géographique, la ville de Guédiawaye se trouve avec celle de Pikine au centre de la région métropolitaine de Dakar, à l'ouest du Sénégal.

Située au Nord Est de Dakar, Guédiawaye est limitée au Nord par l'océan Atlantique, au Sud par les Niayes et Pikine, à l'Est par la ville de Pikine et à l'Ouest par la route de Cambéréne.

Située à 13km de la ville de Dakar, couvrant une superficie de 14km<sup>2</sup> et s'étirant sur une longueur de 7,5km d'Est en Ouest et de 3,9km du Nord au Sud.



**Carte 2** : Les différentes communes de la ville

### **b) Les aspects administratifs**

La commune de Guédiawaye est née le 08 octobre 1990 par le décret 90-36 qui a découpé la ville de Pikine en deux (2) entités (Pikine et Guédiawaye).

Le décret N° 96745 du 30 Aout 1996 faisant suite à la loi portant code des collectivités locales subdivise administrativement la ville de Guédiawaye en cinq (5) communes d'arrondissement : Golf Sud, Ndiarème Limamou Laye, Médina Gounass, Wakhinane Nimzatt et Sam Notaire.

L'érection de Guédiawaye en ville va entraîner l'institution de deux (2) niveaux d'assemblées locales : le conseil de ville et le conseil de commune d'arrondissement.

Le conseil de ville de Guédiawaye compte 80 conseillers municipaux dont la moitié est élue au suffrage universel et l'autre moitié se compose des conseillers municipaux issus des communes d'arrondissement qui sont élus au suffrage universel au niveau de leur commune respective. Chaque commune d'arrondissement envoie au moins deux (2) conseillers au conseil de ville. Les attributions du conseil de ville et des conseils de commune d'arrondissement sont représentées dans le tableau suivant :

**Tableau 4** : Attributions du conseil de ville et des conseils de commune d'arrondissement

<b>Nomenclature</b>	<b>Attributions</b>
Conseil de ville	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Apport financier</li><li>➤ Apport technique</li><li>➤ Ressources humaines</li><li>➤ Réalisation d'infrastructures</li></ul>
Conseil d'arrondissement	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Gestion des marchés de quartier</li><li>➤ Collecte des ordures ménagères</li><li>➤ Désensablement et entretien des rues, places publiques et espaces verts</li><li>➤ Entretien des équipements sanitaires, scolaires, socioculturels et sportifs</li><li>➤ Surveillance et entretien du réseau d'éclairage public</li></ul>

La coordination des actions de développement est du ressort du conseil régional qui entretient des relations de coopération et de partenariat avec le conseil de ville et les conseils d'arrondissement pour les aider dans plusieurs domaines faisant partie des compétences transférées.

Le cachet officiel de toutes ces actions est réservé à l'autorité administrative représentant de l'Etat qui est incarnée ici par le préfet départemental de Guédiawaye et à un niveau plus élevé par le gouverneur de la région de Dakar.

### 3) La dynamique spatiale et le facteur démographique

#### a) Dynamique spatiale de Guédiawaye

L'implantation humaine dans les limites actuelles de la ville date de très longtemps. En effet en 1883, la colline de NDINGALA située dans la commune d'arrondissement de Golf Sud fut le lieu originel et l'expansion de la confrérie Layenne créée par le guide religieux SEYDINA LIMAMOU LAYE.

Ce n'est que plus tard, suite à une épidémie de peste que les adeptes de la confrérie et leur guide migrèrent vers le village de Cambéréne situé dans le département de Dakar. A la suite plusieurs événements ont marqué l'occupation spatiale de guédiawaye matérialisée à travers le tableau 3.

Parallèlement à ce processus d'urbanisation, on a noté une série de mutations institutionnelles qui a abouti à la création de la ville de Guédiawaye. En effet dans le souci de rapprocher les populations administrées de l'administration, le gouvernement du Sénégal a réorganisé la région de Dakar en y instituant trois (3) communes : Dakar, Pikine et Rufisque-Bargny (loi 83-43 du 18 février 1983).

Les limites de cette réforme seront causées par la croissance urbaine accélérée de la région dont la conséquence logique est la très forte croissance de demandes en services sociaux (éducation, santé, habitat, électricité, téléphone, ramassage d'ordures, transport, eau...), en infrastructures (routes, réseaux d'assainissement...), en équipements collectifs (marchés, gares routières, espaces de loisirs...).

Les différentes formes d'agencement des faits urbains saillants (habitat, équipements, infrastructures...) sont circonscrites dans un cadre spatial administrativement délimité et individualisé par rapport au périmètre communal de la ville de Pikine.

Ainsi en 1990 le code de l'administration communale est à nouveau modifié et Guédiawaye va avoir un statut de commune notamment par le décret 90-434 du 08 Octobre 1990 qui donne des indications nettes sur les tracés des limites entre les différentes communes de la région de Dakar. Ces tracés sont des lignes à inscription spatiale durable des limites administratives qui permettent l'identification spatiale des communes.

Ils constituent l'expression du pouvoir politique, administratif, économique, social dans un contexte de transfert de compétences de l'administration centrale aux autorités décentralisées.

C'est en 1996 que ces mutations atteignent leur paroxysme avec la loi sur la décentralisation instituée par le décret 96 06 du 22 Mars 1996.

C'est dans ce cadre que le décret 96 745 du 30 Aout 1996 a découpé administrativement la ville de Guédiawaye en cinq (5) communes d'arrondissement. Cette décentralisation a d'ailleurs conféré à l'espace urbain des fonctions et une importance qu'il n'avait jamais eues dans le passé et qui en font une source de conflits entre les acteurs du développement local de Pikine et de Guédiawaye.

De nouvelles réalités socio-spatiales, économiques, politiques et environnementales apparaissent à l'échelle des quartiers. La place centrale de ces derniers dans le contexte de décentralisation est incontestable et du coup l'implication des populations locales dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des projets de développement restent nécessaires.

En 2002 la ville de guédiawaye est séparée administrativement de celle de Pikine et bénéficie d'un statut de département autonome.

**Tableau 5** : Situation de l'occupation du sol en 1999

Ville	Habitat (ha)	Equipement (ha)	Espaces verts (ha)	Activités (ha)	Espaces libres (ha)
GUEDIAWAYE	1082,655	49,94	53,2623	17,319	158,87

**Source** : audit urbain de guédiawaye de 1999

Ces opérations d'habitation (planifiées et irrégulières) ont causé l'épuisement des réserves foncières. Déjà en 1999, la quasi-totalité du périmètre communal représentant 1352,67 ha, était urbanisée.

## **b) Des ressources foncières importantes mais qui se raréfient**

Les ressources foncières à Guédiawaye ont deux (2) fonctions différentes liées à leur type d'utilisation : le foncier urbanisable et le foncier agricole.

La disponibilité en foncier urbanisable dans la ville de Guédiawaye est très faible. A part quelques poches, rapidement affectées à des fins d'habitation, et une zone de Wakhinane Nimzatt à un lotissement municipal de 375 parcelles, la ville a atteint ses limites d'extension.

Les terrains utilisés pour les activités agricoles sont localisés sur le littoral, dans des cuvettes longeant la bande de filaos et dans les bas-fonds ou « Niayes », à Golf Sud, Médina Gounass et Wakhinane Nimzatt.

La ressource foncière est la ressource la plus convoitée par presque tous les secteurs d'activité. L'habitat constitue le premier élément utilisateur de l'assiette foncière à Guédiawaye, suivent les infrastructures et les équipements, les activités horticoles et maraichères.

Cependant il se pose une réelle concurrence entre les secteurs pour l'utilisation du foncier. Toutefois la forte demande en terrains à bâtir exprimée par les pouvoirs locaux et les populations, fait reculer ou disparaître ces espaces propices au maraichage et à l'horticulture. Les conséquences vont se faire sentir au niveau de certaines couches de la population car, cette agriculture urbaine constitue un moyen de subsistance et une activité d'approvisionnement de proximité pour certaines denrées de première nécessité (tomate, oignons, chou, gombo...).

Dans leur politique de programmation des équipements collectifs, les autorités sont confrontées à l'absence de réserves foncières ou bien, elles se heurtent à un manque de maîtrise ou de connaissance exacte des espaces réservés aux équipements dans les documents cadres d'urbanisme.

C'est qu'en effet tous les espaces désignés comme des zones d'équipements par les plans d'urbanisme, ont fait l'œuvre de spéculation foncière par les différentes équipes municipales qui se sont succédé à la tête de l'institution. A titre d'exemple, aujourd'hui les programmes tels que le projet « Banlieue-écoles » se heurte à la non disponibilité d'assiette foncière susceptibles d'accueillir la construction de salles de classes destinées à la ville de Guédiawaye.

La gestion du foncier incombe en grande partie à la municipalité, hormis les domaines de l'Etat, les domaines publics maritimes. A l'heure actuelle, il se pose au niveau des autorités municipales, de repousser les frontières de la ville jusque dans le territoire du département de Pikine afin de permettre à Guédiawaye d'avoir des terrains d'extension à la mesure de ses besoins.

Cette hypothèse semble irréaliste du fait des conflits qui éclatent souvent entre la commune de Guédiawaye et celle de Pikine car, chaque entité voulant contrôler un grand territoire qui lui permettra ; d'une part de recouvrer le maximum de taxes et d'impôts et de posséder des réserves foncières suffisantes à entretenir une clientèle politique et à offrir aux programmes l'assiette foncière désirée d'autre part.

**Tableau 6:** Les étapes de l'implantation des quartiers à Guédiawaye

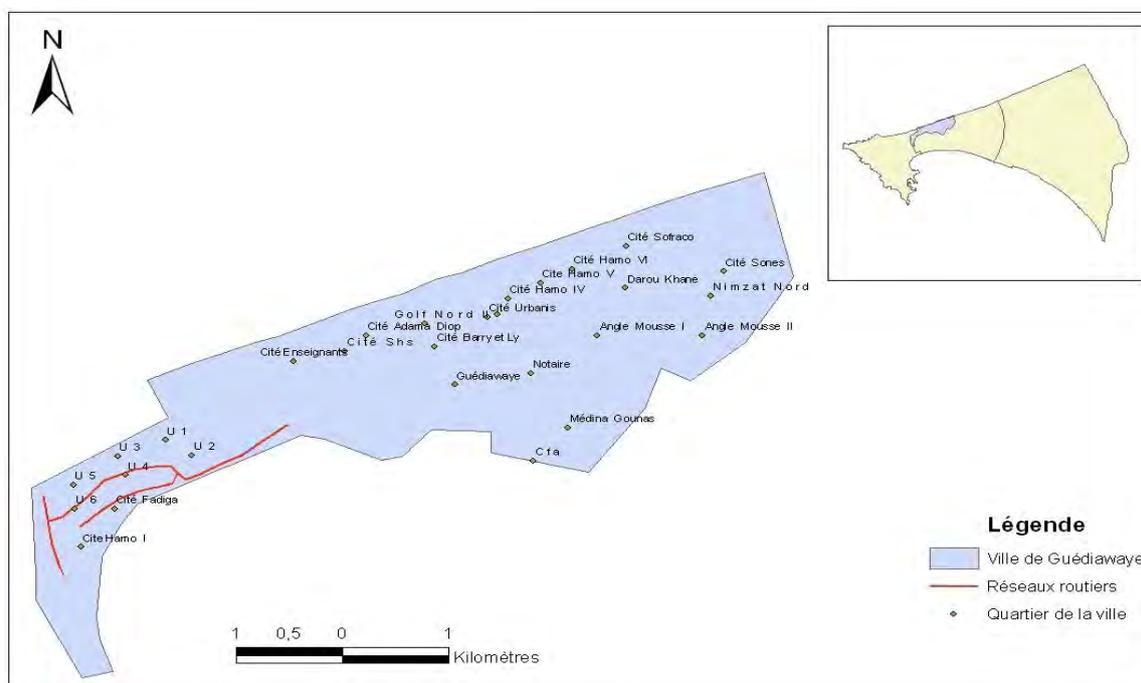
Date	Lotissement	Nombre de Parcelles
	<b>1<sup>ère</sup> phase : Année 1960</b>	
1963	Ainoumane plan de lotissement N° 491	391 Parcelles
1965	Mbod Wagouniaye plan de lotissement N°431, 333, 331, 347, 351, 376	3105 Parcelles
	<b>2<sup>ème</sup> phase : Année 1970</b>	
1971	Secteur 4 : (plan N°408)	560 Parcelles
1972	Secteur1 : plan N°403) du 26/12/1972	779 Parcelles
1973	Secteur Limamou Laye (plan N°519) du 27/02/73	872 Parcelles
1976	Création des parcelles Assainies (unité 1 à 6)	
1978	Lotissement de Fith Mith	
1979	Lotissement de Golfe Sud extension	
	<b>3<sup>ème</sup> phase : Année 1980</b>	
1981	Phase test : Hamo 1 et 2	
1982	Recasement des déguerpies de grand Médine	313 Parcelles
1984	Lotissement de L.M.N complémentaire : plan N°588	1500 Parcelles
1987	Cité des Enseignants, cité S.H.S, ATEPA, Hamo 3	
1988	Lotissement des cités Hamo 4, 5 et 6	
1989	Lotissement Golf Nord-est, coopérative d'habitat	

	(SAR, SONEES, SOFRACO)	
1989	Lotissement coopérative d'habitat de COMICO, Suprême, Présidence	

**Source** : Audit urbain de Guédiawaye de 1999

L'urbanisation rapide et le caractère de centre urbain dortoir que revêt la ville de Guédiawaye font que l'essentiel du territoire est occupé par l'habitat (tableau 3 et 5).

**Carte 3**: Les quartiers et le réseau routier de la ville de Guédiawaye



**Source** : CSE

### c) Le facteur démographique

A l'instar de la région de Dakar, la ville de Guédiawaye est aujourd'hui une véritable « marée humaine » avec une population de plus de 200 000 habitants et un rythme d'accroissement naturel de l'ordre de près de 3%.

Cette vitalité démographique est attribuée aux effets combinés de l'exode rural et de la croissance naturelle de la population. Ce croît démographique fait qu'aujourd'hui tout le territoire communal est occupé.

Cette croissance découle de la baisse sensible de la mortalité surtout chez les enfants de moins de 5 ans bénéficiaires de plus campagnes de vaccination. Ainsi le quotient de mortalité infantile est passé de 120 pour 1000 pour la période 1974-75 à aux environs de 67 pour 1000 aujourd'hui.

Cependant le niveau de fécondité a très peu varié. L'indice synthétique de fécondité (ISF) est passé de 6 enfants par femme en 1992-93 à 5,2 enfants par femme aujourd'hui. La précocité de la nuptialité associée à un faible recours aux méthodes contraceptives modernes entretient aussi cette population élevée.

Par ailleurs la ville ne fait pas exception quant à la jeunesse de la population Sénégalaise, elle est peuplée de plus de 65% de moins de 25 ans.

Du point de vue de la migration, la ville de Guédiawaye est un centre d'accueil de migrants venus pour la plupart du monde rural. Du coup la main d'œuvre agricole figée dans la campagne en saison sèche y débarque souvent augmentant les demandes en services socio-sanitaires de base.

Il est établi que les migrations nettes vers la région de Dakar varient selon les années entre 1 et 4% de la population. Ce qui traduisait qu'en 2001, à un nombre de migrants compris entre 24. 000 et 96. 000 personnes, alors que l'accroissement naturel de Dakar se situait à un peu plus de 67. 900 personnes par an.

Les taux de natalité et de mortalité se situent respectivement dans la ville aujourd'hui à 4,2% et 1,1%.

La poursuite du flux important de migrants vers Guédiawaye, le taux élevé de la croissance naturelle ainsi que le recul de la mortalité naturelle militent à la faveur d'un maintien de la croissance démographique de la ville à un niveau élevé.

Cette concentration humaine à Guédiawaye ainsi que ses incidences spatiales, économiques, socio-sanitaires vont accélérer le processus d'urbanisation de la zone.

## **Chapitre III** : Présentation de la commune d'arrondissement de Ndiarème Limamou Laye

### **1- Création et organisation administrative**

L'aménagement harmonieux des agglomérations de Dakar a permis en 1970 le recasement des déguerpis du centre ville à la zone de guédiawaye dans la commune de Pikine créée le 29 Octobre 1983 par le décret 83-1129.

Le 08 octobre 1990 Guédiawaye est érigée en commune par le décret 90-1134.

Le gouvernement du Sénégal dans sa politique de décentralisation et de régionalisation a apporté un changement de statut de la commune par le décret 96-745 du 30 Aout 1996. Ainsi Guédiawaye prend la dénomination de « ville ».

Elle couvre une superficie de 29 km<sup>2</sup>.

Elle est divisée en cinq (5) communes d'arrondissements :

- Golf Sud
  
- Sam Notaire
  
- Wakhinane Nimzatt
  
- Ndiarème Limamou Laye
  
- Médina Gounass

Par ailleurs l'organisation administrative de la commune d'arrondissement de Ndiarème Limamou Laye est réglementée par les textes législatifs ayant trait à la décentralisation. Ainsi l'administration centrale est gérée par les autorités municipales représentant les populations. Ce sont ces élus locaux qui assurent la gestion des affaires de base et administrent le territoire communal. Le conseil municipal a à sa tête un maire qui est l'autorité principale de la commune d'arrondissement assisté d'un bureau et des services techniques de l'Etat comme le Préfet, le sous-préfet, etc.

Il y'a une coordination des différentes communes d'arrondissement avec la mairie ville qui est l'organe suprême de gestion et de supervision. Cependant une gestion plus locale est assurée par les chefs de quartiers qui sont des délégués nommés par le maire avec l'accord des populations de la zone concernée.

## **2- Cadre physique et géographique**

La commune d'arrondissement de Ndiarème Limamou Laye couvre une superficie de 1,5km<sup>2</sup> et est délimitée :

- **A l'Est** : par la route qui conduit au marché Ndiarème jusqu'à son intersection avec la corniche, puis la corniche de cette intersection vers l'Est jusqu'à son croisement au Nord avec la rue qui sépare les cités 6 et Sentenac et son prolongement vers la mer.
- **Au Nord** : le littoral atlantique, entre le prolongement sur la mer de la rue séparant les cités Hamo 6 et Sentenac et le prolongement sur la mer de la rue séparant les cités Hamo 4 et Urbanisme.
- **A l'Ouest** : par la route séparant les cités Hamo 4 et Urbanisme jusqu'à son intersection avec la corniche, puis son prolongement jusqu'à l'avenue Sérigne Fallou Mbacké.
- **Au Sud** : l'avenue Sérigne Fallou Mbacké du débouché de la rue prolongeant la route séparant Hamo 4 et la cité Urbanisme, au croisement de cette avenue avec la route qui mène au marché Ndiarème.

Par rapport à d'autres espaces, la commune de Ndiarème Limamou Laye est limitée au Sud par la commune d'arrondissement de Médina Gounass et la commune de Pikine, à l'Ouest par la commune d'arrondissement de Golf Sud, à l'Est par la commune de Sam Notaire et au Nord par l'Océan Atlantique. Cette dernière fait que le climat de la zone est océanique de type canarien. Cependant nous notons l'alternance d'une saison sèche (d'octobre à juin) et une saison pluvieuse (de juillet à septembre). Le climat est modéré par l'alizé maritime à cause de la proximité avec l'Océan qui en constitue la limite occidentale. La température moyenne maximale est de 31,8°C en Octobre tandis que celle minimale est de 15,3°C en janvier. Elle couvre une superficie de 1,5km<sup>2</sup>.

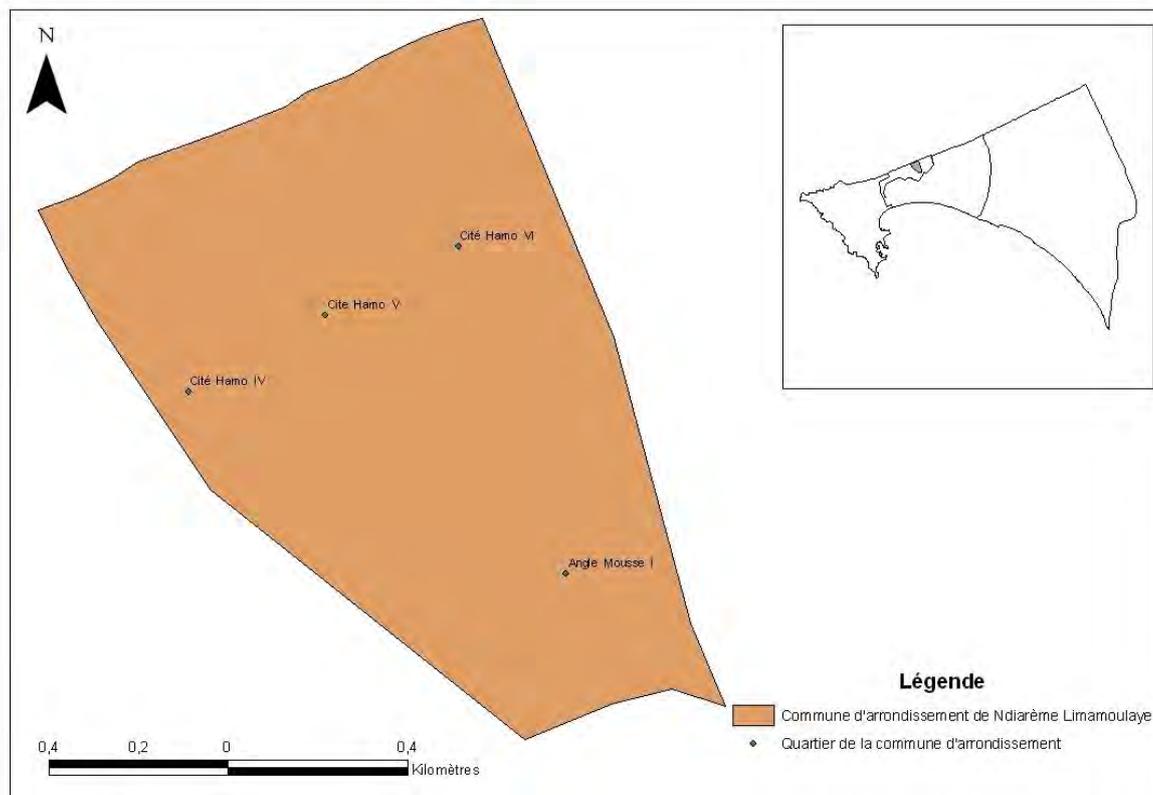
C'est une zone suburbaine située sur une vaste plaine sablonneuse où l'on rencontre quelques dunes qui se sont constituées de sables fins et vifs qui favorisent l'infiltration de l'eau dans le sol. Ce qui fait que cette zone n'est pas menacée par les inondations.

On note que la zone manque de tapis herbacé ce qui entraîne une pratique de l'élevage à domicile. La localité manque sérieusement d'arbres d'où l'importance des programmes de reboisement. Mais elle dispose d'une bande verte composée de filaos plantés tout le long du littoral.

La commune d'arrondissement de Ndiarème Limamou Laye compte 21 quartiers dont 9 grands quartiers officiels que sont :

- Hamo 4, 5 et 6
  
- Nimzatt 1, 2 et 3
  
- Cheikh Wade
  
- Angle Mousse 2
  
- Darou Nahim

**Carte 4** : La commune d'arrondissement de Ndiarème Limamou Laye



**Source** : D.T.G.C

**Tableau 7:** Les secteurs d'intervention de la commune d'arrondissement de Ndiarème Limamou Laye

<b><u>Secteurs</u></b>	<b><u>Etat des lieux</u></b>	<b><u>Priorités</u></b>
<b>Education</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 4 écoles primaires</li> <li>➤ 6 écoles privées</li> <li>➤ 4 garderies d'enfants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Elaboration du plan local de développement de l'école</li> <li>➤ Construction d'une école primaire</li> <li>➤ Construction de trois (3) cases des tout petits</li> <li>➤ Construction d'une école communautaire</li> <li>➤ Equipement d'une pompe à eau (mini-forage) des écoles</li> <li>➤ Appui au pilotage du système éducatif local</li> </ul>
<b>Santé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 1 poste de santé</li> <li>➤ 1 maternité</li> <li>➤ 1 mutuelle de santé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Amélioration de l'accès aux services sanitaires par les habitants</li> <li>➤ Relever le plateau technique des structures de santé</li> </ul>
<b>Dynamique communautaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 5 ASC</li> <li>➤ 10 associations de jeunes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Favoriser les dynamiques de partenariat entre</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 100 GIE</li> <li>➤ 50 GPF</li> <li>➤ 3 collectifs</li> <li>➤ 1 conseil communal des femmes</li> <li>➤ 1 salle de gymnastique</li> <li>➤ Organisation de patronage</li> </ul>	<p>associations</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Organiser des chantiers pour favoriser les échanges</li> <li>➤ Renforcer les capacités des acteurs de développement</li> </ul>
<b>Culture et loisir</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 1 foyer socio-éducatif</li> <li>➤ 1 troupe théâtrale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Accompagner les initiatives</li> <li>➤ Construire une salle des fêtes</li> </ul>

Avec un taux de fécondité de 5,2 les structures sanitaires existantes dans la commune ne satisfont pas tous les besoins de la population. Cette dernière est obligée de recourir au centre de santé de « Roi Baudouin » pour les besoins d'analyses, d'échographie...

Aussi le niveau de vie socio économique ne favorise pas la fréquentation régulière des hôpitaux par les populations.

### 3 - Les caractéristiques de Ndiarème Limamou Laye

#### a) Les caractéristiques humaines et sociologiques

Au dernier recensement de 2002, la population de Ndiarème Limamou Laye était estimée à 30.166 habitants répartie sur une superficie de 1,5km<sup>2</sup> soit une densité de 20 111 habitants au km<sup>2</sup>. Compte tenu du taux de croissance démographique de l'ordre de 3% par an, il est clair que la population n'a cessé de croître depuis lors et devrait avoisiner environ 37 000 habitants aujourd'hui.

Cette population s'établit sur 10 quartiers et se compose de 2621 concessions. L'autre fait marquant est la jeunesse de la population. Cette frange sociale représente près de 60% de la population totale et se caractérise par une forte proportion de la gent féminine.

Les wolofs constituent l'ethnie dominante. Cependant d'autres ethnies sont rencontrées sur l'espace de Ndiarème Limamou Laye comme les Sérères, les Poulars, les Mandjacks, les diolas, les Soninkés, les Mancagnes...

Par ailleurs la commune connaît aussi des mouvements saisonniers de populations assimilables à un phénomène d'exode rural. L'arrivée de ces personnes souvent jeunes sur un espace non extensible, contribue beaucoup à la densification humaine dans le périmètre communal.

Du point de vue religieux, deux (2) religions dominent la foi des populations à savoir l'islam, pratiquée par 94,9% des habitants de la commune et le christianisme par 5%. Ceci correspond à la réalité nationale. En outre les deux (2) langues parlées restent le wolof (langue dominante du milieu) et le français (langue officielle). Les autres langues sont parlées à moindre échelle.

#### b) Autres caractéristiques de Ndiarème Limamou Laye

La commune de Ndiarème Limamou Laye dispose de cinq (5) ASC qui sont affiliées à l'organisation départementale de coordination des activités de vacances (ODCAV). De même, elle compte beaucoup de GPF, de GIE, d'associations, etc. Ainsi on constate que le tissu associatif est très diversifié et offre beaucoup d'opportunités.

L'aspect socio- culturel demeure important en raison des différentes ethnies présentes dans la zone d'où une pluralité culturelle bien visible favorisant les échanges.

Le tissu social est émaillé par :

- Une insécurité due au fait du mauvais éclairage de certaines zones.
- Une délinquance juvénile qui est la conséquence du chômage endémique des jeunes ;
- Etc.

Mais depuis quelques temps, la commune dispose d'un AEMO (Action Educative en Milieu Ouvert) pour la prise en charge des problèmes sociaux.

Au plan socio- économique, la localité est marquée par une inexistance quasi-totale du secteur primaire et secondaire surtout et qui se traduit par l'absence d'installations industrielles. L'artisanat demeure le poids de l'économie communale mais manque de moyens.

Au plan de l'emploi, le chômage qui a atteint un taux de 80% prouve que ce secteur n'est pas fleurissant malgré l'existence de quelques structures comme : les boulangeries, les pharmacies, etc. Seul l'informel tire son « épingle du jeu », malgré le difficile accès aux crédits. Néanmoins les autorités essaient de pallier à cela en créant des mutuelles d'épargne et de crédit.

### **Conclusion**

L'intégration de Guédiawaye dans le tissu urbain de Dakar s'est traduite par l'évolution spatiale de cette localité. Cela a surtout consisté au développement progressif de l'espace habité de cette localité. De ce fait l'immense espace vide peuplé de dunes va progressivement porter les empreintes de la vie humaine et sera colonisé par l'habitat et ses composantes.

Ainsi Guédiawaye a marqué un passage de l'état de no man's land à une véritable banlieue urbaine. Aujourd'hui cette localité compte plus de 200.000 habitants et aussi son espace habité s'est considérablement élargi. Le peuplement de certains quartiers dans la zone sera effectué grâce aux migrations résidentielles de personnes déplacées du centre urbain dakarais ou à la faveur de l'exode rural d'où un risque de transplantation de réalités rurales à Guédiawaye qui garde certains aspects de ruralité.

Aussi la création de nouveaux quartiers qui s'est faite aux dépens d'une partie des filaos va marquer le début de l'urbanisation et de la planification de l'habitat dans cet espace.

## **TROISIEME PARTIE :**

# **LES CARACTERISTIQUES MORPHOLOGIQUES ET FONCTIONNELLES DE NDIAREME LIMAMOU LAYE**

## **Chapitre I- Les caractéristiques morphologiques de Ndiarème Limamou Laye**

### **1- La typologie de d'habitat**

Suite aux déguerpissements successifs du centre ville de Dakar, nombreuses populations ont élu domicile à Pikine Est dénommé plus tard premier Guédiawaye. Ce phénomène est donc à l'origine de la création de cette dernière. Ainsi cela avait occasionné une distorsion dans l'urbanisme du fait que les gens construisaient n'importe où et n'importe comment. Conséquences, nous avons noté de quartiers irréguliers et réguliers.

On observe dans l'espace communal trois (3) types d'habitat :

- **L'habitat planifié** : sur le littoral Nord-est de la commune d'arrondissement de Ndiarème Limamou Laye, se situe l'essentiel de ce type d'habitat. Ces quartiers appelés cités sont financés le plus souvent par la BHS, il s'agit des HAMOS (4, 5, 6). Là également l'adduction en eau est de 100% de même que l'électricité mais aussi le réseau téléphonique y est fréquent.

Il est à signaler que ces différents quartiers ne disposent pas de système d'évacuation des eaux usées. Cependant ils disposent de vastes espaces libres offrant par la même occasion des terrains de jeux aux jeunes.

Les constructions préfabriquées de hamo attestent une réelle volonté d'innover en un nouveau type d'habitat pour les classes moyennes. Les parcelles assainies aménagées au milieu des années 1970 par l'Etat en partenariat avec la banque mondiale font partie de cet habitat.

Ce sont des trames d'accueil destinées aux populations défavorisées, terrassées et dotées des services sociaux majeures (voirie, assainissement...).

- **L'habitat régulier auto-construit** par les populations sur terrains lotis (zone de recasement des premières populations déguerpies de Dakar dans les années 1970) qui ont donné naissance aux quartiers Nimzatt (1, 2, 3), cheikh Wade, Angle Mousse 2, etc. Certains noms de ces quartiers sont d'anciens noms de quartiers du centre ville de Dakar comme Nimzatt, Angle Mousse. Donc c'est un transfert de noms que les déguerpis ont opéré pour garder leurs repères mais aussi pour se souvenir du temps passé là bas. Dans ces quartiers, l'adduction en eau est de 100% de même il existe un réseau électrique et téléphonique.

Les constructions en dur ont actuellement remplacé les anciennes baraques et l'évolution de la typologie de l'habitat est à un niveau où beaucoup de constructions sont en hauteur. Si au début l'Etat avait opté pour un aménagement évolutif, aujourd'hui il ne parvient pas à faire respecter les normes d'urbanisme dans ces quartiers à cause de la spéculation foncière qui s'y attache et s'y développe.

En effet selon le service du cadastre, il est difficile d'obtenir des statistiques fiables concernant le nombre de parcelles et le foncier. Ces quartiers sont marqués par une insuffisance du système d'assainissement (les systèmes individuels et collectifs sont les plus usités), les eaux usées sont déversées dans les rues avec les risques que cela pose en termes de maladies. Les ordures ménagères sont quant à elles ramassées régulièrement par des camions.

A défaut elles sont tout simplement déposées sur des espaces libres en marge des habitations.

- **L'habitat spontané ou à caractère rural** : L'ensemble « habitat irrégulier » tel que défini par la direction de l'urbanisme couvre à Ndiarème Limamou Laye presque un quartier entier (la cité baraque).

Pour l'essentiel, l'occupation du sol s'est faite en l'absence de toute planification et de tout contrôle par les autorités, le développement de l'habitat irrégulier se faisant à un rythme très rapide à partir de points forts comme les cuvettes ou les rebords de marchés. Dans la commune d'arrondissement de Ndiarème Limamou Laye, en dehors l'immense espace occupé par le lycée, l'essentiel de l'espace communal est presque exclusivement occupé par l'habitat.

Ici la précarité de l'habitat se mesure à travers le caractère hétéroclite des matériaux de construction composés de briques de ciment, de planches et tôle à l'image des abris ruraux.

Dans ce type d'habitat, le coefficient d'occupation du sol est très élevé du fait du nombre important de résidants dans les maisons.

Les constructions sont en majorité d'un seul niveau (à part quelques immeubles sur les voies principales). Leur réalisation en dur, pour la plupart d'entre elles montre que la crainte d'un déguerpissement n'est pas ressentie par les populations.

Par exemple dans la « cité baraque » de plus en plus les habitants essaient de marquer leur empreinte sur l'espace par des opérations de raccordement aux réseaux d'électricité d'eau et même parfois de téléphonie. Ce quartier qui se confond avec le marché Ndiarème est occupé

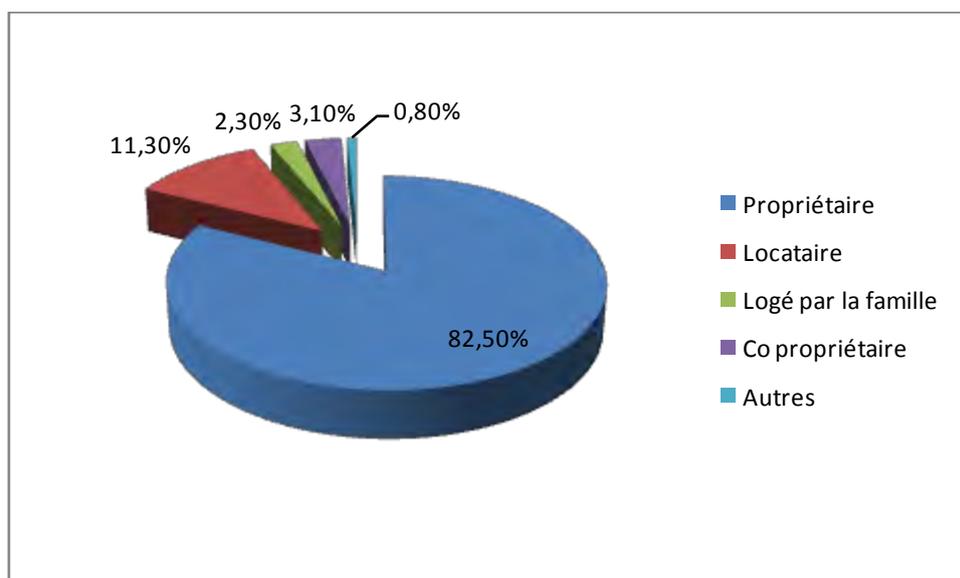
par d'anciens locataires dans la ville de Guédiawaye dépassés par le cout élevé de la location dans les quartiers dits réguliers.

Cependant aujourd'hui la majorité des logements est en dur, ce qui n'était pas le cas auparavant où on notait l'existence des baraques. Désormais, on constate que les maisons sont en hauteurs (étages) du fait que c'est devenu un moyen pour gagner de l'argent avec leurs rez de chaussée transformés en magasins pour les besoins du commerce.

## 2- Le statut d'occupation des ménages

La répartition des ménages selon le statut d'occupation montre clairement qu'une grande partie des chefs de ménages sont propriétaires de leur logement. En effet 67,6% des chefs de ménages sont propriétaires de leur logement, et sur les 45,4% qui restent, 28,4% sont locataires.

**Graphique 2** : Le statut d'occupation des ménages dans les cités Hamo 4, 5 et 6



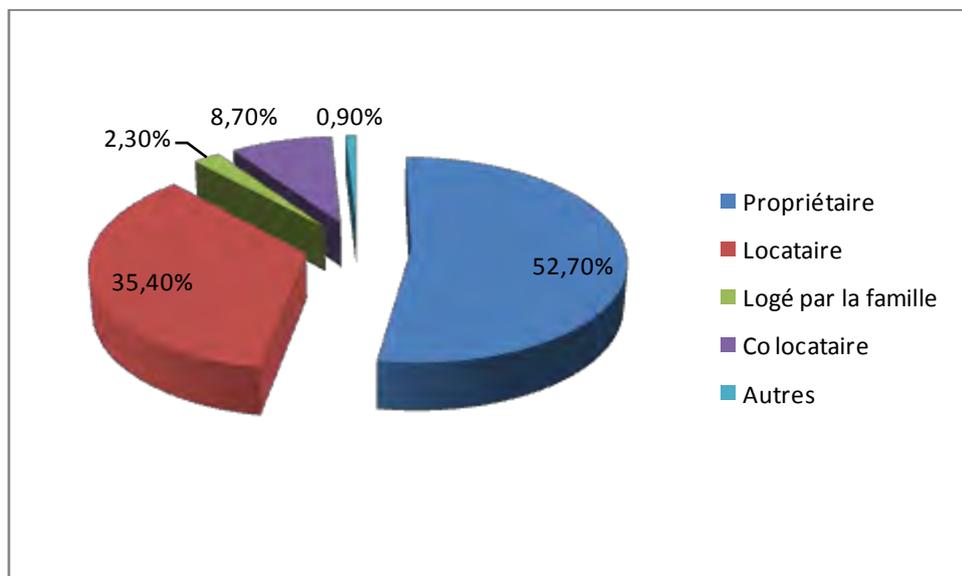
Source : Enquêtes personnelles

Ce graphique montre clairement que dans les cités Hamo la proportion de chefs de ménages propriétaires de leur logement (82,5%) est largement au dessus de la moyenne locale qui est

de 67,6%. Cela se justifie d'une part par le fait que ces cités Hamo sont occupées par des catégories socio professionnelles au revenu important qui leur avait permis de remplir les conditions d'acquisition de maisons viabilisées sous le format de location-vente de la société immobilière Hamo vers les années 1990.

Par contre les chefs de ménages en qualité de locataires sont très importants dans les autres quartiers de la commune d'arrondissement. Dans ces quartiers Même si la majorité des chefs de ménages reste toujours propriétaires de leur logement, la proportion de ménages locataires de leur logement est forte tournant autour de 35,4% (voir figure suivante). Aussi la proportion de chefs de ménages en qualité de Co locataire est-elle assez importante (08,7%) du fait que dans certaines maisons enquêtées, le logement est un bien collectif issu de l'héritage de parents. Dans ces conditions le statut de chefs de ménages revient à l'ainé ou le plus souvent à la veuve mère de famille.

**Graphique 3** : Le statut d'occupation des ménages dans les autres quartiers de la CANL



Source : Enquêtes personnelles

### **3- L'organisation urbaine de la commune**

La commune de Ndiarème Limamou Laye est organisée en quartiers dont les statuts diffèrent de par leur peuplement et leur niveau socio-économique. Ainsi l'analyse des différentes enquêtes menées sur l'organisation urbaine de la commune notamment par l'Observatoire Urbain a permis la définition de plusieurs éléments caractéristiques.

#### **a) La nature des différents quartiers de la commune**

Une des principales caractéristiques de la commune de Ndiarème Limamou Laye reste la diversité de sa morphologie perceptible à travers ses différents types de quartiers. En effet chaque type de quartier renvoie à une étape de l'évolution spatiale de la commune et s'accompagne par l'apparition sur l'espace d'un d'habitat de type nouveau. Cela montre aussi les inégalités des conditions de vie liées à la diversité des formes d'habitat.

##### **➤ Les quartiers victimes d'exclusion géographique**

Il s'agit de quartiers caractérisés par une pauvreté urbaine avec un sous emploi chronique, des revenus aléatoires tirés pour l'essentiel de l'informel, conséquence la délinquance et la prostitution (un nombre important de filles mères) y sont fréquentes. Ces quartiers sont Angle Mouss, Darou Naim, Nimzatt (1 et 2) et de « cité baraque », situés tous derrière le grand Marché Ndiarème.

L'exclusion géographique de ces quartiers se manifeste par l'absence de voies de communications intérieures (dans cette zone les 2/3 de l'espace sont inaccessibles, les ruelles sont étroites et tortueuses), comme extérieures (faiblesse du réseau de voies pénétrantes) et le déficit d'éclairage public.

Ici même si les constructions en matériaux périssables (paillettes) sont faiblement représentées, la qualité des logements dans certaines mesures laissent à désirer. Le cadre domestique n'est pas des meilleurs. Il arrive de rencontrer des ménages qui n'ont ni cuisine ni toilettes. (Voir photo 3)

**Photo 3** : Maison en baraque et sans plan dans le quartier d'Angle Mouss



Aussi nos enquêtes ont-elles révélé que la plupart des ménages ne disposaient ni de poste téléviseur ni d'appareil de réfrigération ou de congélation. Cela est surtout dû à la cherté de ces équipements par rapport à la faiblesse du revenu de la plupart de ces ménages.

Ces quartiers ont malheureusement tous un caractère commun : l'absence de voirie, pas d'établissements scolaire ou sanitaire, aucun dispositif d'évacuation ou d'enlèvement des déchets et ordures, la misère des constructions faites avec des matériaux de fortune. Dans ce décor, les maisons campagnardes s'y retrouvent parfaitement. Ici, c'est la promiscuité qui domine avec un nombre important d'individus dans une même pièce.

L'environnement est marqué par la présence de mouches et de moustiques et même parfois de dépotoirs qui font de ces quartiers de véritables enfers urbains.

Cette situation soulève des problèmes de sécurité relatifs à l'évacuation des malades, des femmes enceintes, à l'accès en cas d'incendie. A cette exclusion s'ajoute le manque de soutien de la part des pouvoirs locaux qui semblent abandonner ces populations à leurs sort.

Aussi l'absence d'aires de jeux expose les enfants aux maladies infectieuses car tous leurs divertissements sont pratiqués dans des espaces insalubres.

➤ **Les quartiers sous équipés mais réguliers**

Le déficit d'équipements sociaux et d'infrastructures semble être le phénomène caractéristique des villes banlieues ou rurales. La pression démographique et la forte demande en services sociaux en constituent les causes principales. Pour y faire face, les populations s'organisent en développant des initiatives locales privées : création de caisses d'épargne et de crédit...

Il s'agit des quartiers qui ont accueilli les premiers habitants de la commune qui détenaient des permis d'occupation et qui ont maladroitement habité de façon improvisée sur l'espace. Ce sont les quartiers de Cheikh Wade, d'Alioune Gadiaga, de Nimzatt Tapito.

Cette forme d'occupation du sol combinée à la forte pression démographique a donné naissance à des quartiers où les espaces réservés aux infrastructures et équipements ne sont pas pris en compte dans l'occupation du sol. Cette absence de réserves entraîne un déficit d'infrastructures, équipements scolaires et sociaux. Le bilan est de 02 écoles élémentaires, 03 CEM privés, pas de collège d'enseignement moyen public ni de maternité ou de poste de santé encore moins de foyer de jeunes ou de femmes.

L'absence de réseau d'assainissement est « comblée » ici par la forte perméabilité du sol qui entraîne l'infiltration des eaux usées déversées souvent au sol.

Les habitants sont donc obligés de quitter leur quartier pour accéder aux services sociaux de base, ailleurs dans la commune ou dans la ville.

Ces derniers disposent pour la plupart du temps de l'équipement électroménager minimum : réfrigérateur ou congélateur, téléviseur et poste radio. Ces quartiers sont dotés de toilettes et sont branchés à des fosses septiques. Les ménagères se servent du gaz butane comme combustible pour faire la cuisine.

Par ailleurs l'absence de réseau d'assainissement et l'ampleur des installations irrégulières de cantines sur les trottoirs, d'enclos ou d'abris sauvages sur l'espace public de façon improvisée participent davantage à la pauvreté urbaine de ces quartiers.

➤ **Les quartiers résidentiels ou urbains**

Il s'agit exclusivement des cités Hamo qui se distinguent du reste de la commune par leur morphologie. Ces quartiers ont vu le jour à partir des années 1990 sur les lotissements officiels et coïncident avec les débuts de l'application de la politique d'urbanisation de Guédiawaye. A partir de cette date, les lotissements officiels se sont multipliés sur une partie de l'espace qui abrite les filaos.

Ceci entraîne la naissance de nouvelles zones d'habitations qui correspondent à des quartiers planifiés, urbains. Ainsi apparaissent des phénomènes nouveaux dans le financement de la construction avec le système bancaire ou la location-vente par la société immobilière HAMO.

Aujourd'hui 67% des ménages enquêtés dans cette zone ont obtenu leur logement par l'intermédiaire de HAMO (c'est le système de la location vente).

Contrairement aux autres quartiers de la commune d'arrondissement de Ndiarème Limamou Laye, les cités Hamo sont raccordées à un réseau d'assainissement qui conduit les eaux usées vers la mer très proche. La planification de l'habitat a fait qu'ici le problème de mobilité ne se pose guère. Presque tous les logements ont accès à l'eau, à l'électricité, au téléphone et l'internet n'y est plus un luxe dans la mesure où une très grande majorité de ces habitants le fréquente.

Les ménages de ces quartiers disposent dans leur écrasante majorité d'équipements électroménagers modernes et les taux de branchements aux réseaux d'électricité et d'eau y excèdent 95%. En effet selon les sources de la mairie, 83,68% de ces ménages sont connectés au réseau téléphonique.

Ces quartiers qualifiés de résidentiels riches, apparaissent comme les formes modernes de développement urbain hors du bruit et de la promiscuité de l'autre partie de la commune dont ils sont séparés par la route départementale 101 ou route de la corniche.

Aussi l'enquête a-t-elle révélé que 64,2% des chefs de ménages dans ces quartiers exercent des activités formelles urbaines qui ont rompu toute attache avec la terre. Autrement dit ces quartiers sont pourvus de cadres financiers, administratifs, culturels, au dessus des autres catégories socio professionnelles locales.

#### **4- La planification spatiale de la commune**

La planification urbaine est la méthode de prévision et d'organisation qui permet aux autorités publiques d'orienter et de maîtriser le développement urbain par l'élaboration et la mise en œuvre de documents d'urbanisme.

Elle se traduit par l'application de plans d'occupation des sols (POS) ou de schémas directeurs (SD). Les POS donnent des orientations qui déterminent avec précision l'affectation des sols et les règles de leur utilisation et même les permis de construire comme ce fut le cas avec les premiers occupants de la commune chassés du centre ville.

A la lumière de ce qui précède, il semble que le processus d'urbanisation de Guédiawaye n'est assujéti à aucune planification spatiale au préalable. Pour preuve même une carte aérienne de la commune d'arrondissement de Ndiarème Limamou Laye ne donne une vue assez précise du tracé des grands équipements d'infrastructure et de la localisation des services. Toute la superficie communale semble absorbée par l'habitat, logé de façon improvisée sur l'espace. Autrement dit l'organisation spatiale de la commune n'a tenu en compte ni des besoins de l'extension urbaine, ni de l'exercice d'activités industrielles encore moins de la préservation de sites et paysages.

Ce mode d'organisation spatiale rappelle celui des campagnes où le mode d'occupation du sol n'est assujéti à aucune règle préalablement définie. Autrement dit le droit à l'accès et à l'utilisation du sol semble assuré de fait à tout habitant.

**Carte 5:** Vue aérienne de la commune d'arrondissement de Ndiarème Limamou Laye



**Source :** Google Earth 2010

Ainsi dans les « plans d'occupation du sol » (Voir plan de la commune), l'habitat semble le seul destinataire du sol sur tout le périmètre communal. Ici les rues et les espaces publics ne sont constitués que par les espaces laissés par l'habitat. Certaines voies débouchent sur des maisons (c'est le cas dans une partie du quartier d'Alioune Gadiaga) révélant du coup l'anarchie urbaine qui règne à Ndiarème Limamou Laye. Aussi l'existence marquée de la promiscuité fait-elle que le coefficient d'occupation du sol y est très élevé bouleversant de fait les règles générales urbaines d'utilisation du sol. Donc l'occupation de l'espace n'est régie par aucune planification.

D'autre part les multiples agressions dont est victime l'environnement de Ndiarème Limamou Laye attestent clairement de la non maîtrise de la croissance urbaine par les autorités communales qui, devant ce problème affichent un regard impuissant.

De même que l'effondrement de bâtiments obsolètes de temps en temps dans la commune est la preuve du non respect des règles générales de restrictions concernant la hauteur et même que les règles de construction de logement portant sur la qualité et sur l'utilisation de matériaux adéquats nécessaires à une structure appropriée à l'occupation humaine.

**Carte (Planche) 6** : Plan de la CANL



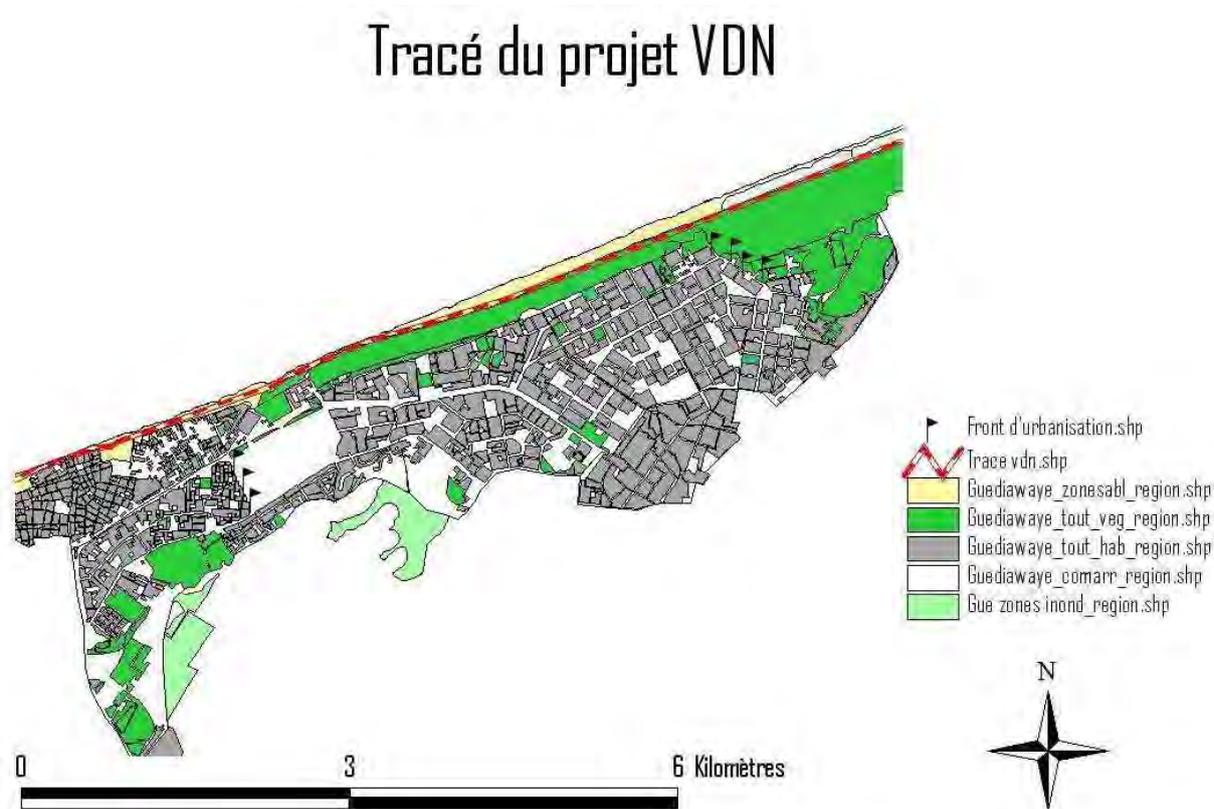
**Source** : Service des impôts et domaines de Guédiawaye

Toutes ces tares urbanistiques font dire que l'urbanisation de Guédiawaye ne s'est accompagnée d'une planification spatiale urbaine au préalable. Conséquence la localité aujourd'hui ressemble à une véritable banlieue.

Toutefois les perspectives spatiales dans la continuité de l'urbanisation de la ville sont à encourager avec le projet de la VDN sur le littoral de Guédiawaye. (Voir carte 6)

Il s'agit de la création d'une seconde voie d'accès au centre urbain de Dakar depuis l'intérieur du pays et qui doit desservir les nouvelles zones urbanisées en pleine expansion. La route sera longue de 29,5 km et longera par endroit, puis traversera la forêt de filaos sur une distance d'environ 13 km.

**Carte 7:** Le tracé du projet de VDN sur le littoral de Guédiawaye



**Source :** Camille Bénévent, Mai 2008

## **Chapitre II** : Les infrastructures et équipements de la commune

### **1- Les services socio-sanitaires de base**

#### **a- Le réseau d'alimentation en eau potable**

La ville de Guédiawaye était en moyenne desservie par un réseau d'alimentation en eau potable de 172.189 ml en 1999. A l'exception de la commune d'arrondissement de médina Gounass, l'ensemble de la ville est branché au réseau d'eau courante.

La couverture de la ville par le réseau potable est bonne et s'élargie annuellement avec la mise en œuvre de programmes tels que le Programme Sectoriel Eau (PSE) et le programme Eau à Long Terme (E.L.T).

Financé par la banque Mondiale, le PSE a réalisé 400 bornes fontaines et 36.000 branchements sociaux. Dans la CANL 99% des ménages sont branchés au réseau d'eau potable (voir tableau suivant). Les rares maisons dépourvues de ce service sont souvent certaines situées dans des quartiers spontanés comme « la cité baraque ».

**Tableau 8** : Taux d'accès à l'eau potable en 2003, en 2007 et en 2010

<b>Années</b>	<b>2003</b>	<b>2007</b>	<b>2010</b>
Taux d'accès à l'eau potable	96,7%	97,85%	99,15%

**Source** : Agence SDE de Guédiawaye

Par ailleurs il est de souligner que la consommation d'eau journalière par personne qui était de 49,8 litres en 2003 a connu une évolution exponentielle pour atteindre 56,9 litres en 2010. Cela démontre que la consommation d'eau journalière par personne dans la commune d'arrondissement dépasse largement la norme de 35 litres/personne/jour édictée par l'OMS.

Cependant la qualité de l'eau est loin d'être satisfaisante vu la couleur noirâtre de l'eau du robinet le plus souvent et le dépôt d'impuretés au fond des bouteilles. En effet 73% des ménages visités déclarent ne pas être satisfaits de la qualité de l'eau du robinet servie par la SDE.

Ce problème d'hygiène est amplifié par les coupures fréquentes d'eau qui peuvent durer plusieurs jours et qui poussent les ménages à parcourir de longues distances à la recherche du liquide précieux.

#### **b- Le réseau d'alimentation en électricité**

Le réseau d'électricité a deux (2) composantes : le réseau d'éclairage public et le réseau d'alimentation domestique.

Le nombre de ménages abonnés au réseau d'électricité dans la commune a considérablement augmenté tend vers une couverture totale de tous les ménages.

**Tableau 9** : Evolution de la couverture de l'électricité dans la commune en %

<b>Années</b>	<b>2003</b>	<b>2005</b>	<b>2007</b>	<b>2010</b>
Pourcentage de ménages branchés	91,13%	91,65%	94,04%	96,68%

**Source** : Agence SENELEC de Guédiawaye

Le recensement général de population de 2002 faisait ressortir l'existence de 36.062 ménages dans le département de Guédiawaye. Ce nombre comparé aux chiffres fournis par la SENELEC, montre que la ville est aujourd'hui presque entièrement raccordée au réseau d'alimentation électrique.

Ces chiffres colossaux cachent mal l'amertume des ménages très indignés par la fréquence de coupures électriques et de la cherté des factures. En effet sur les 400 ménages visités, 314 se plaignent de la qualité du service de la SENELEC qui fournit l'électricité de manière non permanente.

Cependant les faits constatés et confirmés par la société responsable révèlent l'existence de quelques poches à électrifier surtout dans les quartiers Angle Mouss et « cité baraque ». Toutefois le branchement du dernier quartier cité au réseau d'alimentation électrique risque de poser à priori des problèmes car la nature précaire de l'habitat ici favorise souvent des

incendies d'autant plus que ce quartier jouxte le grand marché Ndiarème où les branchements clandestins à risque sont notés.

Par ailleurs la problématique que soulève ce secteur est liée d'une manière générale à :

- La non couverture complète de la commune en éclairage public qui accentue l'insécurité et favorise des actes de banditismes perpétrés par des délinquants ;
- L'entretien déficient des lampadaires (coffrets défectueux, ampoules grillées non remplacées...) ;
- La corrosion des poteaux du fait de la brise marine très forte dans la commune d'arrondissement ;
- Le déterrement du réseau électrique enterré par le fait des extensions irrégulières des maisons (ce phénomène est très visible dans la zone d'habitat planifié des cités Hamo du littoral) ;
- Les coupures fréquentes de courant ou délestages qui endommagent les appareils électroménagers.

Pour ces difficultés, la SENELEC se dit prête à améliorer la qualité du service dans le court et moyen terme et compte alimenter en électricité les points encore obscurs de la commune d'arrondissement.

### **c) Le bilan des équipements sanitaires**

Dans ce secteur, la commune ne dispose que de deux (2) structures à savoir le poste de santé de Hamo 5 et la maternité d'Angle Mouss 2 qui se trouve près du marché Ndiarème. Ce qui est très insuffisant dans la mesure où ces deux (2) structures à elles seules ne peuvent pas prendre en charge tous les malades de la localité.

Ces derniers vont dans les structures sanitaires limitrophes comme le centre hospitalier de Roi de Baudouin ou ailleurs pour se soigner. De même, elles ne sont pas bien équipées en matériels ce qui pose des problèmes d'utilisation de soins. Cette situation défavorable a poussé les acteurs municipaux et les populations locales à faire de ce secteur une des priorités de leurs actions. C'est ainsi que les acteurs municipaux de concert avec leurs partenaires ont envisagé de créer une nouvelle maternité tout en réfectionnant l'ancienne maternité d'Angle Mouss (réfection qui d'ailleurs est en cours).

De même la mairie prévoit de doter la commune d'une ambulance pour l'évacuation des malades. Il est aussi prévu d'après la mairie d'augmenter le personnel médical qui fait défaut

dans la commune. Cette dernière dispose d'un cabinet médical situé sur la corniche en face Hamo 6.

Conscientes de l'importance du volet sanitaire, le pouvoir local a décidé de mettre l'accent sur la prévention et une politique sanitaire à l'intérieur des quartiers en y associant les ASC, OCB, GPF, GIE, etc. Ces derniers s'adonnent à des campagnes de sensibilisation à travers les quartiers pour mieux imprégner les populations des maladies qui touchent le plus la zone comme le paludisme.

En définitive, malgré tout le sacrifice matériel et humain consenti dans le domaine sanitaire dans la commune d'arrondissement, ce secteur fait face à quelques défis que sont : construction d'un autre poste de santé et rééquiper celui existant ; construction d'une deuxième maternité ; augmenter le personnel médical ; doter la commune d'une ambulance ; etc.

#### **d) Les infrastructures scolaires**

En faisant l'état des lieux des infrastructures scolaires au sein de la commune d'arrondissement, nous nous sommes rendu compte que cette dernière dispose de huit (8) établissements préscolaires qui assurent la formation des enfants âgés de 2 à 5 ans. Elle compte également quatre (4) autres écoles publiques d'enseignement élémentaire que sont : l'école de Hamo 4, de Ndiarème A et B et de l'école 18. En plus nous y retrouvons neuf (9) écoles privées dont la plus remarquable est celle de Sainte Abraham logée dans le quartier Angle mousse.

Outre ces écoles, la commune dispose aussi d'un grand lycée à savoir le lycée Seydina Limamou Laye (LSLL) qui absorbe la quasi-totalité des élèves admis au BFEM de la ville de Guédiawaye, de Pikine, de même que quelques élèves venus de différents horizons comme Yeumbeul, Thiaroye ou Malika... Il serait bon de signaler que le lycée fait partie des lycées les plus grands du pays. Cependant la commune est dépourvue de collège d'enseignement moyen public mais elle dispose des privées comme Zénith Alpha, le Littoral et Ablaye Lo dont la capacité d'accueil reste limitée.

La commune dispose aussi de « daaras » implantés au sein des divers quartiers et de franco arabes dont le plus important est « Mawridou Zhaman ».

Par ailleurs, le taux d'échec chez les jeunes connaît des proportions inquiétantes. Les raisons d'une telle situation sont entre autres :

- Les difficultés économiques que rencontrent certaines familles pour l'achat de fournitures scolaires ;
- Le système de double flux qui procure beaucoup d'heures libres aux enfants qui, s'ils ne sont pas encadrés à la maison, s'adonnent à des jeux au lieu d'étudier...

Aussi la formation professionnelle revêt un cachet particulier dans la majeure où elle constitue une issue pour les élèves qui ont abandonné l'école très tôt. En matière de formation professionnelle, le lycée Seydina Limamou Laye demeure l'unique centre où l'on retrouve plusieurs branches comme l'électricité, la mécanique... En plus, il y a un centre de formation en TIC à savoir l'espace commun de communication (E-COM-COM), en coupe-couture et en teinture etc.

## **2- Le réseau d'assainissement**

### **a) L'assainissement des eaux pluviales**

Le système d'assainissement des eaux pluviales et des eaux usées reste très faible dans la commune d'arrondissement et même dans tout le département de Guédiawaye. En effet depuis 1999 le linéaire de ce réseau reste bloqué à 12.070 ml et des statistiques fournies par l'ONAS accrédiétaient à la ville un taux de 12,8% concernant l'évacuation de ses eaux usées par un réseau régulier d'assainissement.

Dans la ville seule la commune d'arrondissement de Golf Sud dispose d'un réseau d'évacuation des eaux usées qui est du reste très déficitaire.

Par ailleurs il faut souligner que la nature sablonneuse du sol et la position assez profonde de la nappe dans la quasi-totalité du périmètre communal favorisent l'infiltration des eaux de ruissellement.

Toutefois, ce système d'assainissement naturel des eaux pluviales est de plus en plus perturbé par des extensions non contrôlées et sans limites des habitations sur la voie publique et par des actions tendant à imperméabiliser le sol (dépôts de gravats) et à gêner le cours naturel de l'écoulement des eaux de pluies.

Aussi les réseaux d'assainissement individuel prédominent et sont installés de façon anarchique dans les habitations. L'insalubrité se traduit également par la stagnation des eaux pluviales qui constituent des vecteurs de transmission du paludisme ainsi que d'autres maladies infectieuses.

#### **b) L'assainissement des eaux usées et des ordures ménagères**

Dans ce domaine, il est bon de rappeler que la commune ne dispose pas de système d'évacuation des eaux usées et la collecte des ordures n'est pas assurée de façon permanente. La plupart des maisons sont équipées de fosses septiques et déversent leurs eaux usées sur la place publique ; pour ces populations l'espace public est le prolongement de l'espace domestique par conséquent tout y est permis. Cette pratique participe grandement à la pollution de la nappe phréatique du sous-sol. En effet le cout de la vidange est très élevé d'après quelques personnes interrogées, il se situe aux environs de 15 000f à 20 000fCFA par fosse.

Pour faire face à un tel problème, les autorités municipales ont décidé de construire des puisards dans tous les quartiers de la commune. Au total 630 puisards collectifs ont été construits dans la zone pour les populations. Ces puisards étaient sous la responsabilité de ces dernières de façon rotative, à tour de rôle. Une mauvaise perception du bien public par les populations a entraîné la fermeture ou la destruction de la quasi-totalité des puisards.

Les responsabilités sont partagées entre les acteurs municipaux qui ont en charge la construction des puisards et les populations qui sont chargées du suivi et de l'entretien des puisards. Ces derniers auraient couté environ 207.046.500fCFA d'après la mairie.

Mais reste à trouver une solution générale à ce problème de déversement d'eaux usées car tous les ménages ne sont pas en mesure de s'acquitter des 25% pour la construction des bacs à laver et des fosses septiques adéquates. Cela est du ressort de la municipalité qui, interpellée sur la question rétorque que « devant la modicité du budget communal, nous ne sommes pas en mesure d'éponger ces 25%, ni de prendre en charge le cout revenant aux populations ».

D'une manière générale, l'insuffisance d'infrastructures en matière d'assainissement est en grande partie la cause des nombreuses difficultés que rencontrent les habitants de la commune.

L'environnement est aussi victime du problème de la collecte des ordures ménagères.

Rappelons que cette tâche était assurée jadis par la Communauté Urbaine de Dakar (CUD), sous le label « projet ville propre ». Mais depuis la dissolution de cette structure, la question de la collecte des ordures reste un calvaire pour les espaces urbains. L'enlèvement des ordures qui devait être quotidien ne l'est que de temps en temps.

**Photo 3**: Un des camions chargés du ramassage des ordures



### **3- Les espaces et équipements collectifs**

#### **a- Les équipements culturels et de loisirs**

La commune d'arrondissement de Ndiarème Limamou Laye est riche en acteurs culturels mais ils sont confrontés au déficit criard d'équipements en quantité et en qualité pour mettre en valeur leurs talents. Comme à l'échelle nationale, le secteur culturel souffre de l'insuffisance de ressources et du manque d'intérêts de la part des pouvoirs nationaux et locaux.

**Tableau 10:** Inventaire des équipements culturels et de loisirs dans la commune

<u>Types d'équipements</u>	<u>Nombre</u>
CDEPS	00
Cinéma	00
Foyer de jeunes	01
Foyer socio-éducatif	01
Bibliothèque communale	01
Maisons des femmes	00
Night club	01

**Source :** Données de la municipalité de 2011

Au plan culturel les équipements recensés sont en majorité des mosquées. En effet dans chaque quartier de la commune, une ou deux (2) mosquées sont édifiées. A cet égard elles constituent les équipements les plus visibles et les plus partagés.

Notons que la commune ne dispose pas d'églises ceci s'explique en partie par la faible proportion de chrétiens qu'elle abrite.

Les espaces de loisirs à part le dancing « Broadway Production » situé dans le quartier d'Angle Mouss et le foyer des jeunes de Hamo 4, sont quasi inexistantes. Leur absence s'explique par le caractère de « cité dortoir » de la ville de Guédiawaye, accentué par la raréfaction de terrains réservés aux équipements.

#### **b- Les espaces verts et de sport**

L'espace situé le long de la corniche bordant les cités Hamo a longtemps été perçu comme propice pour accueillir un espace vert. D'ailleurs cet espace fut clôturé et abritait des bancs publics pour permettre aux populations de s'y promener.

Aujourd'hui la forte demande foncière et une mauvaise gestion des espaces publics dans la commune ont fait qu'une grande partie de ce périmètre soit victime d'installations irrégulières d'ateliers artisanaux pour la plupart. Aussi l'édification de station d'essence sur la partie frontalière à Hamo 6 a fait disparaître la possibilité de l'existence d'espace vert à cet endroit.

Seule la partie qui fait face à Hamo 5 transformée en terrain de football reste disponible aujourd'hui.

Par ailleurs le renforcement du réseau routier par la création de nouvelles routes secondaires s'est fait par l'élimination de beaucoup d'aires de jeux pour les besoins du sport.

Faute d'espaces pour le sport, les jeunes se retrouvent chaque soir à la plage accélérant du coup le processus d'affaissement des dunes du littoral ouvrant la porte à l'avancée de la mer qui chaque jour inquiète de plus en plus les populations.

#### **4- La voirie et le transport en commun**

Aujourd'hui Ndiarème Limamou Laye compte trois (3) axes routiers primaires. Il s'agit de la route du lycée, de celle qui relie Ndiarème Limamou Laye à Sam Notaire et de la route départementale 101. A cela s'ajoutent de nouvelles routes bitumées en bon état avec des largeurs étroites allant de 5 à 7m, qui dessinent un réseau de voies secondaires dans les quartiers réguliers.

La commune ne compte plus de routes latéritiques. Cependant la route reliant le marché Ndiarème aux 2 voies du quartier Notaire et celle longeant le lycée Limamou Laye constituent le talon d'Achille de ce réseau routier car dégradées et inondées souvent en période hivernale.

Ici la voirie est aussi victime de mauvais entretien par la mairie, ainsi que le creusement anarchique de dos d'âne par les habitants qui accélèrent le processus de dégradation des routes. Là contrairement à celles des centres urbains, les voies sont recouvertes d'une légère couche de bitume qui compromet la longévité de ces voies. Ainsi la nature et l'état des routes auront un impact notable sur la qualité du transport dans la commune.

A Ndiarème Limamou Laye, l'une des difficultés majeures auxquelles sont confrontées les populations reste sans doute le problème du transport. En effet l'état défectueux de routes primaires importantes (la route du lycée et celle qui lie la commune avec celle de Sam Notaire) dans la communication de la commune avec l'extérieur en est la preuve. A cela s'ajoute le caractère obsolète des cars rapides communément appelés « souper » qui assurent l'essentiel des déplacements en commun des habitants en sont les principales causes.

Notre enquête a révélé que près de 42% des actifs de la commune travaillant dans le département de Guédiawaye restent confrontés aux difficultés du transport.

Le système de transport est marqué par la vétusté du parc automobile, la faiblesse des moyens de transport en commun, l'absence d'une régie de transport communal, les faiblesses du réseau de voirie (Voir carte 3). La route y demeure le principal mode de transport utilisé pour établir les liaisons intérieures et interrégionales. La commune voit donc dans la mise en place d'un système de transport performant et diversifié, une nécessité.

## **Conclusion**

L'analyse des caractéristiques morphologiques de la commune d'arrondissement de Ndiarème Limamou Laye révèle beaucoup de tares dans l'occupation et l'organisation de l'espace. En effet le déficit criard d'infrastructures et d'équipements sociaux non pris en considération dans l'occupation du sol, ajouté à une absence totale de toute planification spatiale confère à la commune un visage hybride, tantôt elle donne l'image d'une simple banlieue tantôt apparaissant comme proche d'une ville rurale du fait de la fragilité de l'habitat ou de ses nombreux paradoxes ainsi que l'insuffisance des équipements sociaux et collectifs. Autrement dit l'organisation urbaine de Ndiarème Limamou Laye est loin de celle des zones urbaines où l'utilisation du sol repose au préalable sur une bonne planification spatiale. Elle se rapproche plus des zones communément appelées banlieues marquées par une insuffisance de politique spatiale et du non achèvement du processus d'urbanisation.

Cette remarque confère donc à la ville de Guédiawaye le statut de grande banlieue avec une unité urbaine incomplète. En effet le sol de la ville fait l'objet de diverses formes d'occupation (anarchique) sans tenir compte du rythme démographique encore moins de l'augmentation des besoins de la population. L'existence de maisons en baraque ou encore de ruelles sans issue dans certains quartiers sont des preuves patentes d'une mauvaise politique spatiale.

### **Chapitre III : Les traits fonctionnels de Ndiarème Limamou Laye**

L'économie de la commune d'arrondissement de Ndiarème Limamou Laye est principalement dominée par les activités commerciales. En effet l'absence d'unités industrielles a favorisé le développement très important d'activités marchandes locales. Ce secteur est épaulé par l'artisanat qui emploie une bonne partie de la main d'œuvre locale souvent sans qualification.

#### **1- Les activités à caractère rural**

La presque inexistence de zones d'activités industrielles et de services sur toute l'étendue de la ville de Guédiawaye contribue largement à ce que les principaux secteurs d'activités économiques représentés soient des secteurs de proximité caractérisés par la prédominance de l'informel.

Ainsi à Ndiarème Limamou Laye, le commerce et l'artisanat qui emploient 25% des actifs constituent les principales activités porteuses de revenus pour les populations actives même s'il est possible de relever l'existence à côté de celles-ci d'activités pouvant être qualifiées de formelles et de potentialités pour un éventuel développement du tourisme.

D'après le livre blanc du PDU de Dakar « horizon 2025 », la ville de Guédiawaye comptait en 2001 près de 15,42% des emplois régionaux soit 91.275 emplois permanents et temporaires. Ce nombre assez important d'emplois s'explique par la prédominance d'activités informelles. La situation assez concurrentielle de la situation de l'emploi entre les hommes et les femmes découle de la forte mobilisation des femmes à travers des activités informelles, artisanales et leurs emplois comme domestique dans les maisons.

#### **a) Le commerce informel**

A Ndiarème Limamou Laye le secteur commercial est perçu comme le pilier principal de l'économie communale

Ce secteur était à l'origine considéré comme une activité de survie de proximité, aujourd'hui il constitue un véritable enjeu économique pour la commune d'arrondissement. En effet l'activité marchande apparaît ici comme la principale voire la seule source de prélèvements des taxes qui constituent la part essentielle des budgets de municipalités. Ainsi d'après des sources de la municipalité, annuellement la perception de recettes provenant de cette activité varie entre 82 et 84 millions.

Ici le développement important de l'informel s'explique en partie par le faible niveau d'instruction des chefs de ménages surtout chez les femmes qui pendant longtemps ont été « marginalisées » de la scolarisation pour des raisons culturelles.

**Tableau 11:** Niveau d'instruction des chefs de ménages en %

Catégories	Hommes	Femmes
Aucun	00,4%	46,7%
Primaire	67,4%	34,5%
Moyen	14,7%	07,3%
Secondaire	10,3%	04,2%
Supérieur	4,8%	01,6%
Coranique	02,4%	05,7%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

**Source :** Enquêtes personnelles

Le tableau met à nu le faible niveau d'instruction des chefs de ménage femmes dont près de la moitié (46,7%) n'a reçu aucune instruction. Aussi moins du 1/10 des chefs de ménages femmes n'ont pas accédé à l'enseignement moyen et une moindre proportion se retrouvera au niveau supérieur (01,6%).

L'examen des niveaux d'instruction révèle aussi des différences selon le sexe qui dénote une représentation féminine très en deçà de celle des hommes, cela à tous les niveaux d'instruction sauf pour ce qui est de l'enseignement coranique où les femmes dépassent les hommes avec 05,7% contre 02,4%.

Ceci explique l'exercice d'activités informelles comme le commerce par les femmes.

Toutefois le secteur commercial souffre de sa désorganisation et d'une absence de structuration qui font qu'il revêt dans sa majorité d'un caractère informel ou non urbain.

Cette activité couvre plusieurs domaines parmi lesquels il y'a : la vente de poissons, de produits maraichers, de fruits, de la vente de crèmes glacées, de produits cosmétiques et d'habillement qui pour la plupart sont l'œuvre des femmes. Ces dernières sont aussi actives dans la transformation des fruits et céréales, dans la restauration...En dehors de ces petits commerces, il existe beaucoup de vendeurs ambulants qui sillonnent la commune d'arrondissement.

D'après la municipalité, il est très difficile de dire avec exactitude le nombre d'étales installés aux abords des rues et marchés à cause de son caractère informel.

Dans cette activité commerciale, même si les hommes y sont présents, les femmes apparaissent comme les plus dynamiques et les plus distinguées car ces dernières grâce à leurs revenus entretiennent leurs familles. Elles représenteraient près de 54% des actifs dans ce secteur d'après une enquête de la mairie.

Donc le commerce demeure le poumon économique dans la commune et est souvent exercé par les femmes et quelques jeunes. Les recettes provenant du commerce permettent aux femmes d'améliorer leurs conditions de vie et de faire face aux innombrables difficultés occasionnées par la conjoncture économique.

**Photo 5** : Une vendeuse de légumes installée par terre sur la voie publique



Certaines de ces femmes sont affiliées au collectif de l'union départementale des groupements de promotion féminine (CUDGPF) et travaillent en partenariat avec les PAMECAS et les autres structures financières comme l'UNACOIS.

Dans ce partenariat avec les femmes l'agence de PAMECAS située dans le quartier de Cheikh Wade occupe une place ce choix. Les structures financières affiliées à l'UNACOIS qui ont

longtemps collaboré avec les commerçants, ont reçu une mauvaise promotion depuis la faillite de l'une de leurs agences au marché Ndiarème en 2009.

Cette structure aurait emporté dans sa faillite l'argent de beaucoup de vendeuses dudit marché entraînant du coup une certaine méfiance vis à vis des petites mutuelles.

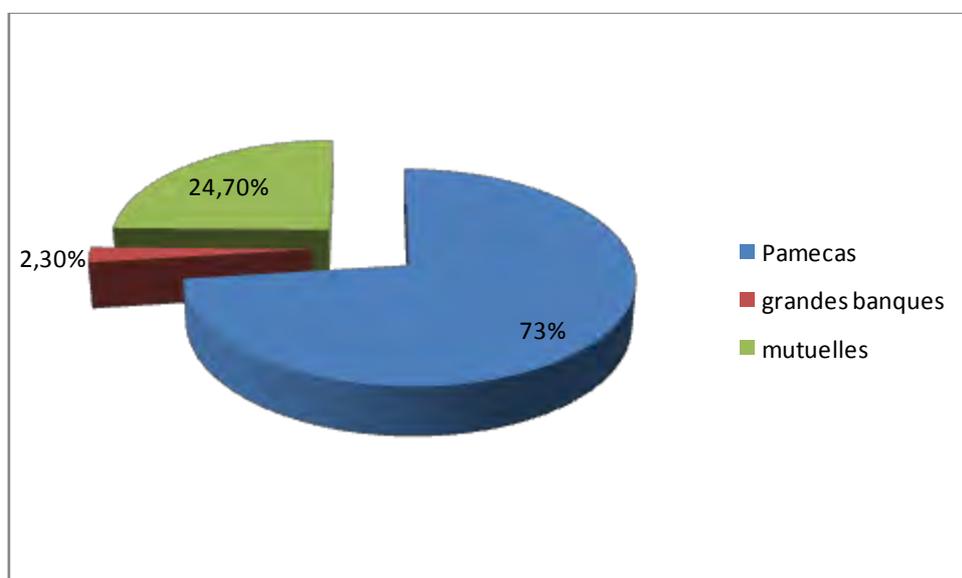
Sur les raisons de leur préférence des mutuelles et des microcrédits, elles justifient ce choix par la facilité d'accès au crédit et les taux faibles de remboursements contrairement aux banques. Rappelons que la commune d'arrondissement de Ndiarème Limamou Laye compte 2 agences bancaires (une agence de la SGBS et une autre de la BICIS).

Ainsi les commerçantes s'organisent en Groupements de Promotion Féminine (GPF) pour pouvoir bénéficier du crédit au niveau des structures financières.

Dans la CANL nous avons :

- La zone du littoral qui regroupe 15 groupements de femmes ;
- La zone du Nimzatt qui regroupe 17 regroupements de femmes ;
- Et enfin la zone d'Angle Mouss qui regroupe 15 regroupements.

**Graphique 4** : Le choix des structures financières des GPF en %



Source : Enquêtes personnelles

## **b) Le secteur de l'artisanat**

En dehors du commerce qui constitue l'activité première dans la CANL, nous avons l'artisanat qui est aussi un support économique dans lequel s'activent les habitants de la commune avec la teinture de tissus surtout.

Sec activités sont dispersées et se retrouvent quasiment dans tous les quartiers du territoire communal.

L'artisanat occupe une bonne place dans la localité car dans tous les quartiers de la commune, nous avons la présence de jeunes, de femmes et d'hommes qui s'adonnent à ce secteur de l'économie locale. C'est ainsi qu'on y retrouve :

- **La menuiserie** qui constitue une activité où s'exercent les hommes (enfants et adultes) et qui se modernise de plus en plus avec des machines de hautes capacités.  
Aujourd'hui la menuiserie en bois est fortement concurrencée par celle en aluminium perceptible dans la commune par la multiplication d'ateliers du type qui augmentent sans cesse (le nombre d'ateliers dans la commune est passé de 08 à 17 entre 2009 et 2011).
- **La mécanique** qui emploie beaucoup de monde mais qui est confrontée au déficit de garages dans la commune. L'unique centre de formation en mécanique reste le département technique du lycée Seydina Limamou Laye. L'absence d'espace réservé à cette activité a engendré une prolifération de garages spontanés installés de façon très irrégulière sur l'espace public.  
Aussi l'absence de réglementation du métier de mécanicien fait-elle que beaucoup de jeunes enfants sont devenus aujourd'hui apprentis mécaniciens avec les risques énormes du métier sans compter la manipulation de métaux dangereux.
- **La teinture** qui connaît un essor remarquable répond aux aspirations des populations qui s'y activent dans la mesure où elles y retrouvent leurs comptes. Cette activité reste l'apanage des GIE et GPF car étant plus féminine que masculine même si nous y trouvons quelques jeunes hommes. Ce sont les femmes qui s'investissent le plus dans cette activité.  
Mais là aussi le déversement de liquides toxiques sur le sol constitue un danger permanent pour l'environnement.

**Photo 6** : Garage mécanique devant une construction inachevée



**Photo 7** : Activité de teinture pratiquée par des femmes



En plus de ces activités, il y a la **confection** avec les nombreux ateliers tailleurs que compte la commune (plus de 49 ateliers de tailleurs recensés). Mais ce secteur connaît un déséquilibre

entre les hommes et les femmes. L'art également occupe une bonne place dans la localité avec la création de deux (2) troupes théâtrales, de groupes de « Rap », d'humoristes...

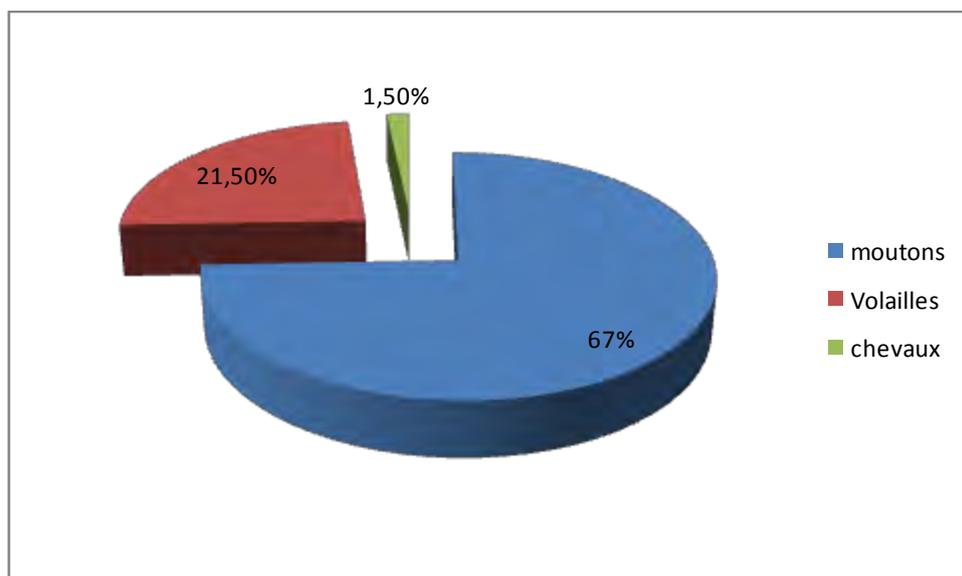
D'une manière générale, l'artisanat est constitué à Ndiarème Limamou Laye par de petites unités de production bénéficiant d'une main d'œuvre bon marché voire gratuite (apprentis).

En définitive, le secteur de l'artisanat dans la commune reste confronté à des difficultés dont la principale reste le problème d'espace. Aussi des défis tels que la prise en charge des apprentis artisans, le renforcement de capacité des acteurs et la valorisation de la formation sont à relever pour le développement du secteur.

### c) Le secteur de l'élevage

La commune d'arrondissement de Ndiarème Limamou Laye présente un profil écologique particulier. La forte poussée démographique et l'absorption d'une bonne partie de l'espace par l'habitat ne permettent pas un développement soutenu de l'élevage. Dans la ville de Guédiawaye, le secteur de l'élevage est géré par l'Inspection Départementale des Services Vétérinaires (IDSV).

**Graphique 5:** Répartition du cheptel selon l'espèce



**Source :** IDSV de Guédiawaye

A travers ce graphique force est de constater que le secteur de l'élevage à Ndiarème Limamou Laye reste fortement dominé par les moutons qui occupent 67% de ce secteur. Cet élevage de moutons se fait pour la plupart à domicile dans des enclos souvent construits devant les maisons. Il est aussi fréquent de rencontrer des moutons dans l'espace communal à la recherche de nourriture car certains propriétaires se disent incapables de les entretenir à cause de la cherté du sac de foin qui pendant toute l'année ne coûte pas moins de 3000fCFA.

La perception de l'espace communal par certains éleveurs comme une zone de parcours pour le bétail confère au secteur de l'élevage à Ndiarème Limamou Laye un caractère « rural ».

Par ailleurs il reste très difficile de dire le nombre exact de têtes de moutons dans la commune.

Quant à l'élevage des volailles (21,5% du cheptel), il n'est pas très développé dans la commune d'arrondissement et est destiné généralement à la consommation. Il faut noter que l'expansion de l'élevage de volailles s'est faite à la faveur de la croissance de la commune d'arrondissement et de l'accroissement du chômage surtout depuis l'arrêt des importations de cuisses et ailes de volailles de l'Union Européenne. Cet élevage se fait souvent dans des maisons particulièrement aujourd'hui dans des étages réservés exclusivement à cette activité qui devient de plus en plus lucrative.

On observe également que la traction hippomobile est très importante dans la commune où il y'a près de 36 abris sauvages (presque dans chaque coin de rue) irrégulièrement installés sur l'espace public sans aucune autorisation au préalable fournie par la municipalité, destinés à garder des chevaux. Force est de constater que la traction hippomobile est très inadaptée en milieu urbain, elle sert de transport de marchandises, d'ordures ménagères et surtout pour le ravitaillement de sable marin pour des constructions.

Ces abris sauvages et enclos pour loger le bétail accentue davantage la pression sur l'espace sans compter des problèmes environnementaux qui s'en suivent.

Donc dans la commune, l'élevage porte principalement sur les moutons et les volailles et son développement se mesure à travers la multiplication de boucheries dans la commune qui en compte aujourd'hui sept (07).

Toutefois ce secteur, loin d'être structuré, connaît beaucoup de difficultés dans la mesure où des chambres de conservation et des espaces d'abattoir font défaut (abattage clandestin). Ces

facteurs combinés aux forts taux d'accroissement démographique et le développement des programmes d'immobiliers ne jouent pas à la faveur du développement de l'élevage.

## 2- Les activités à caractère urbain

### a) Le commerce formel

C'est le commerce professionnel dont les acteurs détiennent des autorisations d'exercer la profession. Il concerne généralement la distribution de produits divers (pain, quincaillerie, épicerie, mercerie, alimentation, bois, pièces détachées, matériaux de construction...).

Les principales activités commerciales locales s'effectuent à travers les marchés de Ndiarème et de Porokhane et des cantines érigées à leurs alentours.

A travers la commune d'arrondissement, on rencontre des quincailleries, des kiosques et autres boutiques (voir tableau données économiques). Les équipements commerciaux sont omniprésents dans le territoire communal. Cette prédominance s'explique par le fait que la majeure partie des populations tirent leur subsistance des activités liées au commerce.

A cet égard, les marchés demeurent les équipements les plus importants. Cette place centrale est renforcée par le découpage administratif de la ville qui considère les marchés comme les principales sources de rentrées de recettes pour la ville.

Le marché de Porokhane de par sa situation au niveau de la corniche, polarise les cités Hamo et une partie de la commune d'arrondissement de Sam Notaire. Quant au marché Ndiarème qui a la réputation d'être un grand marché, il est visité régulièrement par tous les ménages de la commune pour leur approvisionnement en denrées alimentaires.

**Tableau 12** : Les données des infrastructures économiques

Types d'infrastructure	Nombre
Boutiques	213
Télé centre	97
Alimentation générale/ épiceries	14
Salons de couture	47
Salons de coiffure	17
Quincailleries	08
Electroménagères	04

Fast-food	12
Merceries	56
Prêts à porter	16
Produits d'entretien	18
Sérigraphie-gravure Pub	03
Cyber café	07
Import-export	11
Bijouteries	14
Dépôts de gaz	00
Pharmacies	05
Blanchisseries	12
papeteries	21
Musique shop	10
Boulangeries pâtisseries	05
Banques	03
Cantines et tables	234
Gargote	23
Hôtels	00

**Source** : Enquêtes personnelles

Cependant ces infrastructures commerciales malgré leur importance en retombées économiques, posent de sérieux problèmes environnementaux. En effets tables et autres cantines sont installées de façon anarchique près des marchés. Les conséquences qui en découlent sont : un mauvais aménagement intérieur des marchés, un manque de respect des règles de sécurité pour leur exploitation, un débordement des étals sur la voie publique gênant la circulation automobile et des piétons, une production importante de déchets qui salissent les rues et la voie publique, une pollution sonore et un dégagement d'odeurs nauséabondes.

Pa ailleurs le secteur commercial dans la commune reste confronté à de problèmes tels que :

- l'insuffisance des infrastructures commerciales ;
- le déficit de structures financières décentralisées ;
- analphabétisme des acteurs ;
- difficultés d'approvisionnement ;
- absence d'unités de conservation...

## **b) Le tourisme**

Ce secteur est laissé à l'état exploratoire. Néanmoins en dépit de la sítologie de la commune, l'activité touristique pourrait connaître un essor spectaculaire surtout au niveau du littoral. Cela se fera avec tout le courage nécessaire pour apprivoiser une mer dite sauvage.

Le tourisme pratiqué actuellement est le tourisme intégré mené par des associations et mouvements de jeunesse à travers des activités de jumelages, de festivals ou autres partenariats.

Dans ce secteur seule la commune d'arrondissement de Golf Sud fait des progrès car abritant l'essentiel des infrastructures touristiques de la ville.

Ainsi le développement de l'activité touristique dans la commune d'arrondissement de Ndiarème Limamou Laye passera par une politique audacieuse axée sur :

- La création de gites et de centres d'accueil touristique ;
- La facilitation de l'accès aux réseaux des partenaires ;
- Le désenclavement de la plage ;
- L'aménagement d'espaces de baignade ;
- La valorisation de l'activité par un investissement colossal de la collectivité...

### **3- Les impacts des activités sur l'environnement et sur le cadre de vie**

A l'image de la plupart des villes du tiers-monde, l'environnement urbain de la ville de Guédiawaye subit de multiples agressions émanant des activités anthropiques. L'ampleur de ces agressions continues sur l'environnement, appréciable en termes de risque fait peser de grosses menaces permanentes sur la sécurité et le bien-être des populations.

La commune d'arrondissement de Ndiarème Limamou Laye comme toutes les autres bénéficie actuellement dans le domaine de l'environnement de l'intervention du PAQPUD (Programme d'Assainissement de Quartiers Péri Urbains de Dakar).

Toutefois les autorités locales ont très tôt affiché l'importance qu'elles accordent à l'environnement, matérialisée par l'instauration d'une charte de l'environnement.

#### **Graphique 6** : La charte environnementale de Ndiarème Limamou Laye

Considérant :

Que les ressources et les équilibres naturels conditionnent le bien-être de la population  
Que l'avenir et l'existence de la population sont indissociables de son milieu naturel  
Que l'environnement est le patrimoine commun des hommes  
Que l'homme exerce une influence croissante sur ses conditions de vie  
Que la préservation de l'environnement doit être recherchée.

#### **Article 1**

Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé

#### **Article 2**

Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.

#### **Article 3**

Toute personne doit prévenir les atteintes qu'elle est susceptible de porter à l'environnement ou, à défaut d'en limiter les conséquences.

#### **Article 4**

Toute personne doit contribuer à la réparation des dommages qu'elle cause à l'environnement, dans des conditions définies de façon concertée.

#### **Article 5**

Les actions publiques et choix politiques entrepris doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, ils concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement et le progrès social.

#### **Article 6**

Toute personne a le droit de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.

### Article 7

L'éducation et la formation à l'environnement doivent contribuer à l'exercice des droits et devoirs définis par cette charte.

A travers cette charte, il apparaît clairement que sans la sensibilisation, l'éducation et le sens du devoir, la protection de l'environnement serait très difficile. Cette difficulté de la protection de l'environnement est compréhensible dans la mesure où les activités qui agressent l'environnement apparaissent comme un mal nécessaire car cherchant d'autre part à répondre à des préoccupations de survie.

Ainsi le développement urbain et économique va sérieusement affecter autant l'environnement que la disponibilité et la qualité des ressources environnementales. Les conséquences seront :

- La dégradation des ressources environnementales (pollution atmosphérique, épuisement des ressources en eau, perturbation des écosystèmes écologiques...);
- Le tarissement des ressources environnementales du fait de la sur utilisation des ces dernières par les différents secteurs d'activité ;
- La dégradation de la qualité de la vie...

#### **a) Les impacts environnementaux issus du commerce**

La sur utilisation des infrastructures et équipements devant abriter l'activité commerciale semble constituer l'une des causes principales de la dégradation de l'environnement dans la commune. Le caractère concentré de ces équipements marchands découle de la capacité d'accueil inférieure à la demande et qui du coup entraîne des complications hygiéniques, sanitaires donc environnementales.

Par ailleurs le sur-entassement des marchandises et la concentration des activités commerciales entraînent une production importante de déchets qui n'encourage guère l'amélioration du cadre de vie.

L'absence de contrôle de ces équipements fait qu'une quantité importante de déchets liquides est en permanence versée à l'intérieur des marchés et même sur les voies publiques qui longent ces marchés.

C'est dans le marché de Ndiarème que ce problème est surtout noté du fait de la forte affluence d'acheteurs vers ce lieu. Ainsi la route qui traverse le marché pour joindre le lycée Limamou Laye est constamment inondée de déchets liquides en provenance du marché.

L'ampleur de ce problème n'est pas la même au marché Porokhane où semble t-il le volet environnemental constitue une des préoccupations du comité de gestion du marché. Ici même les étales sur la voie publique sont réglementés.

Au cours de notre entretien avec les patrons du marché Ndiarème, ces derniers ont vivement décrié la gestion de la propreté de leur marché par la mairie qui à leurs yeux s'intéressent plus aux recettes fiscales qu'à l'environnement du marché.

**Photo 8** : Entassement d'ordures et de déchets liquides à marché Ndiarème



### **b) Les impacts issus de l'artisanat**

L'absence de site aménagé pour cette activité expose l'espace public aux effets néfastes de l'artisanat. Ainsi les eaux stagnantes mélangées aux résidus libérés par les artisans agressent dangereusement l'environnement. Aussi il y'a la pollution olfactive qui concerne surtout les ateliers de mécaniciens et de menuisiers.

L'environnement de la commune est aussi victime de la proximité des établissements artisanaux (ateliers, garages, dépôts...) avec les habitations et le non respect de la distance de sécurité imposée par les codes de l'urbanisme et de l'environnement (500m). Ceci entraîne des menaces pour la salubrité publique et perturbe la quiétude des populations voisines de ces installations.

Les activités de teinture localisées à proximité des zones inondables, constituent un gros risque à l'environnement et à la végétation, vu la nature toxique des produits utilisés dans le traitement des habits.

**Photo 9** : Dépression comblée par les activités de teinturerie



### **c) Les impacts issus de l'élevage**

L'élevage dans la commune est un élevage domestique. Ce type d'activité trouve son origine d'une part dans des pratiques coutumières rurales transférées en ville et dans l'exercice d'activités économiques de proximité et de survie d'autre part.

Seulement ce type d'élevage ne manque pas de créer des nuisances aux populations dans leur cadre de vie. Pratiqué dans des maisons, cet élevage n'est pas dévoreur d'espace. Cependant il utilise des ressources hybrides à deux (2) niveaux pour l'abreuvement du bétail d'une part et le bain des moutons et chevaux d'autre part.

Ce secteur d'activité n'a pas d'impacts significatifs sur l'environnement si ce n'est l'occupation parfois anarchique de certains espaces comme enclos ou abris sauvages pour chevaux. Cependant le principal risque est la contamination de la nappe très proche de la surface du sol qui l'expose à la pollution.

La menace environnementale issue de l'élevage peut se résumer à ces points :

- Les bruits et odeurs occasionnés par les enclos domestiques qui perturbent la quiétude du voisinage ;
- La divagation des animaux dans les rues qui salissent la voie publique par les dépôts d'excréments et cause le ralentissement de la circulation des automobilistes et des piétons ;
- La destruction des espaces verts...

#### **4- Les conséquences des activités anthropiques sur l'environnement des filaos et du littoral**

Le littoral Nord sénégalais qui s'étire de Dakar à Saint-Louis, bordé par un domaine forestier classé et protégé, joue un rôle de premier ordre pour la protection de la façade maritime. Ainsi les dunes et les cuvettes de ce littoral contribuent au renforcement des conditions socio-écologiques du cadre de vie.

La flore constituée ici en grande partie par les filaos plantés dans les années 1968 et 1976 le long du littoral marin doit résister à la dégradation avancée du couvert végétal à la suite de la sécheresse des années passées.

Toutefois en dépit des énormes investissements (financier, humain et matériel) consentis par l'Etat appuyé par des partenaires au développement, la bande de protection de filaos subit de nombreuses agressions anthropiques. Le constat est que d'année en année, les ressources forestières s'amenuisent et la superficie occupée par ce rideau de filaos se rétrécit considérablement du fait de l'urbanisation croissante.

C'est pourquoi le peuplement de filaos jadis touffu, est devenu disparate, clairsemé, rabougri et très hétérogène.

**Tableau 13** : Les activités anthropologiques : leurs causes et leurs conséquences

Causes	Conséquences
Implication des plans d'aménagement, codes et textes de lois	Pillage des ressources naturelles du littoral et insécurité
Absence de sensibilisation des populations	Ignorance et indifférence des populations
Insuffisance des moyens de gestion	Récidive
Le sable marin comme matériaux majeur dans la construction	Utilisation importante du sable marin

**Source** : Projet de gestion du littoral

Les filaos forment un cordon dunaire qui constitue une véritable barrière contre l'avancée des dunes vers les habitations et un important écosystème pour la vie animale sauvage. De plus la très forte poussée démographique associée à l'urbanisation, engendre une grande production de déchets ménagers qui s'entassent à l'entrée de la forêt de filaos auxquels s'ajoutent les déchets inertes et encombrants comme les gravats de démolition.

L'extraction de sable marin, bien que formellement interdite par les codes de l'environnement, minier et forestier car, le sable est une mine dont l'extraction détruit systématiquement l'environnement existe à Ndiarème Limamou Laye. Elle est l'œuvre des charretiers (Voir photo 10).

Cette action des charretiers (extraction frauduleuse du sable marin) est la plus nuisible à l'environnement car entraînant le déchaussement et le déracinement des pants de filaos.

Ce problème de l'extraction du sable démontre que la sauvegarde de l'environnement pâtit drastiquement de pratiques sociales et économiques lourdement ancrées dans nos mœurs et simplement soucieuses que de la satisfaction de besoins ponctuels et immédiats.

**Photo 10** : Extraction du sable marin par un charretier



En outre les effectifs limités des forces de police (08 policiers pour toute la ville de Guédiawaye) et les moyens de transport dérisoires (un véhicule des Eaux et Forêts pour la surveillance d'une bande côtière de 7,5 Km) ne militent pas en faveur d'une lutte efficace.

Aujourd'hui le service des Eaux et Forêts assisté parfois par la gendarmerie et la police mène la lutte qui aboutit quotidiennement à des saisies de charrettes. (Voir tableau)

**Tableau 14** : Nombre de charrettes saisies entre Mai et Septembre 2011

Moi	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre
Nombre de charrettes saisies	12	10	13	18	14

**Source** : Service départemental des Eaux et Forêts

## **Conclusion**

L'étude des caractéristiques fonctionnelles de la commune de Ndiarème Limamou Laye montre clairement que les habitants de la commune ont une tradition proche de celle du monde rural marquée par la prédominance d'activités informelles mal organisées et confrontées à un problème d'espace (c'est le cas de l'élevage domestique). Aussi la ruralité de l'activité commerciale se mesure à travers les nombreux étales des commerçants par terre qui rappellent les marchés hebdomadaires des zones rurales « les louma » ; ou du nombre important de moutons errant ou encore d'abris pour chevaux rencontrés sur l'espace communal qui du coup sert de zone de parcours pour ce bétail.

En effet la plupart des revenus de la commune provient de ces types d'activités désorganisées qui, malgré leur caractère lucratif, menacent dangereusement l'environnement à Ndiarème Limamou Laye. Cela est perceptible par la fréquence de maladies liées à la saleté, par l'entière absence du problème de l'assainissement de la commune ou par la psychose des populations habitant au bord du littoral qui redoutent l'avancée de la mer.

## **Recommandations**

### **1- Recommandations générales**

L'analyse du processus d'urbanisation de Guédiawaye a révélé deux (2) tares importantes tant au niveau morphologique que fonctionnel. Ainsi un ensemble de mesures s'impose pour donner à Guédiawaye le vrai visage d'une cité urbaine.

Au plan morphologique la restructuration urbaine de la ville s'impose afin d'éradiquer le type d'habitat spontané qui malgré l'urbanisation de la localité, y est perceptible. Cela passera par une meilleure planification spatiale de la ville avec une organisation spatiale de type urbain obéissant à un plan bien défini au préalable.

Aussi avec l'augmentation sans cesse de la population de la ville, une vraie politique de la promotion de l'habitat sociale reste nécessaire afin de permettre bon nombre de ménages à en acquérir pour parer aux éventuelles improvisations de l'habitat par de nouveaux arrivants.

Par ailleurs la raréfaction voire l'épuisement des réserves foncières qui se pose dans la ville doit militer en faveur d'une identification et d'une sécurisation juridique du peu d'espaces restants.

Egalement, la densification de l'habitat pourrait survenir par l'encouragement de la construction en hauteur respectueuse des normes en matière d'habitat et d'urbanisme à l'image des immeubles construits dans le centre urbain Dakarois.

D'autre part le volet fonctionnel de la commune mérite d'être amélioré. En effet les activités informelles dominantes à caractère rural doivent être restructurées ou valorisées. L'absence de site réservé à ces activités fait qu'elles s'implantent partout sur l'espace gênant du coup la mobilité et agressant en permanence l'environnement. Donc il urge de trouver un lieu où seront casées ces activités afin que la voie publique, ou les trottoirs des routes qui sont occupés de façon sauvage soient libérés. Ainsi la nécessité de former et de sensibiliser ces acteurs s'imposent davantage afin de donner à leurs activités un caractère formel et organisé. Cela aura un impact positif sur l'environnement car ces derniers auront déjà acquis des notions relatives à l'importance de la protection de l'environnement.

Vu les nombreux enclos et abris sauvages pour animaux qui polluent et salissent l'environnement de la commune, il urge pour la municipalité de légiférer en ce sens pour renforcer la politique d'assainissement de la commune. Concernant le littoral et son avenir, un durcissement des sanctions semble nécessaires pour inquiéter les charretiers qui extradent le sable marin dans la mesure où la plupart des charretiers appréhendés sont des multi récidivistes et sont coutumiers des faits.

En définitive la résolution de ces problèmes relatifs à la dégradation de l'environnement, à l'assainissement ou à l'occupation anarchique de l'espace public, réside dans un seul fait : c'est une bonne planification spatiale qui tient en compte des normes urbaines généralement acceptées et retrouvées dans les villes proprement dites.

Par ailleurs l'évolution urbaine de Guédiawaye entraîne impérativement l'apparition de besoins qu'aspire sa population actuelle autres que ceux du monde rural et qui interpellent directement les autorités locales qui doivent faire face à ces impératifs.

Ces besoins sont aujourd'hui assimilables à ceux des grandes cités urbaines et se résument en ces termes :

- **Des besoins en matière d'infrastructures** : à l'heure actuelle, on doit tendre vers l'extension du réseau d'éclairage public qui fait défaut dans certains quartiers. En effet dans les quartiers d'Angle Mouss et de « cité baraque », l'absence de cette infrastructure pose le problème de sécurité pendant la nuit.

L'extension doit aussi concerner le réseau d'assainissement car des études ont clairement démontré la récurrence de maladies dues à la saleté dans les zones où il y a une quasi absence du réseau d'assainissement.

- **Des besoins en matière d'équipements** : le niveau d'équipement de la localité est encore peu satisfaisant pour une population en croissance continue. Aujourd'hui on se rend compte par exemple que Ndiarème Limamou laye ne dispose pas de structures d'enseignement moyen et aussi la ville de Guédiawaye est dépourvue d'établissement supérieur de renommée. Or au sein de la population, la demande en la matière est bien existante.

Aussi il urge pour la ville d'augmenter le nombre de structures scolaires car ceux-ci sont en nombre insuffisant dans la ville.

Il doit en être de même pour ce qui est des **équipements sanitaires** pour assurer une bonne couverture des besoins de la population en soins médicaux. Cela passera en partie par la multiplication du nombre de structures sanitaires voire même la création de centres de santé

de proximité. Le relèvement du plateau technique des structures sanitaires existantes est nécessaire pour répondre de façon qualitative aux demandes des populations.

Pour ce qui est des **équipements marchands**, il est clair que le niveau de satisfaction n'est pas encore atteint. Jusque là les habitants de Hamo 6 se plaignent des distances à parcourir pour accéder aux marchés. Ces équipements marchands doivent tendre vers la hausse de leur nombre. Aussi la gestion des principaux foyers marchés que constituent les grands marchés se pose avec acuité.

Pour preuve le marché Ndiarème nouvellement rénové avec l'aide de bailleurs de fonds, se trouve aujourd'hui dans un état de dégradation et d'insalubrité inquiétant, faute d'un bon entretien. Cela interpelle aussi bien la municipalité que le comité de gestion dudit marché constitué par des commerçants.

- **Des besoins en matière de transport** : le déficit en moyens de transport commun constitue le véritable casse tête pour les habitants de Guédiawaye. Avec l'ampleur des migrations alternantes ou oscillations journalières, on devrait tendre vers une augmentation considérable du parc automobile qui assure la navette Guédiawaye et le centre Ville Dakarois.
- **Des besoins en matière de sécurité** : certains quartiers situés au niveau de la corniche (les cités hamo) ou aux alentours de grands marchés (Angle Mousse) se plaignent de la fréquence des vols et agressions dans leur localité. Or à Guédiawaye seul un poste de police sous équipé est chargé de veiller à la sécurité d'une population de plus de 200.000 habitants. La solution à ce problème passera par la création d'unités de gendarmerie et de polices ou par la création de polices de proximité.

La prise en compte de ces besoins nouveaux des habitants de Guédiawaye et la recherche de solutions aux méfaits de l'urbanisation de la ville qui assaillent Guédiawaye sont gage de bonne gestion urbaine pour les autorités départementales. Cependant cette tâche colossale ne sera pas facile dans la mesure où la collectivité locale dispose peu de moyens pour la remplir.

Aussi la résolution de l'équation de l'assainissement de la commune urge dans la mesure où ce secteur absorbe une part importante du budget communal et reste entier aujourd'hui.

Ainsi la résolution du problème des ordures passera en partie par : la mise sur pied de bacs à ordures dans les zones sensibles ; la création d'espaces verts dans les espaces libres ; d'équiper la commune de bennes à ordures ; l'aménagement du long des filaos (transformés en dépotoir d'ordures par les habitants des cités Hamo) en parcours sportif...

## 2- recommandations spécifiques

**Tableau 16** : Plan d'action

<b>Recommandations</b>	<b>Objectifs</b>	<b>Activités</b>	<b>Acteurs</b>	<b>Résultats attendus</b>
La promotion de l'habitat urbain	Elimination totale de l'habitat précaire	Appui de la collectivité aux habitants occupants ces types de logements en les accompagnant dans cette tache.	La municipalité, le ministère de l'habitat et les habitants concernés.	Faire de la commune une véritable cité urbaine
Réorganisation spatiale de la commune	Donner à la commune une morphologie urbaine	Restructuration des différentes composantes de l'espace communal reposant sur un plan bien défini	Les spécialistes en urbanisme, les populations locales et la mairie.	Bonne planification spatiale du périmètre communal.
La valorisation des activités informelles	Les rendre beaucoup plus rentables et organisées	Réorganisation des secteurs à la base une formation des acteurs.	Les groupements professionnels, la municipalité	Permettre aux acteurs de mieux bénéficier de leurs activités
Une meilleure politique environnementale	Lutter contre l'avancée de la mer et utilisation rationnelles des ressources environnementales	Une meilleure sensibilisation sur les dangers liés à la dégradation de l'environnement.	Les OCB, les ASC, la collectivité locale...	Protection efficace de l'environnement.

Renforcement des équipements et infrastructures	Eviter les déplacements lointains des habitants pour satisfaire ces types de besoins.	Construction d'équipements de proximité divers et adéquats aux besoins des habitants.	La commune, les partenaires au développement, des investisseurs privés...	Satisfaire les multiples demandes des populations dans ce sens.
Gestion qualitative des équipements publics	Eviter leur délabrement rapide	Leur préservation et leur entretien permanent.	Les services de la mairie et les bénéficiaires.	L'utilisation durable de ces équipements.

## Conclusion générale

L'extension du front d'urbanisation de l'agglomération Dakaroise sur l'espace de Guédiawaye a eu des impacts morphologiques et fonctionnels notoires qui ont fini par amener des mutations profondes sur cet espace.

D'une part elle a permis le peuplement rapide de la localité qui a vu sa population atteindre des proportions importantes. Le peuplement par vagues successives de la localité, entraîne des différences dans les formes d'habitat. La spéculation foncière qui a accompagné l'urbanisation de la ville de Guédiawaye combinée aux migrations résidentielles avec l'arrivée sur la zone de déplacés du centre urbain Dakarois vont entraîner une diversité dans les formes d'habitat née des différentes stratégies d'acquisition de logements et de fixation sur place. Il en résulte des types d'habitat et des modes d'occupation du sol propres aux banlieues.

La faiblesse des revenus de certains ménages de la zone a entraîné parfois l'existence de quartiers où les logements, spontanés et improvisés ne répondent pas aux normes urbaines car mal loties, insalubres et caractérisées par une pauvreté urbaine (absence de planification spatiale et déficit de services sociaux).

Dés lors les huttes et les cabanes qui rappellent les formes de maisons du monde rural auront-elles grand chose à envier à ce type d'habitat mal intégré dans la logique urbaine ?

Avec l'urbanisation, Guédiawaye est passé du statut de simple localité sous peuplée et méconnue à celui d'une véritable banlieue de la ville de Dakar. Aujourd'hui cette évolution spatiale menace dangereusement l'écosystème des filaos et pose de réelles menaces quant à l'avancée de la mer. Cet écosystème qui a la vocation première de servir de protection contre l'avancée de la mer, subit une reconversion. En effet il est aujourd'hui fortement envahi par les extensions de l'habitat urbain.

Ce phénomène est appelé à s'étendre et alors une partie non négligeable de la ville (les cités HAMO par exemple) est en sursis.

D'autre part l'urbanisation de Guédiawaye aura entraîné l'introduction d'activités nouvelles dans cet espace. La prédominance d'activités informelles qui jadis étaient l'apanage des espaces ruraux (commerce informel et l'artisanat mal organisé) dans la ville de Guédiawaye en est la preuve. Toutefois cela reste très insuffisant pour faire de cette dernière

une « ville rurale » même si des individus à la faveur de la mobilité y ont reconstruit des activités économiques non urbaines dont l'élevage domestique ou le commerce informel.

En définitive il apparaît clairement que l'étalement urbain de l'agglomération Dakaroise sur Guédiawaye y a apporté une singularité morphologique et fonctionnelle qui rompt toute similitude avec les réalités des milieux urbains.

Il en découle des caractéristiques morphologiques particulières propres à Guédiawaye, des formes originales d'expansion spatiale. Dès lors se pose alors la question de savoir si le vocabulaire défini à propos des zones urbaines peut y être transféré. Il s'avère que la réponse à cette question doit être radicalement négative dans la mesure où les réalités ici sont d'une autre nature et semblent complètement en déphasage avec celles des véritables cités urbaines.

Autrement dit il serait très maladroit voire impropre de vouloir interpréter les réalités morphologiques de Guédiawaye à partir des données propres à une grande cité urbaine. Cette difficulté de qualifier ou de définir les caractéristiques morphologiques de Guédiawaye amène une autre difficulté qui est celle de leur appliquer des termes bien précis dans le jargon de l'urbanisme d'où le nom de grande banlieue donnée souvent à Guédiawaye.

Il en est de même pour les caractéristiques fonctionnelles de Guédiawaye marquées par une absence totale d'industries. Ici l'économie repose essentiellement sur le secteur informel (commerce et élevage domestique) semblable à celui effectué dans les zones rurales très désorganisé et agressant sans cesse l'environnement. Ainsi la société urbaine de Guédiawaye se confond avec une banlieue pauvre dans un ensemble dont les seules ressources proviennent de l'exploitation de l'environnement.

Donc les caractéristiques morphologiques et fonctionnelles de Guédiawaye confèrent à cette dernière le statut d'une grande banlieue qui s'intègre mal dans les réalités des milieux urbains et où l'urbanisation reste incomplète.

## **Bibliographie**

### **Ouvrages généraux**

**BENGA N. A.** : Citadins fonctionnaires et accès à la propriété immobilière à Dakar. In : interdépendances, villes-campagnes en Afrique, mobilité des hommes, circulation des biens et diffusion des modèles depuis les indépendances. Paris Harmattan, 1996 – page 227 à 247.

**DIONE D.** : Migrations, urbanisation et politiques de développement au Sénégal. In : Annales faculté des lettres et sciences humaines. N°22 Dakar 1992 –page 175 à 189.

**ENDA – ECO-Pop** : «Projet de ville de Pikine » Etude monographique : la commune d'arrondissement de Keur Massar, Dakar, ENDA ECO-Pop mars 1999. Rapport provisoire.

**GEORGE P.** : Précis de géographie urbaine, Paris, 1969, 288 pages.

**IFAN – ORSTOM** : L'insertion urbaine : le cas de Dakar mars 1992.

**MBOW Lat Soucabé** : Une lecture des villes Sénégalaises. Annales faculté des lettres et sciences humaines, N°15, 1985 page 265 à 268.

**MBOW Lat Soucabé et Chevillote Hervé** : Dakar et ses allogènes, premier enseignement sur l'apport migratoire à la croissance urbaine d'après le R.G.P.H. 1988, in : Séminaire IFAN –ORSTOM sur les « processus de l'insertion et les itinéraires résidentiels, professionnels et familiaux » Saly Portudal du 27 au 30 Mai 1991 -21 pages.

**SALEM Gérald et MAROIS C.** : De la théorie à la description : morphologie de l'habitat, dynamique spatiale et paysages urbains à Pikine. In : SENINFOM statistique impliqué. 5<sup>e</sup> séminaire informatique de l'ORSTOM, Montpellier 2,3 et 4 Septembre 1991 – page 319 à 339.

## Documents spécifiques

**A.N.D.S.** (Agence Nationale de Démographie et de Statistique) : R.G.P.H.de 2002 -163 pages

**BADIANE A. et al** : Etude de pré identification en vue de l'élaboration d'un plan d'action prioritaire sur la commune de guédiawaye -AFP et commune de guédiawaye, 1995 – 84 pages

**BALDE Fatoumata** : Contribution à l'étude de l'incidence de la croissance urbaine sur les espaces verts de la région de Dakar : Département de Dakar et de Pikine. Mémoire de fin d'étude, Dakar, ENEA, 1991- 38 feuilles.

**BCEOM – SONED Afrique** : Plan Directeur de l'Urbanisme de Dakar 2001. Rapport justificatif. Rép- du Sénégal, M.U.H.E – D.U.A juillet 1986 – 255pages.

**BOISSY Aimé** : Le système coopératif dans le contexte de la crise du logement à Dakar. Mémoire de fin d'étude, Dakar, ENEA, 1991 – 45 feuilles.

**B.U.A.** (Bureau d'Urbanisme et d'Architecture) : Plan d'Urbanisme de détails de Keur Massar-Malika. Recueil des données urbaines, Diagnostique ; phase I des études. Dakar – BUA 2000. 300 pages.

**C.C.F.D.** (Caisse Française de Coopération pour le Développement : Evaluation des politiques et programmes urbains au Sénégal. Dakar – 1991.

**COUNDOUL M.** : Etude monographique de la ville de Guédiawaye. Mémoire de maîtrise U.C.A.D, 2004.

**C.R.AT.R.D.** (Centre Régional d'Aménagement du Territoire de la région de Dakar) : Rapport d'avant-projet du schéma d'aménagement du territoire de Dakar C.R.A.T.R.D. Octobre 1994.

**DIENG M.** : Gestion urbaine et planification spatiale dans une collectivité décentralisée de Dakar : cas de la commune d'arrondissement de Golf Sud de guédiawaye. Mémoire de maîtrise U.G.B, 2001 -152 pages.

**DIOP Pascal Mbaye** : La crise du logement et les nouvelles stratégies d'occupation de l'espace dans la région du Cap-Vert : le cas des parcelles Assainies de Dakar. Mémoire de fin d'étude Dakar, ENEA, 1984 – 54 feuilles.

**DJIBA Lansana** : Modification des paysages du site de Mbeubeuss sur la grande cote du Sénégal. Mémoire de maîtrise de géographie, U.C.A.D, Dakar, 1997 – 98 pages.

**D.U.A.** (Direction de l'urbanisme et de l'Architecture) : Notes introductrices à l'élaboration d'un programme d'urbanisation pour la région de Dakar. Notes rédigées par Alexis Campal, programme d'urbanisation de la région de Dakar doc. D.U.A/ M.U.A. mars 1988.

**Fall A.** : Urbanisation et Décentralisation à Guédiawaye, une nouvelle commune de la banlieue dakaroise. Thèse de doctorat de 3<sup>e</sup> cycle, UCAD, 2004.

**M.U.A.** (ministère de l'urbanisme et de l'habitat) : Compte rendu du conseil interministériel consacré au plan directeur de l'urbanisme de Dakar et l'aménagement de Diam Niadio. Dakar le 10 décembre 1998 – 09 feuilles.

**M.U.A.** : Conseil interministériel sur l'urbanisme et l'habitat. Rapport de synthèse présenté par Abdourahmane Sow. Dakar le 26 Novembre 1998.

**NDIONE Augustin** : Les problèmes d'urbanisme à Dakar et banlieue. Mémoire d'économie familiale E.N.E.T.F. Dakar 1980 – 76 feuilles.

**P.E.** (Profil Environnemental de guédiawaye) : juillet 2004 avec la coopération belge au développement – 103 pages.

**R.M.U.** (réseau sur les migrations et l'urbanisation) : Enquêtes sur la migration et l'urbanisation au Sénégal (E.M.U.S.) 1992-1993 rapport national.

**SARR Papa Biram** : transports urbains et périurbains ; étude prospective du train de banlieue. Mémoire de fin d'étude. Dakar, ENEA, 1991 – 48 feuilles.

**SECK Assane** : Dakar métropole ouest africaine. Dakar IFAN, 1970 – 516 pages.

**Tableau** : Actions réalisées dans la CANL

<u>Domaines</u>	<u>Actions menées</u>	<u>Objectifs</u>
<b>1- Education, formation professionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Construction d'un centre de lecture de d'animation populaire (CLAP)</li> <li>-Appui à l'enseignement élémentaire</li> <li>-Organisation d'activités de vacances</li> <li>-Mise en place d'un programme d'alphabétisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Servir de lien de formation et épanouissement des populations</li> <li>-Améliorer les conditions d'études</li> <li>-Ouvrir chaque année des salles de classes</li> <li>-Occuper les élèves pendant les vacances</li> </ul>
<b>2- Santé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Création d'une mutuelle de santé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Faciliter l'accès aux soins médicaux</li> </ul>
<b>3- Environnement et Assainissement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Construction de puisards et de bacs à laver et de fosses</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Lutter contre l'insalubrité et assurer l'évacuation des eaux usées</li> </ul>
<b>4- Infrastructures</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Construction de nouvelles routes</li> <li>-Construction des locaux de la mairie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Faciliter l'accès à l'intérieur et éviter l'enclavement</li> <li>-Permettre aux agents municipaux d'avoir des locaux adéquats</li> </ul>
<b>5- Commerce</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Construction de 18 cantines et du marché de Porokhane</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Promouvoir le commerce</li> <li>-Recettes fiscales</li> </ul>
<b>6- Sports et cultures</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Construction de terrains multifonctionnels</li> <li>-Construction et équipement d'un foyer socio-éducatif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Développer le Basket-ball, le Hand-ball, etc.</li> <li>-Disposer un lieu de loisir</li> </ul>

<b>7- Promotion de la femme</b>	-Création d'un collectif de GPF	-Rendre les femmes plus organisées et plus dynamiques
<b>8- Epargne et crédit</b>	-Mise en place de caisse d'épargne et de crédit	-Faciliter l'accès aux crédits
<b>9- Sécurité</b>	-Formation de brigades de vigilance	-Améliorer la sécurité des populations

# Guide d'entretien à l'intention du maire de la commune

## Les lotissements

- 1) La collectivité locale a-t-elle procédé à un lotissement de parcelles depuis sa création?
- 2) Si oui, quelle était la superficie couverte par ces lotissements ?
- 3) Quelle est la nature juridique des quartiers qualifiés de spontanés aujourd'hui dans la CANL ?
- 4) Est-il prévu des opérations de déguerpissement des populations habitant dans ces quartiers ?

## L'organisation urbaine

- 5) Comment l'autorité municipale apprécie-t-elle l'organisation spatiale de la commune ?
- 6) Que compte faire la mairie face à l'anarchie urbaine qui règne dans la commune ?
- 7) Une restructuration urbaine de l'espace communal vous semble-t-elle nécessaire pour y remédier ? Si oui comment ?
- 8) Les réserves foncières, si la commune en dispose toujours seront utilisées à quelle fin ? Si elle n'en dispose plus en quoi consiste la solution pour répondre à la demande pressante en foncier par la collectivité ?

## Environnement et assainissement

- 9) Quelle est à votre avis la principale cause de la dégradation de l'environnement et des problèmes d'assainissement dans la commune?
- 10) Le budget affecté à ces secteurs vous paraît-il suffisant ? Si oui donc où réside le problème ?
- 11) Comment est la fréquence (en permanence, quotidiennement, de façon hebdomadaire ou rarement) de l'entretien des voies publiques et des équipements collectifs ?
- 12) Quelle solution proposez-vous à ce problème ?

### **Le volet économique**

- 13) Quelle est la relation de la municipalité avec les acteurs économiques de la commune ?
- 14) Votre avis sur la prédominance d'activités l'informelles dans un espace qui se dit urbain ?
- 15) Comment évoluent les recettes provenant des activités informelles à caractère rural ?
- 16) Les recettes issues de ces activités valent t-elles l'impact environnemental occasionné ?
- 17) Quels sont les principales doléances émanant souvent des acteurs de l'informel que sont les commerçants et les artisans de la CANL ?

### **Difficultés et perspectives**

- 18) Quelles sont les difficultés majeures rencontrées par la municipalité suite à l'urbanisation de la localité ?
- 19) Quelles sont les stratégies utilisées par la commune pour surmonter ces difficultés ?
- 20) Comment voyez-vous l'avenir urbain de la localité ?

## Guide d'entretien à l'intention des acteurs de l'informel (commerçants et artisans)

- 1) Quelles sont vos relations avec la mairie ?
- 2) Quels sont les principaux problèmes que vous rencontrez dans l'exercice de votre métier ?
- 3) La municipalité vous aide t-elle ? Si oui comment ?
- 4) Avez-vous l'autorisation d'occuper l'espace qui constitue votre lieu de travail ? Si oui de qui et comment ?
- 5) Quelles sont les raisons qui vous ont poussées à choisir cette activité ?
- 6) Quel est votre avis sur l'installation irrégulière de cantines d'ateliers ou d'étales sur la voie publique ?
- 7) Comment vous voyez l'impact environnemental de vos activités qui produisent beaucoup d'ordures ?
- 8) Êtes-vous inquiet de temps en temps par la mairie à cause de votre statut d'occupation de l'espace ? Si oui comment arrivez-vous à trouver un compromis avec elle ?

**Tableau** : Actions réalisées dans la CANL

<u>Domaines</u>	<u>Actions menées</u>	<u>Objectifs</u>
<b>1- Education, formation professionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Construction d'un centre de lecture de d'animation populaire (CLAP)</li> <li>-Appui à l'enseignement élémentaire</li> <li>-Organisation d'activités de vacances</li> <li>-Mise en place d'un programme d'alphabétisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Servir de lien de formation et épanouissement des populations</li> <li>-Améliorer les conditions d'études</li> <li>-Ouvrir chaque année des salles de classes</li> <li>-Occuper les élèves pendant les vacances</li> </ul>
<b>2- Santé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Création d'une mutuelle de santé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Faciliter l'accès aux soins médicaux</li> </ul>
<b>3- Environnement et Assainissement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Construction de puisards et de bacs à laver et de fosses</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Lutter contre l'insalubrité et assurer l'évacuation des eaux usées</li> </ul>
<b>4- Infrastructures</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Construction de nouvelles routes</li> <li>-Construction des locaux de la mairie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Faciliter l'accès à l'intérieur et éviter l'enclavement</li> <li>-Permettre aux agents municipaux d'avoir des locaux adéquats</li> </ul>
<b>5- Commerce</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Construction de 18 cantines et du marché de Porokhane</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Promouvoir le commerce</li> <li>-Recettes fiscales</li> </ul>
<b>6- Sports et cultures</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Construction de terrains multifonctionnels</li> <li>-Construction et équipement d'un foyer socio-éducatif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Développer le Basket-ball, le Hand-ball, etc.</li> <li>-Disposer un lieu de loisir</li> </ul>

<b>7- Promotion de la femme</b>	-Création d'un collectif de GPF	-Rendre les femmes plus organisées et plus dynamiques
<b>8- Epargne et crédit</b>	-Mise en place de caisse d'épargne et de crédit	-Faciliter l'accès aux crédits
<b>9- Sécurité</b>	-Formation de brigades de vigilance	-Améliorer la sécurité des populations